



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2025



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté
conformément aux dispositions juridiques applicables

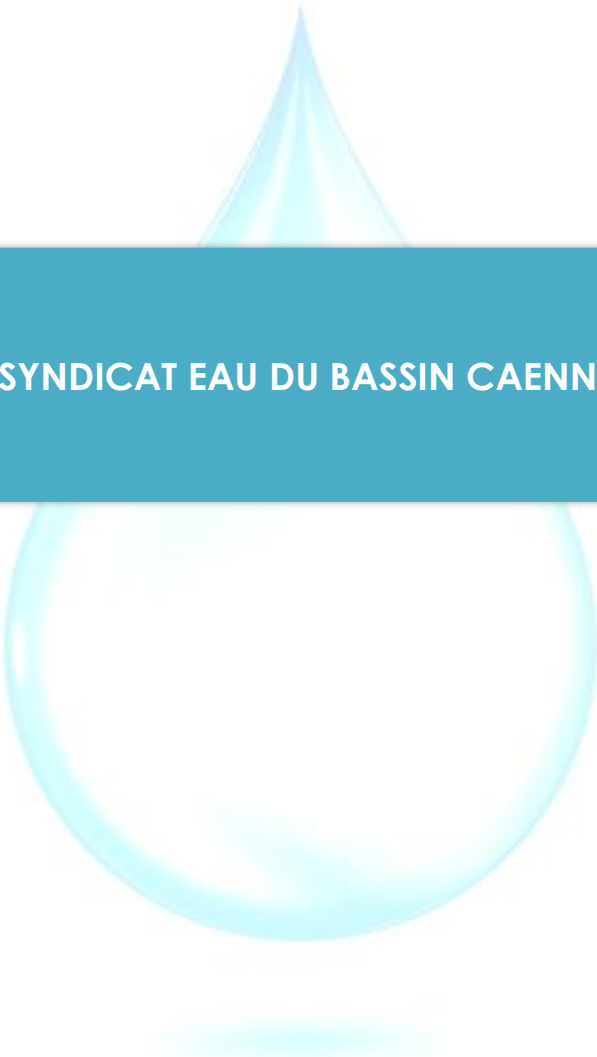
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
sont consultables sur le site www.services.eaufrance.fr

SOMMAIRE

I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS.....	5
A. LES STATUTS ET LES CHIFFRES-CLES	6
1. Les statuts.....	6
2. Les chiffres-clés	7
B. LE TERRITOIRE.....	9
1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable »	9
2. Le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable »	10
3. Le récapitulatif des périmètres du territoire	11
C. LES COMPETENCES EXERCEES	12
1. Le cadre général d'intervention	12
2. La préservation de la ressource en eau	13
3. La production de l'eau potable	13
4. La distribution de l'eau potable	13
5. Les missions complémentaires et accessoires	13
D. LES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE.....	14
E. LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	15
1. La présentation des modes de gestion	15
2. La description des modes de gestion en vigueur	16
a. Le marché public de prestations de service	16
b. Les conventions de délégation de service public (DSP)	17
F. LES INSTANCES.....	20
G. L'ORGANISATION DES SERVICES	21
II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE.....	23
A. LA PRESENTATION GENERALE.....	24
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau.....	24
2. Les périmètres de protection des captages.....	25
3. Les aires d'alimentation de captage	26
4. L'observatoire de la qualité de l'eau	29
5. Les restrictions d'eau.....	29
B. L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	31
C. LE SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION.....	34
1. Les sources de Moulines	34
2. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer.....	34
3. Les forages de la Gronde.....	34
4. La mise en place des premiers comités de suivi des périmètres de protection	35
D. L'ANIMATION DU TERRITOIRE	35
1. Les actions agricoles	36
2. Les actions non agricoles	36
III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE.....	37
A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS.....	38
1. La présentation générale.....	38
2. Les caractéristiques des installations.....	39
a. Les adductions	41
b. Les systèmes de production et de traitement.....	41
c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau)	46
B. LES RESSOURCES EN EAU	47
1. Les volumes prélevés et produits par les systèmes de production actifs	47
2. Les importations hors du syndicat EBC	50
3. Les exportations	51
a. Vers des territoires hors du syndicat EBC	51

b. Vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » n'a pas été transférée au syndicat EBC.....	51
c. Le récapitulatif des exportations.....	52
4. Le bilan des volumes.....	52
C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX.....	52
1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable	52
2. L'usine de l'Orne.....	54
3. Les forages de Langrune-sur-Mer.....	54
4. Les forages de la Gronde.....	55
5. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Commune de Moulines	55
6. Les travaux de sécurisation des communes de Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer et Lion-sur-Mer par l'adduction Nord.....	56
7. Le traitement des pesticides aux forages de Vauculey (Rots).....	56
8. La sécurisation du secteur d'Evrecy par l'usine de l'Orne.....	56
9. La création d'un refoulement pur entre le forage de Vauculey (Rots) et le réservoir sur tour de Rots	57
10. La réhabilitation et l'augmentation de capacité du réservoir semi-enterré de Saint-Martin-de-May (Saint-Martin-de-Fontenay)	58
11. La synthèse des montants financiers	58
D. LES FINANCES	59
1. Le compte financier unique	59
a. La section d'investissement	59
b. La section de fonctionnement.....	63
2. La dette	67
a. L'état de la dette.....	67
b. L'encours de la dette	67
c. La durée d'extinction de la dette.....	68
IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.....	69
A. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	70
1. La présentation générale.....	70
2. La présentation détaillée des sites de stockage	70
B. LES INDICATEURS DE GESTION	75
1. La population desservie.....	75
2. Le nombre d'abonnés.....	77
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80
4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)	82
5. Les volumes	84
a. Les volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.....	84
b. Les volumes mis en distribution.....	85
c. Les volumes consommés par les abonnés.....	86
d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques.....	88
e. Les volumes estimés de soutirage en cas d'incendie exceptionnel.....	90
f. Les bilans des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025	90
6. Le rendement du réseau de distribution	91
7. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	94
8. L'indice linéaire de pertes en réseau	96
9. La qualité de l'eau	98
10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	106
11. Les branchements en plomb.....	107
12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.....	108
13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	110
14. Le taux de réclamations.....	111
15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	112
16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité.....	116

C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX.....	117
1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable	117
a. Les ouvrages de distribution	117
b. Les canalisations de distribution.....	118
2. Les opérations du programme 2025 en cours au 31 décembre 2025 ou reportées sur l'exercice 2026 ou ultérieur	119
3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage	120
4. L'instruction des documents d'urbanisme sous l'angle de l'eau potable.....	122
5. La synthèse des montants financiers	122
D. LES FINANCES	123
1. Le compte financier unique	123
a. La section d'investissement	123
b. La section de fonctionnement.....	127
2. La dette	130
a. L'état et l'encours de la dette	130
b. La durée d'extinction de la dette	130
V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	132
A. LES MODALITES DE LA TARIFICATION	133
1. Le service de production de l'eau potable	133
2. Le service de distribution de l'eau potable	133
B. LA FACTURATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR 120 METRES CUBE (M³)	133
1. Secteur Littoral et Mue.....	134
2. Secteur Caennais.....	137
3. Secteur Eaux de l'Orne.....	137
4. Commune d'Epron	144
5. Ex syndicat Ifs - Bourguébus	144
6. Commune de Bénouville.....	145
7. Commune de Ouistreham	145
8. Commune de Troarn.....	146
9. Autres territoires relevant de la compétence du syndicat EBC au 1 ^{er} janvier 2026.....	147
10. Synthèse des prix du service de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2026.....	149
VI. LES ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	150
VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	153
VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN).....	155
SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION	155



I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS

A. Les statuts et les chiffres-clés

1. Les statuts

En 1999, le syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen (SYMPERC) a été créé. Dénommé RES'EAU à partir de 2004, il a vu ses missions et son territoire augmenter au fil des années. En 2018, afin de renforcer son identité et ses actions, tout en affirmant son rôle et ses valeurs, le syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen a adopté un nouveau nom : Eau du Bassin Caennais (EBC).

A compter du 1^{er} janvier 2014, pour l'ensemble de ses membres, le syndicat EBC dispose de la compétence « production de l'eau potable ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, le syndicat EBC exerce la compétence « distribution de l'eau potable » sur une partie de son territoire en héritant notamment des contrats de distribution des anciennes structures avec tout ce qui en incombe (*règlements d'eau potable, tarifs, engagements...*).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un règlement unique du service de l'eau potable est applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC.

Aussi, au regard des évolutions de missions et de territoires précitées, des études ont été engagées en 2020 afin de rationaliser et d'optimiser le service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC (*périmètres de gestion, modes de gestion...*) et ainsi permettre, notamment, des conditions d'exploitation cohérentes et adaptées au territoire (*prix de l'eau entre autres*). Dans ce cadre, de nouveaux modes de gestion du service de l'eau potable sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Au 1^{er} janvier 2025, le syndicat EBC se compose de onze (11) membres à savoir :

- La communauté urbaine Caen la mer,
- La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La communauté de communes Seules Terre et Mer,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières - Langrune - Saint-Aubin,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer,
- Le syndicat mixte Eau en Val ès Dunes anciennement dénommé syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences - Clos Morant,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair,
- La commune d'Anisy,
- La commune de Basly,
- La commune de Colomby-Anguerny,
- La commune de Courseulles-sur-Mer.

Les statuts du syndicat EBC applicables au 1^{er} janvier 2025 résultent d'un arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2025 régularisant la situation administrative de la commune de Bénigny-sur-Mer.

2. Les chiffres-clés

Pour l'exercice 2025, les chiffres-clés sont les suivants :

PRODUCTION



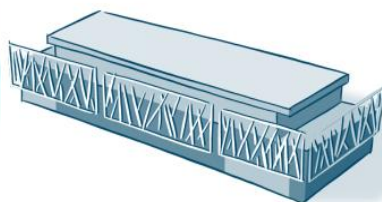
102 communes membres



365 997 habitants desservis



1 prise d'eau superficielle
2 zones de captage de source
44 forages actifs
→ Le tout regroupés en
26 systèmes de production



1 usine de production d'eau
1 unité de charbon actif
4 unités de décarbonatation
6 unités de déferrisation
2 unités de dénitratation



143 km
de canalisation d'adduction



23 265 353 m³ d'eau potable produits
(soit environ 63 000 m³/jour)



10 réservoirs d'eau de production
32 000 m³ de stockage

DISTRIBUTION



74 communes membres



317 519 habitants desservis



116 187 abonnés



2 220 km
de canalisation de distribution
(hors branchements
et adduction)



44 sites de stockage
56 000 m³ de stockage



87,54 % de rendement

99,78 %
Taux de conformité
des prélèvements
des paramètres
bactériologiques



90,10 %
Taux de conformité
des prélèvements
des paramètres
physico-chimiques

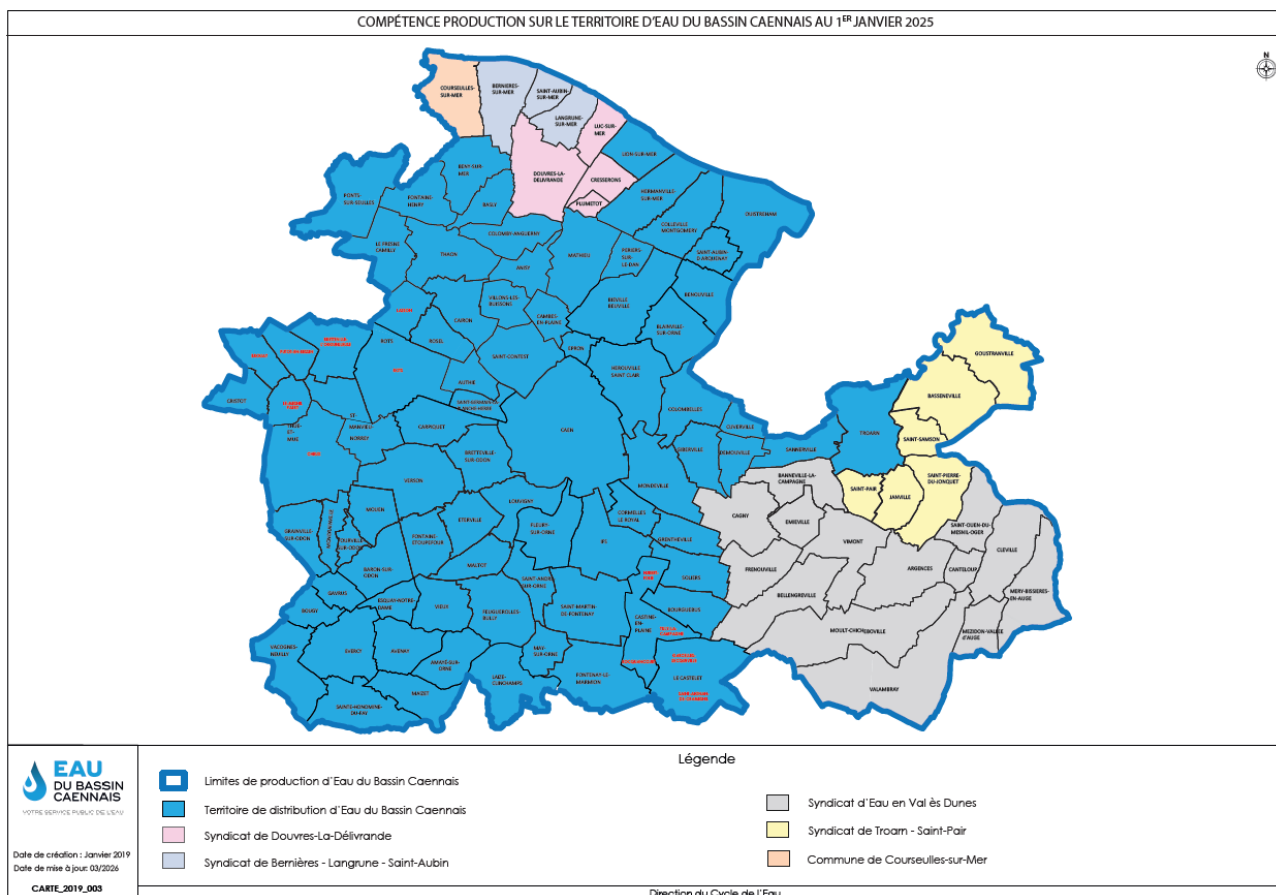


16 522 107 m³
d'eau facturés

B. Le territoire

1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable »

Au 1^{er} janvier 2025, le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable » est le suivant :

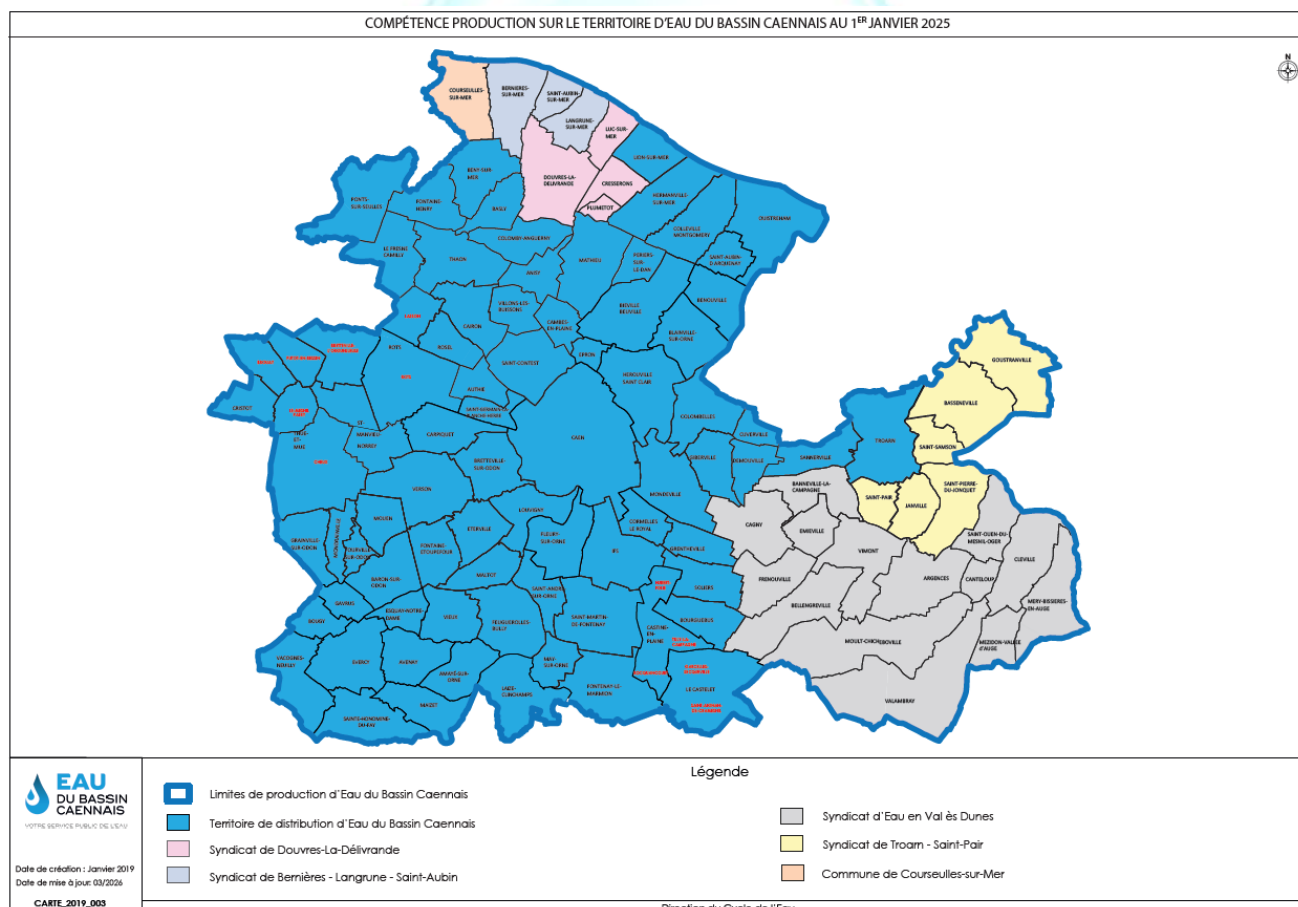


Ce périmètre est composé des onze (11) membres du syndicat EBC. Il représente 102 communes soit 365 997 habitants. Il regroupe près de 51 % de la population totale du département du Calvados.

3. Le récapitulatif des périmètres du territoire

Au regard de ce qui précède, le territoire relevant du syndicat EBC se caractérise par sa dualité de compétence exercée (*production de l'eau potable/distribution de l'eau potable*). Les périmètres de ce territoire sont alors les suivants :

Le périmètre territorial Production et distribution de l'eau potable	Le périmètre territorial Exclusivement - Production de l'eau potable
11 membres composent le syndicat EBC	
6 membres	5 membres
. La communauté urbaine Caen la mer . La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon . La communauté de communes Seules Terre et Mer . La commune d'Anisy . La commune de Basly . La commune de Colomby-Anguerny	. Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières - Langrune - Saint-Aubin . Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer . Le syndicat mixte Eau en Val ès Dunes . Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair . La commune de Courseulles-sur-Mer

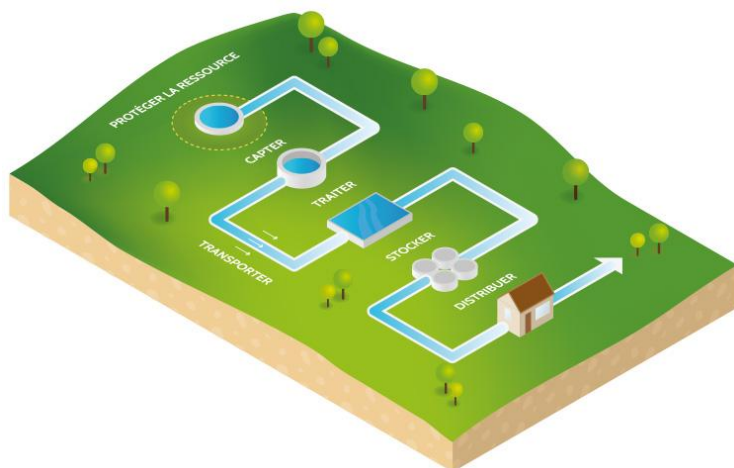


C. Les compétences exercées

Dans le cadre de ses compétences, le syndicat EBC met tout en œuvre pour assurer un approvisionnement sécurisé de l'eau potable auprès de ses destinataires (*membres, usagers domestiques et usagers non domestiques*). Cet approvisionnement est à la fois quantitatif et qualitatif. Il doit être en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels et futurs ainsi qu'en qualité, conforme aux normes applicables.

1. Le cadre général d'intervention

Le syndicat EBC intervient tout au long du circuit de l'eau représenté comme suit :



Par ailleurs, il agit dans le cadre du « petit cycle de l'eau » qui correspond au circuit domestique de l'eau. Ce circuit peut être schématisé de la manière suivante :



Ce cycle est organisé en cinq (5) étapes à savoir :

- Le pompage de l'eau. Sur le territoire du syndicat EBC, l'eau est pompée à 65 % dans la nappe phréatique,
- Le traitement de l'eau. L'eau pompée est propre mais elle n'est pas potable. Elle est rendue potable dans une usine de traitement. Elle y subit divers traitements chimiques, à savoir d'une simple chloration jusqu'à un traitement plus conséquent (eaux de surface),
- Le stockage de l'eau. L'eau est stockée dans un réservoir. Le plus souvent, il s'agit d'un château d'eau. L'eau y est stockée dans la partie haute à l'aide de pompes. Cet ouvrage permet de garantir la disponibilité de l'eau pour chacun des usagers,

- La distribution de l'eau. L'eau est acheminée jusqu'aux habitations, les exploitations agricoles ou les sites industriels grâce à la pression exercée selon le principe des vases communicants,
- Le traitement des eaux usées. Après utilisation par les consommateurs, l'eau usée est acheminée jusqu'à la station d'épuration pour y être nettoyée. L'eau en ressort suffisamment propre mais non potable pour être rejetée dans le milieu naturel.

Le syndicat EBC intervient au cours des quatre (4) premières étapes décrites ci-avant ; le traitement des eaux usées relevant de la compétence de la communauté urbaine Caen la mer (*assainissement collectif, assainissement non collectif et pluvial*).

2. La préservation de la ressource en eau

Au titre de sa compétence « production de l'eau potable », le syndicat EBC assure la gestion des périmètres de protection des ouvrages de production lui appartenant ou mis à sa disposition, ainsi que la réalisation de toutes actions, notamment, sur les aires d'alimentation de captage (AAC) visant à protéger les ressources d'eau potable.

3. La production de l'eau potable

L'exercice de cette compétence implique, notamment, pour le syndicat EBC :

- La recherche de nouvelles ressources d'eau potable sur et en dehors de son territoire,
- La production de l'eau potable nécessaire aux besoins de ses usagers et clients extérieurs à partir des ouvrages lui appartenant ou mis à sa disposition,
- Les achats et les ventes d'eau potable à des entités n'appartenant pas au syndicat EBC.

Par ailleurs, la production de l'eau potable comprend :

- Le captage de l'eau à son origine,
- Le traitement de l'eau,
- La gestion des réseaux et des ouvrages d'adduction pour le transfert de l'eau produite jusqu'aux points de livraison aux réseaux de distribution.

4. La distribution de l'eau potable

L'exercice de cette compétence consiste en :

- L'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des usagers domestiques et non domestiques de son territoire,
- La création, le renouvellement et la gestion des réseaux de distribution et des ouvrages de stockage d'eau potable nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement de l'approvisionnement précité,
- La réduction des pertes en eau potable liées à la distribution,
- La promotion de l'utilisation de l'eau potable distribuée auprès des usagers,
- La facturation aux usagers des services consommés.

5. Les missions complémentaires et accessoires

Dans le cadre de ses compétences de production et de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC peut exercer des activités présentant le caractère de complément normal, nécessaire et/ou utile à l'exercice de ses compétences.

Conformément aux dispositions juridiques applicables, le syndicat EBC peut exercer des missions de mutualisation et/ou de coopération ainsi que des prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Par ailleurs, sous réserve des conventions et/ou des financements adaptés, ces missions peuvent être, notamment, les suivantes :

- La mise à disposition d'une partie des services nécessaires à l'élaboration de projets impactant la production et/ou la distribution de l'eau potable,
- L'installation, la maintenance et le contrôle de matériels de défense contre l'incendie desservi par le réseau de distribution de l'eau potable du Syndicat,
- La participation aux instances d'organisation et de planification de l'eau potable.

D. Les enjeux de la gestion de l'eau potable

Les axes stratégiques du syndicat EBC sont les suivants :

- Produire et distribuer durablement une eau de qualité,
- Promouvoir une eau saine,
- Être responsable et solidaire.

Il en résulte les objectifs ci-après :

Produire et distribuer durablement une eau de qualité	Pérenniser la production de l'eau potable grâce aux captages existants, à l'usine de l'Orne et à la recherche d'autres ressources
	Optimiser les ressources d'eau potable
	Préserver la ressource en qualité et en quantité
	Sensibiliser les différents acteurs : Industriels, agriculteurs, particuliers
	Prélever les quantités nécessaires sans remettre en cause la pérennité de la ressource
Promouvoir une eau saine	Sécuriser les approvisionnements en quantité et en qualité : Satisfaire la demande des usagers actuels et futurs, améliorer les rendements, sensibiliser à l'usage de l'eau
	Informar au mieux les usagers pour assurer un service public de qualité : Délivrer une information transparente et faire preuve de clarté et de pédagogie
	Garantir l'ensemble des contrôles réglementaires concernant les qualités physique, chimique et sanitaire de l'eau livrée à chaque membre
Être responsable et solidaire	Produire et distribuer au meilleur coût : Maîtriser les coûts de production et de distribution et programmer les investissements en minimisant les futurs coûts de fonctionnement
	Renforcer la solidarité territoriale : Conforter et développer les échanges d'eau avec les territoires périphériques et tendre vers une harmonisation des tarifs
	Faciliter l'accès à l'eau pour tous : Développer les actions sociales et poursuivre la solidarité internationale
	Respecter les ressources environnementales : Maîtriser les dépenses énergétiques et promouvoir la préservation de l'eau

E. Les modes de gestion du service public de l'eau potable

1. La présentation des modes de gestion

Au regard des modes de gestion liés aux évolutions successives de compétences (production/distribution de l'eau potable) et de territoires, le syndicat EBC a engagé en 2020 des études portant notamment sur les modes de gestion du service afin de pouvoir les rationaliser et les optimiser. Depuis le 1^{er} janvier 2023, de nouveaux modes de gestion du service de l'eau potable sont entrés en vigueur. Les évolutions ont été les suivantes :

Modes de gestion du service de l'eau potable relevant de la compétence du syndicat EBC	
Au 1^{er} janvier 2022	Une (1) régie *
	Un (1) marché public de prestations de service
	Vingt-huit (28) conventions de DSP
Au 1^{er} janvier 2023	Un (1) marché public de prestations de service
	Treize (13) conventions de DSP
Au 1^{er} janvier 2024	Un (1) marché public de prestations de service
	Douze (12) conventions de DSP
Au 1^{er} juillet 2024	Un (1) marché public de prestations de service
	Onze (11) conventions de DSP
Au 1^{er} janvier 2025	Un (1) marché public de prestations de service
	Dix (10) conventions de DSP

* Le syndicat EBC assurait, directement, sans recourir à un tiers, la gestion du service de distribution de l'eau potable sur les territoires des communes d'Hérouville-Saint-Clair et de Sannerville

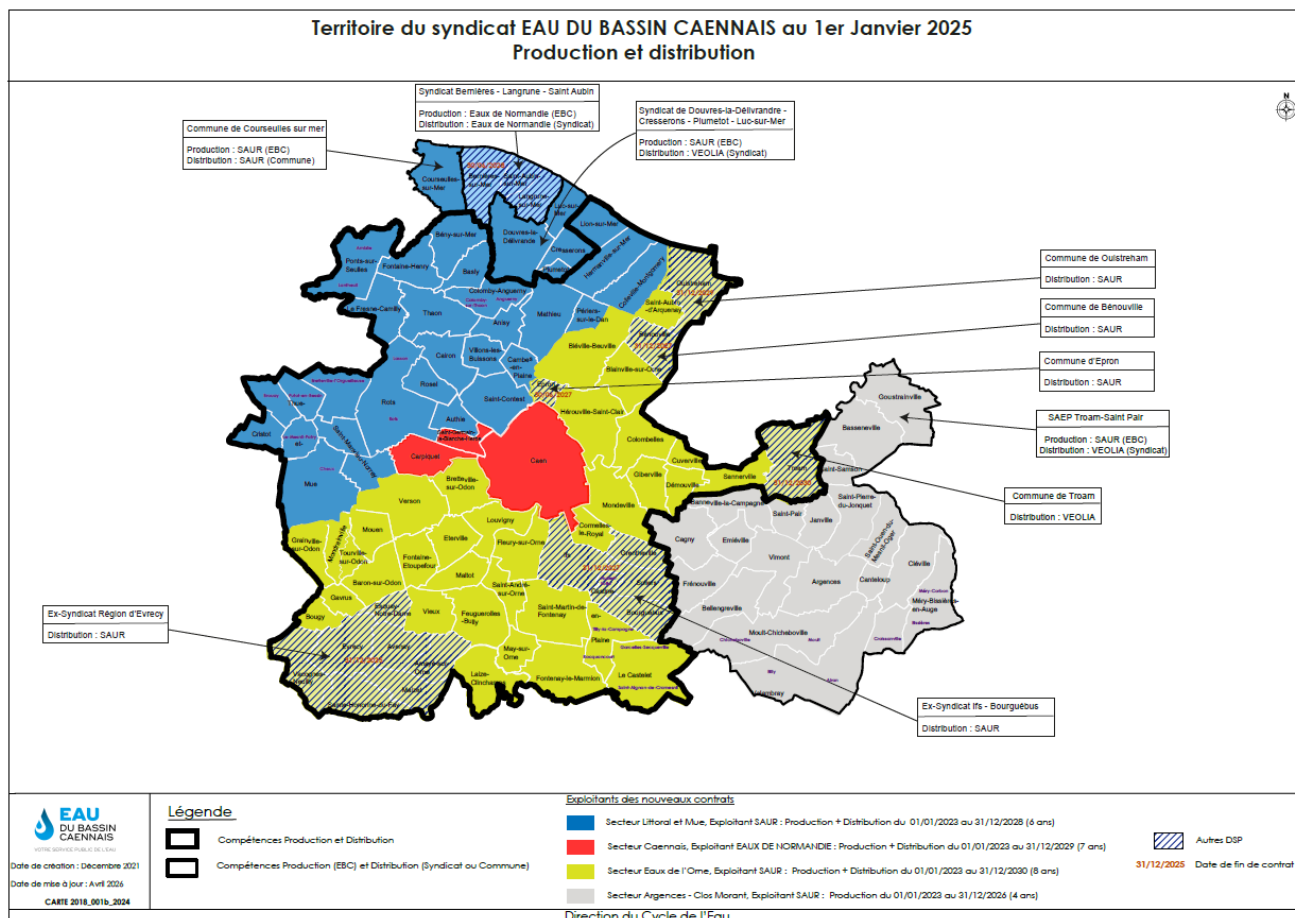
Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service public de l'eau potable est géré par des tiers (Eaux de Normandie, SAUR ou VEOLIA) en application des dispositions d'un marché public de prestations de service ou d'une convention de délégation de service public (DSP).

En 2025, une (1) convention de DSP est échue à savoir :

- Au 31 décembre 2024, la convention de DSP confiée à la société VEOLIA sur le territoire de l'ex syndicat de Lion-sur-Mer.

Le périmètre de ce contrat a été intégré à celui de la convention de DSP - Secteur Littoral et Mue conformément aux dispositions juridiques applicables.

Au 1^{er} janvier 2025, les modes de gestion du service de l'eau potable sont alors les suivants :



Dans le cadre de cette gestion plurielle, le syndicat EBC s'assure du respect des engagements de ses prestataires et délégataires ainsi que de la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers.

2. La description des modes de gestion en vigueur

a. Le marché public de prestations de service

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service de production et de transport de l'eau potable relevant du syndicat EBC sur les territoires du secteur Argences - Clos Morant est exploité via le marché public suivant :

Secteur	Service	Prestataire	Echéance du marché	Echéance ultime du marché
Argences - Clos Morant	Production de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2026 (reconductible 2 fois pour une durée de 12 mois)	31 décembre 2028

Les principales prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

- Assurer la fourniture d'eau potable en gros aux points de livraison définis par le syndicat EBC,
- Assurer le bon fonctionnement, l'entretien, la surveillance et la maintenance des ouvrages et installations du syndicat EBC ainsi que le renouvellement des équipements,
- Assurer un service d'astreinte pouvant être contacté et intervenir en cas d'urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24h/24) et sept jours sur sept (7j/7),

- Tenir à jour les documents techniques du service (*inventaire, plans, SIG...*),
- Fournir au syndicat EBC les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service, nécessaires pour l'élaboration de ses projets de modernisation, de mise aux normes, de renforcement et d'extension et, plus généralement, pour la maîtrise du service,
- Assister le syndicat EBC dans ses relations avec les administrations (*agence de l'eau, agence régionale de santé, services en charge de la police des eaux, département du Calvados ...*), les collectivités distributrices d'eau potable en aval des compteurs de livraison (*ou leur exploitant le cas échéant*) ainsi que les entreprises et bureaux d'études amenés à intervenir pour le compte du syndicat EBC.

Les principaux ouvrages relevant de ce contrat sont :

- Les forages et unités de production d'Ingouville et du Punay à Moulton,
- Le forage et l'unité de production de Clos Morant-Emiéville à Frénoville,
- Les forages et unités de production de Janville,
- Les réseaux d'adduction et leurs accessoires (*feeders, regards de vannage, de ventouse, de vidange, de comptage, protection cathodique ...*).

b. Les conventions de délégation de service public (DSP)

En 2025, dix (10) conventions de DSP sont applicables sur le territoire du syndicat EBC pour assurer la gestion et l'exploitation des services de production et de distribution de l'eau potable. Elles ont été confiées respectivement à trois (3) gestionnaires :

- EAUX DE NORMANDIE, attributaire de deux (2) conventions de DSP,
- SAUR, attributaire de sept (7) conventions de DSP,
- VEOLIA, attributaire d'une (1) convention de DSP.

EAUX DE NORMANDIE	SAUR	VEOLIA
<u>Agence</u> 85, rue de l'avenir 14 790 Verson Du Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (16h30 le vendredi)	<u>Agences</u> ZAC Object'Ifs Sud 661, boulevard Charles Cros 14 123 Ifs Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00	<u>Agence</u> 18, avenue du Pays de Caen BP 40460 14 461 Colombelles Cedex 31
<u>Service clientèle</u> 02.31.26.03.26 (numéro gratuit) Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00	9, avenue de la stèle 14 740 Thue et Mue (Bretteville-l'Orgueilleuse) Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00	<u>Service clientèle</u> Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 09.69.39.56.34 (appel non surtaxé)
<u>Service technique d'urgence</u> 09.77.40.25.34 (numéro gratuit) 7 jours/7 et 24 heures/24 service.client.ebc@eaux-de-normandie.fr	<u>Service clientèle</u> 02.96.27.14.14 (prix d'un appel local) Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<u>Service technique d'urgence</u> 09.69.39.56.34 (appel non surtaxé) 7 jours/7 et 24 heures/24 www.eau.veolia.fr
	<u>Service technique d'urgence</u> 02.96.27.16.14 (prix d'un appel local) 7 jours/7 et 24 heures/24 www.saurclient.fr	

Les dix (10) conventions de DSP sont réparties de la manière suivante :

Territoire	Service	Délégataire	Echéance de la DSP
Secteur Littoral et Mue - DSP à paiement public (DSP-PP)			
Ex syndicat Cheux - Saint-Marvieu	Production et distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2028
Ex syndicat Caen Ouest			
Ex syndicat Source de Thaon			
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse			
Ex syndicat Colleville - Hermanville			
Ex syndicat Lion-sur-Mer			
Syndicat Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer	Production de l'eau potable		
Commune de Courseulles-sur-Mer			
Secteur Caennais - DSP à paiement public (DSP-PP)			
Commune de Caen	Production et distribution de l'eau potable	EAUX DE NORMANDIE	31 décembre 2029
Commune de Carpiquet			
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			
Secteur Eaux de l'Orne - DSP à paiement public (DSP-PP)			
Ex syndicat Val d'Odon	Production et distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2030
Ex syndicat Région de Louvigny			
Commune de Cormelles-le-Royal			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Démouville - Cuverville			
Commune de Biéville-Beuville			
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			

Territoire	Service	Délégataire	Echéance de la DSP
Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin- DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue le 1 ^{er} juillet 2028	Production de l'eau potable	EAUX DE NORMANDIE	30 juin 2028
Ex syndicat Région d'Evrecy - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 ^{er} janvier 2026	Production et distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2025
Commune d'Epron - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 ^{er} juillet 2027	Distribution de l'eau potable	SAUR	30 juin 2027
Ex syndicat Ifs - Bourguébus - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 ^{er} janvier 2028	Distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2027
Commune de Bénouville - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 ^{er} janvier 2028	Distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2027
Commune de Ouistreham - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 ^{er} janvier 2030	Distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2029
Commune de Troarn - DSP - Affermage			
	Distribution de l'eau potable	VEOLIA	31 décembre 2030

F. Les instances

Le syndicat EBC est administré par des élus (« délégués ») représentant chacun de ses membres (EPCI, communes).

Depuis 2024, suite aux élections (Président et Vice-Présidents - Comité syndical en date du 17 septembre 2024) et représentant ses onze (11) membres, il est organisé comme suit :



Le comité syndical est ainsi composé de délégués, élus par chaque membre qui dispose d'une voix par tranche de deux mille (2 000) habitants (vote plural). Tous les délégués siégeant au comité syndical prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux statuts du syndicat. Pour les décisions spécifiques à la compétence « distribution de l'eau potable », ne prennent part au vote que les délégués des membres ayant transféré cette compétence au Syndicat.

De plus, le comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un bureau. Par une délibération du comité syndical en date du 17 septembre 2024, tout comme le précédent résultant d'une délibération du comité syndical du 15 septembre 2020, les membres du bureau sont au nombre de sept (7) : Le Président et les six (6) Vice-Présidents. Les membres du bureau sont chargés de l'administration du Syndicat conformément aux dispositions juridiques applicables. Le bureau rend compte de ses travaux à chaque réunion du comité syndical.

Enfin, d'autres structures sont établies :

- Les conférences territoriales de l'eau. Elles sont au nombre de quatre (4) convoquées par le Président du syndicat EBC en fonction des besoins ou de l'actualité de chaque secteur. Il s'agit d'une instance d'échanges et d'informations dont la composition et le fonctionnement sont définis par le règlement intérieur,
- Des groupes de travail composés des délégués du bureau et des délégués du comité syndical inscrits sur la base du volontariat. Ils ont un rôle consultatif et sont chargés d'étudier et de donner leur avis sur la thématique pour laquelle ils ont été créés.

Des groupes de travail ont été constitués en fonction des thématiques suivantes :

- Le règlement intérieur,
- Les modes de gestion des services de l'eau potable,
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable et la politique d'investissement,
- La tarification de l'eau,
- La transition écologique et la résilience du territoire,
- La préservation de la ressource,
- La communication.

En 2025, les instances se sont réunies aux dates suivantes :

	Bureau syndical	Comité syndical
1 ^{er} semestre	21 janvier	11 février
	10 juin	25 juin
2 ^{ème} semestre	9 septembre	16 septembre
	25 novembre	9 décembre

A titre de précision, le syndicat EBC dispose d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL - article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales). Elle a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. Ses membres examinent, entre autres, les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Par ailleurs, le syndicat EBC a mis en place une commission de contrôle financier (articles R.2222-3 et suivants du code général des collectivités territoriales). Cette instance est chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée au syndicat EBC par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques, notamment les conventions de DSP.

G. L'organisation des services

Pour assurer au mieux ses missions et répondre aux attentes des usagers, le syndicat EBC a fait le choix d'une organisation mutualisée en confiant son fonctionnement au personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) relevant de la Communauté urbaine Caen la mer.

Les coordonnées de cette direction sont les suivantes :

Direction du cycle de l'eau (DCE)
Hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer
16, rue Rosa Parks - CS 52 700
14 027 Caen Cedex 9
☎ 02.31.75.07.50
✉ ebc@caenlamer.fr
@ www.eau-bassin-caennais.fr

Pilotée et coordonnée par la Directrice du cycle de l'eau et de son Directeur technique (*adjoint à la Directrice*), la DCE a en charge la gestion et l'exploitation des services de l'eau potable.

La DCE compte quatre-vingt-cinq (85) agents répartis en quatre (4) services rattachés à la Directrice et une (1) direction technique composée de deux (2) services (*études et travaux / exploitation*). Les six (6) services de la DCE sont les suivants :

- Le service administratif,
- Le service financier (*comptabilité / Eau potable / Assainissement*),

- Le service études et travaux (*études prospectives et système d'information géographique / Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre interne / Instruction et appui urbanisme*),
- Le service exploitation - Eau potable (*suivi des contrats eau potable / Instruction des branchements*) - Assainissement (*maîtrise des effluents / Exploitation des réseaux / Missions transversales*),
- Le service gestion et contrôle des services publics,
- Le service préservation de la ressource et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Dans ce cadre, le personnel de la DCE en collaboration avec ses délégataires et prestataires assure la gestion administrative, financière, juridique, technique et environnementale des services de l'eau potable (*exploitation, entretien, renouvellement... des ouvrages et des installations de production et de distribution*) afin de proposer un service de qualité et adapté à ses usagers.





II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

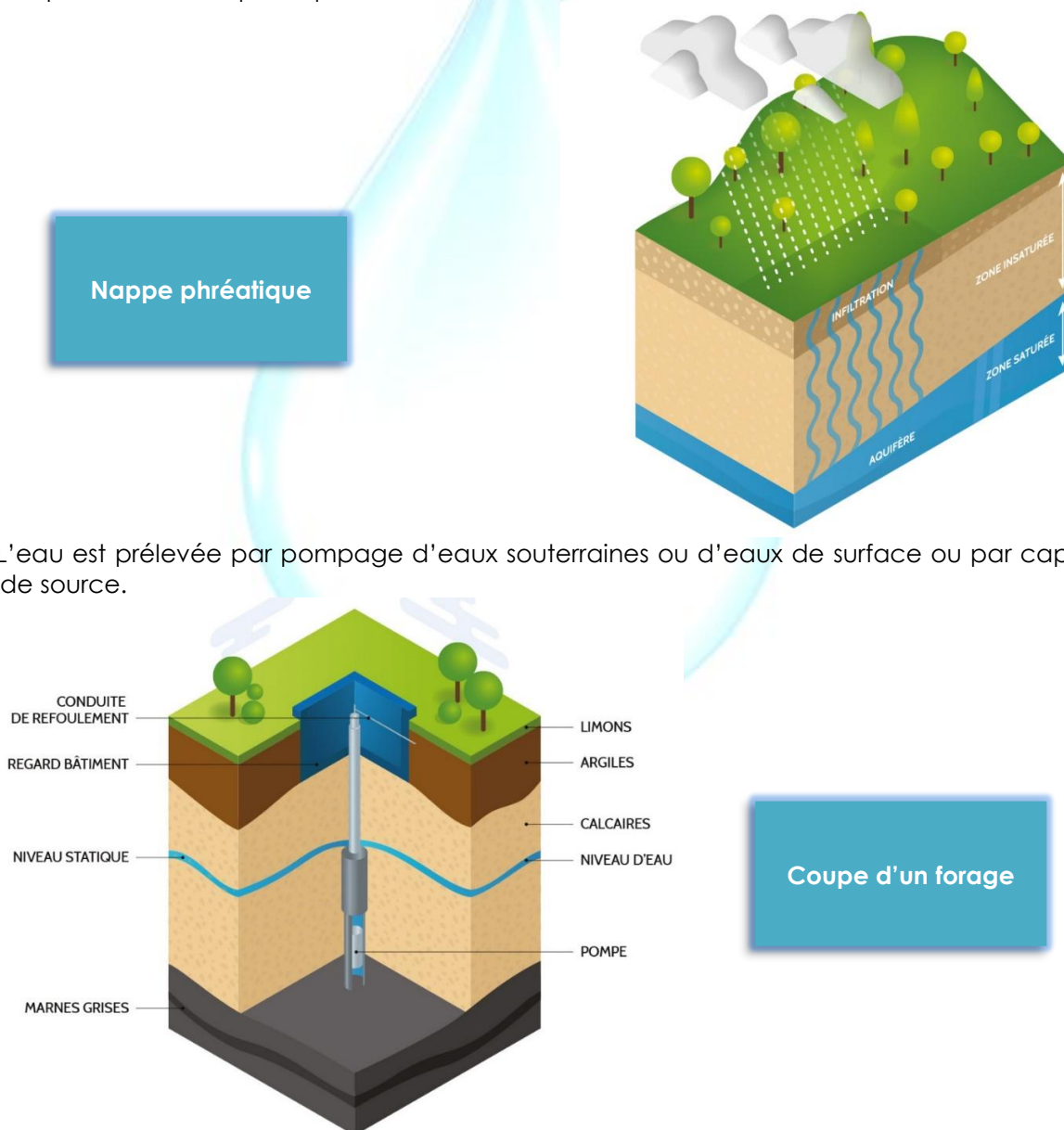
A. La présentation générale

Parce que l'eau est un bien rare et précieux, le syndicat EBC met tout en œuvre pour préserver au mieux la ressource en eau afin de produire et distribuer une eau en quantité suffisante pour tous les consommateurs domestiques et non domestiques (*activités agricoles, industrielles, de loisirs...*) et de bonne qualité.

1. Les prélèvements et la qualité de l'eau

Les prélèvements d'eau sont autorisés et suivis par l'Etat. Les prélèvements sur chaque forage sont alors adaptés aux besoins du secteur de distribution et des actions de suivi du niveau des nappes d'eau souterraines sont menées.

En effet, le territoire du syndicat EBC est alimenté par des eaux souterraines et des eaux de surface. Plus de 65 % du volume d'eau potable prélevé provient d'eaux souterraines. Ces eaux se trouvent en profondeur, dans des réservoirs naturels appelés nappes phréatiques. Celles-ci sont alimentées par les eaux de pluie qui s'infiltrent dans le sol et circulent dans les fissures des roches.



L'eau est prélevée par pompage d'eaux souterraines ou d'eaux de surface ou par captage d'eaux de source.

Après ce pompage, l'eau est simplement chlorée pour éviter le développement de bactéries, avant d'être distribuée. Elle ne nécessite généralement pas d'autres traitements. Dans certains cas, un traitement complémentaire peut cependant être réalisé, notamment pour les eaux chargées en fer qui doivent être traitées avant d'être distribuées. Les eaux souterraines sont souvent très calcaires, ce qui peut avoir une incidence sur les canalisations et les appareils domestiques. En revanche, la présence de calcaire n'a aucune incidence sur la potabilité de l'eau. Certains points de prélèvement sont cependant dotés d'unité de décarbonatation pour réduire sa présence.

L'autre partie du volume d'eau potable prélevé (*autour de 35 %*) provient des eaux de surface et en particulier de l'Orne. Les eaux de surface destinées à se jeter en mer sont aussi alimentées par les eaux de pluie. L'eau prélevée dans l'Orne est ensuite traitée dans une usine de potabilisation, située à Louvigny (*usine de l'Orne*). Ce traitement est nécessaire car les eaux de surface sont plus sensibles aux pollutions qui peuvent provenir de l'ensemble du bassin versant (*zone où chaque goutte d'eau rejoint la mer par le même point*).

Par ailleurs, sous le contrôle de l'agence régionale de santé (ARS), le syndicat EBC veille à la qualité de l'eau et à limiter les différentes pollutions qui, de manière générale, résultent des activités humaines. Plusieurs paramètres sont vérifiés, notamment la présence éventuelle de :

- Bactéries ou micro-organismes (*qualité microbiologique*),
- Nitrates,
- Pesticides.

Certains des points de prélèvement du syndicat EBC dépassent les normes réglementaires pour au moins un des paramètres. Les eaux sont alors mélangées ou, dans certains cas, traitées pour être conformes à la distribution humaine. En parallèle, le syndicat EBC travaille en concertation avec les acteurs du territoire pour préserver ou reconquérir la qualité de l'eau de ces captages.

2. Les périmètres de protection des captages

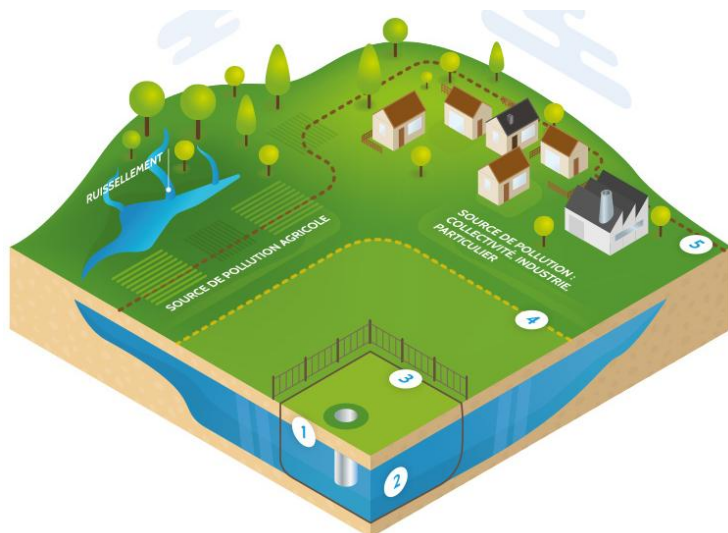
Le syndicat EBC est chargé de l'établissement des périmètres de protection sur l'ensemble des captages de son territoire puis du suivi de leur mise en œuvre. A ce jour, plus de 97,8 % des points de prélèvement d'eau potable disposent de périmètres de protection établis par arrêté préfectoral. Seuls les forages de la Gronde situés sur la commune de Giberville sont encore concernés par une procédure pour les instaurer.

En effet, depuis 1992 (*loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992*), l'établissement de périmètres de protection autour des captages est une obligation réglementaire pour tous les points de prélèvement d'eau potable.

Ces périmètres visent à éviter les pollutions ponctuelles ou accidentelles à proximité du captage d'eau potable. Les périmètres sont déclarés d'utilité publique et fixés par arrêté préfectoral. Les périmètres de protection correspondent à des zonages établis autour des captages d'eau potable.

Trois (3) types de périmètres existent :

- Un périmètre de protection immédiate appartenant à la collectivité, où seules les activités de production d'eau potable sont autorisées,
- Un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel des activités, des installations ou des aménagements peuvent être interdits ou réglementés,
- Un périmètre de protection éloignée dans certains cas, ce périmètre existe en complément (*zone de vigilance pour des activités pouvant être polluantes*).



- 1 - Captage d'eau
- 2 - Nappe d'eau souterraine
- 3 - Périmètre de protection immédiate
- 4 - Périmètre de protection rapprochée
- 5 - Périmètre de protection éloignée

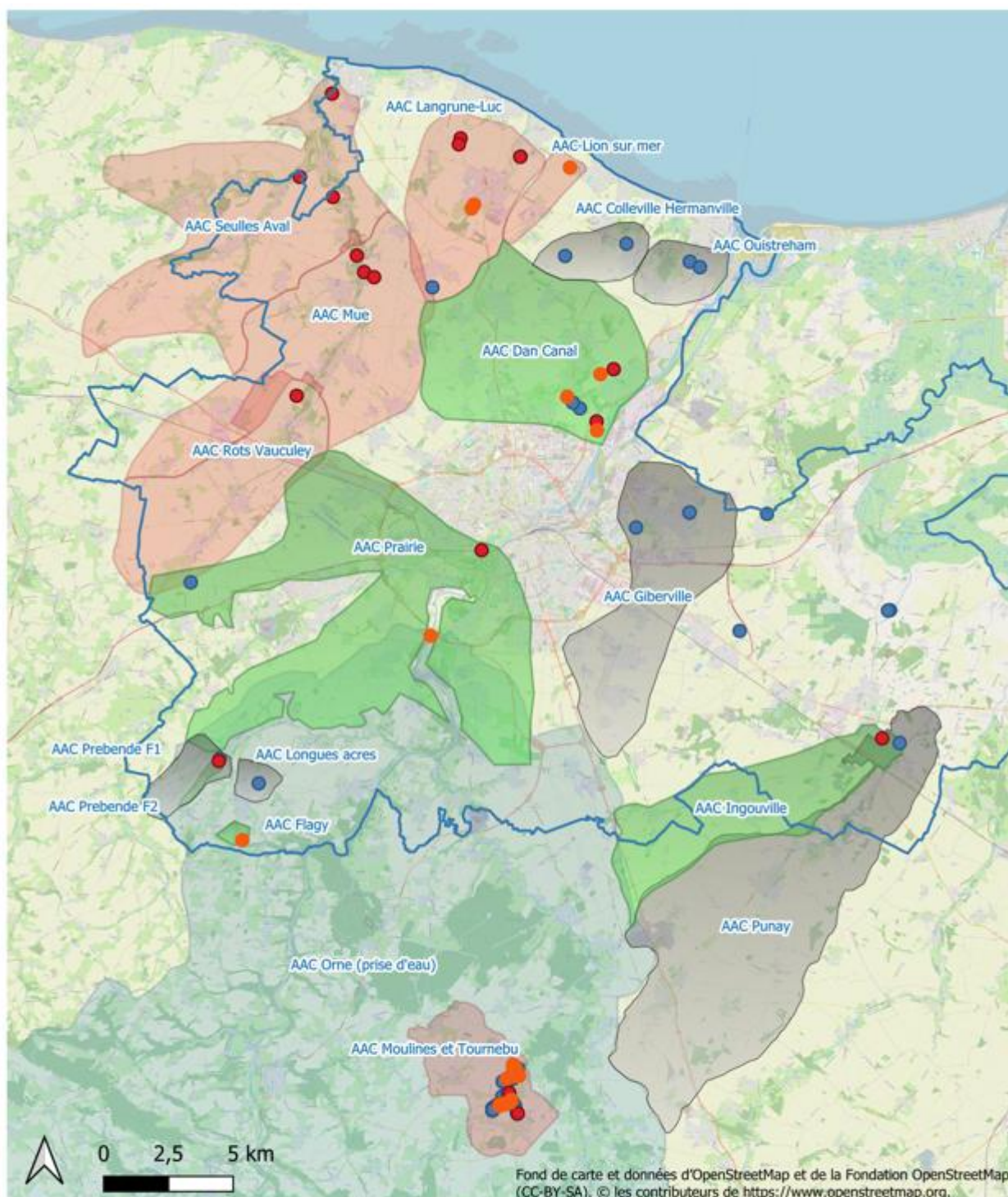
Par ailleurs, les périmètres de protection sont établis par étapes à savoir :

- Une étude technique visant à connaître le captage, les caractéristiques du territoire et les sources de pollution pouvant exister à proximité. Cette étude permet de proposer des périmètres de protection,
- Un projet d'arrêté préfectoral prévoyant la réglementation dans ces périmètres et soumis à enquête publique,
- Après la signature de l'arrêté préfectoral, la réalisation de travaux de mise aux normes et les changements de pratiques qui peuvent en découler sont accompagnés ou indemnisés.

Toutes ces étapes sont menées en concertation avec des représentants des services de l'Etat, les communes et les acteurs locaux (*propriétaires, exploitants agricoles...*). Un comité local d'information et de concertation (CLIC) est ainsi constitué, conformément à une charte départementale pour la mise en œuvre de nouveaux points d'eau et des périmètres de protection en date du 12 novembre 2012.

3. Les aires d'alimentation de captage

Les aires d'alimentation de captage (AAC) correspondent à la surface sur laquelle les eaux qui s'infiltrant contribuent à l'alimentation du captage. En 2025, le syndicat EBC exploite ainsi quarante-six (46) captages sur dix-sept (17) AAC. A l'inverse des périmètres de protection, la mise en œuvre des actions définies dans les AAC sont basées sur le volontariat. Toutefois, le syndicat EBC a l'obligation réglementaire de définir et de mettre en œuvre des programmes d'actions sur les AAC prioritaires (9 AAC sur 17 sont prioritaires) représentées ci-après :



Classement des captages

- Captage prioritaire
- Captage sensible
- /

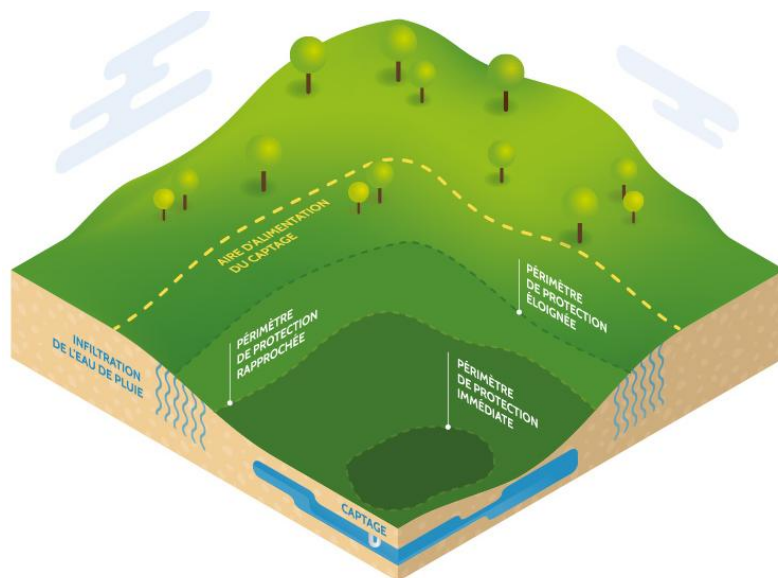
□ Délimitation d'Eau du bassin caennais

Problématique des AAC

- /
- Nitrates
- Nitrates et pesticides
- Pesticides

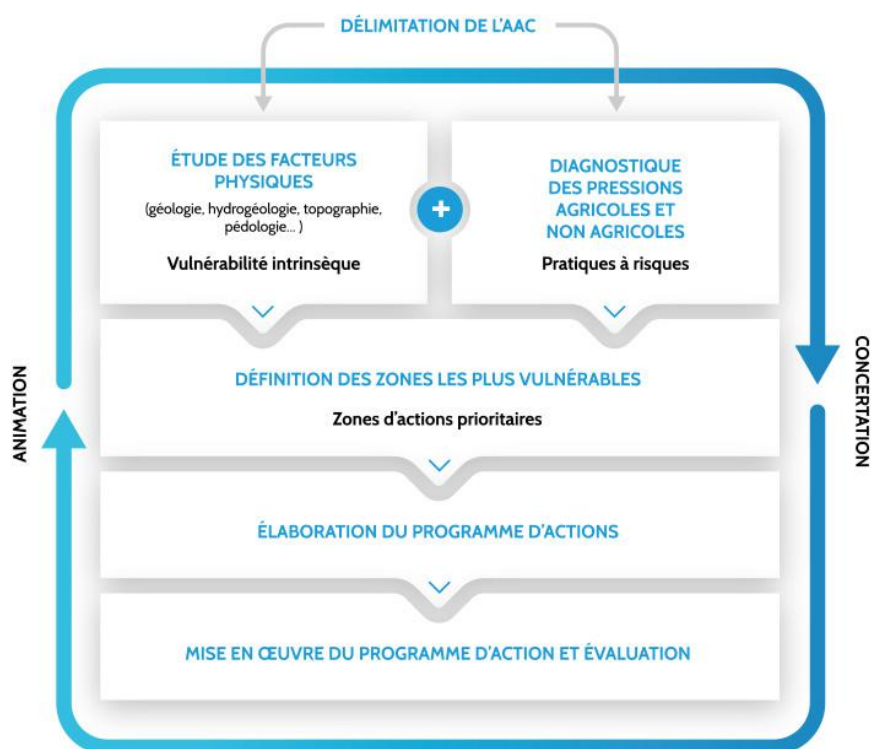
Lorsque le captage a été qualifié de prioritaire, l'AAC peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral. C'est le cas pour six (6) AAC relevant du syndicat EBC. Elles concernent les territoires de Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Mue, Rots, Seules aval et Moulines.

L'ensemble des AAC du territoire du syndicat EBC couvre une superficie d'environ 45 000 hectares et se situent principalement en zone rurale dans des secteurs où l'agriculture occupe une part majoritaire des surfaces. En effet, 85 % de surface agricole compose les AAC situées sur le territoire du syndicat EBC.



Le syndicat EBC a fait le choix de travailler en concertation avec tous les acteurs de chaque AAC afin de coconstruire des programmes de préservation des ressources en eau.

Cette démarche volontariste peut se décliner comme suit :



Au sein du syndicat EBC et depuis 2010, une équipe d'animateurs est chargée d'impulser une dynamique sur chaque territoire et de mettre en œuvre les programmes d'actions. Il s'agit d'accompagner les acteurs du territoire, et en particulier les agriculteurs, dans des changements de pratiques plus favorables à la qualité de l'eau.

Les programmes d'actions ont été établis grâce à une démarche basée sur le dialogue territorial pour la préservation de la ressource en eau. L'objectif étant de mettre en place la concertation et favoriser le dialogue entre l'Etat, les collectivités et la profession agricole pour coconstruire des programmes d'actions sur chaque secteur prioritaire. Tous les agriculteurs concernés ont pu s'associer à la démarche et ainsi participer à la définition des actions.

Ces actions sont basées sur le volontariat. Il peut s'agir d'aides financières, techniques, de mise à disposition d'outils de sensibilisation... Tous les publics sont sensibilisés au problème de la pollution des eaux, quel que soit l'importance de leur impact éventuel. Le syndicat EBC privilégie la concertation entre acteurs comme mode d'actions le plus efficace pour permettre une amélioration de la qualité de l'eau et notamment sur les captages classés prioritaires.

4. L'observatoire de la qualité de l'eau

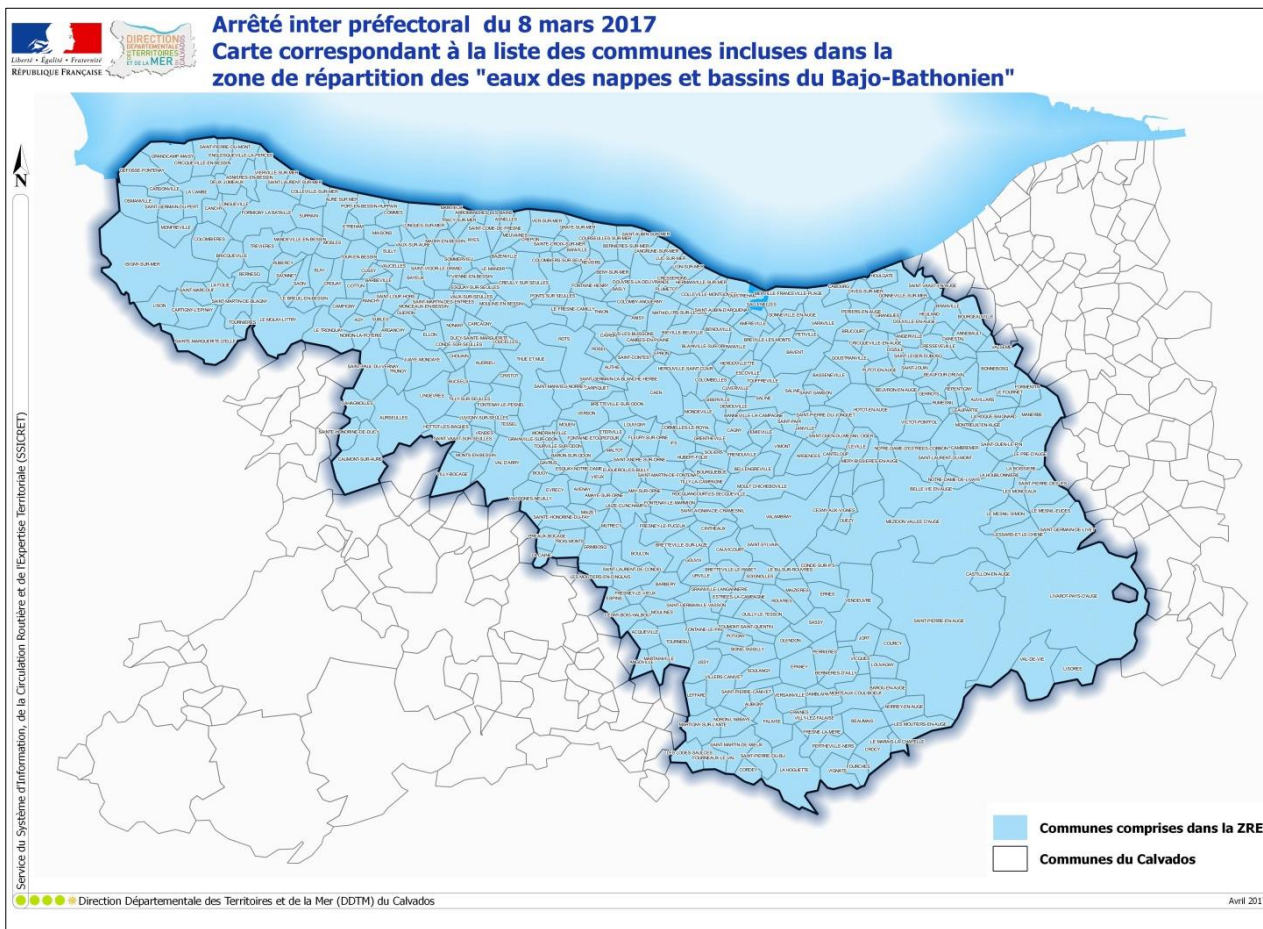
Pour suivre l'efficacité de ses actions en matière de préservation de la ressource, le syndicat EBC s'appuie notamment sur l'observatoire de la qualité de l'eau au travers d'un logiciel de suivi. Cet outil permet de synthétiser les données issues du contrôle sanitaire effectué des eaux, sur les captages, par l'agence régionale de santé (ARS).

Ces données peuvent être croisées avec le suivi des niveaux d'eau dans les nappes souterraines et les données météorologiques (*pluviométrie*) afin d'avoir une vue d'ensemble de la ressource en eau sur le territoire.

5. Les restrictions d'eau

Comme une grande partie du département du Calvados, l'ensemble du territoire du syndicat EBC présente une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins de la population.

Le territoire fait donc l'objet d'une réglementation particulière sur les prélèvements d'eau dans le cadre de la zone de répartition des eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral. Cette zone est représentée sur la carte ci-après :



Cette réglementation permet une gestion plus fine des demandes de prélèvement dans la ressource grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

La frange côtière est également sujette au risque d'intrusion saline dans les nappes d'eau souterraines.

Par ailleurs, le niveau des nappes d'eau souterraines est surveillé et suivi par des dispositifs de mesures répartis sur le territoire du syndicat EBC. L'ensemble des forages est ainsi équipé pour mesurer la hauteur de la nappe d'eau souterraine en continu. Certains forages particulièrement sensibles aux variations climatiques tel que celui situé sur la commune de Sannerville font l'objet d'une vigilance renforcée, en lien avec les services de l'Etat qui réglementent les prélèvements.

Les différents suivis permettent de :

- Connaître l'état annuel des réserves mobilisables (suivis à court terme),
- Déterminer si l'équilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles est préservé (suivis à long terme).

Enfin, en période de sécheresse, des restrictions d'eau peuvent être mises en place. En 2025, un arrêté préfectoral de mise en place de la vigilance sécheresse a été signé le 4 juillet 2025. Cette vigilance n'a pas été levée en fin d'année.

B. L'état d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*indicateur P108.3*) traduit l'avancement (*exprimé en pourcentage*) des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger les points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée. La valeur de cet indice est déterminée selon le barème suivant :

Valeur	Donnée
0 %	Aucune action de protection
20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (<i>terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...</i>)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, les données sont les suivantes :

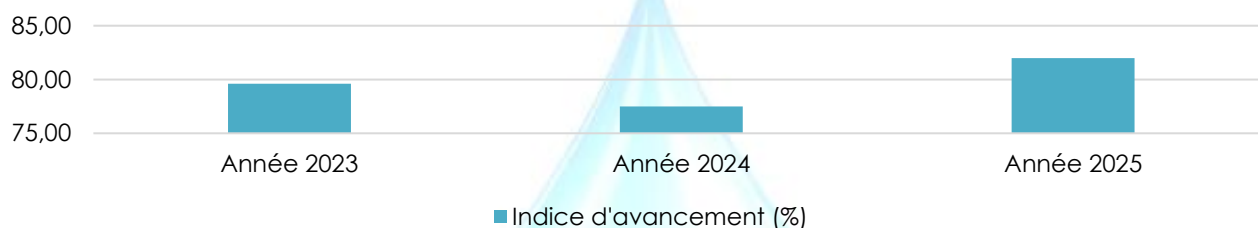
Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m³)		Indice
		Produit	Pondéré	
Secteur Littoral et Mue				
5	Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue	3 699 858	2 959 886	80 %
7	Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer	423 810	339 048	80 %
9	Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer	215 733	172 586	80 %
12	Forage du Gros Orme Thue et Mue (Cheux)	4 019	3 215	80 %
13	Forage de Vauculey - Rots	440 434	352 347	80 %
15	Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny	36 451	29 161	80 %
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	142 120	113 696	80 %
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	266 999	213 599	80 %
18	Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer	196 404	157 123	80 %
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	472 653	378 122	80 %
SOUS TOTAL - Secteur Littoral et Mue		5 898 481	4 718 783	80 %

Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m³)		Indice
		Produit	Pondéré	
Secteur Caennais				
6	Forages de Prairie (I) - Caen	3 134 787	3 134 787	100 %
Secteur Eaux de l'Orne				
1	Usine de l'Orne - Exhaure - Louvigny	8 621 949	6 897 559	80 %
2	Captages de Moulines et de Tournebu	1 148 019	688 811	60 %
4	Forages de la Gronde (F1, F2) Giberville	645 614	322 807	50 %
8	Forages d'Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	989 967	989 967	100 %
10	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	322 230	322 230	100 %
11	Forages de Ouistreham (F1, F3)	114 613	91 690	80 %
14	Forages de Démouville (F2, F3)	97 650	78 120	80 %
22	Forage de Sannerville	95 731	76 585	80 %
SOUS TOTAL - Secteur Eaux de l'Orne		12 035 773	9 467 769	78,7 %
Secteur Argences - Clos Morant				
21	Forage de Clos Morant-Emiéville Frénouville	272 113	217 690	80 %
23	Forages du Canal Oursin (F1, F3) - Janville	397 233	317 786	80 %
24	Forages d'Ingouville et du Punay (F2bis, F3) Moul't-Chicheboville (Moul't)	778 302	622 642	80 %
SOUS TOTAL - Secteur Argences - Clos Morant		1 447 648	1 158 118	80 %
Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin				
20	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	474 499	379 599	80 %
Ex syndicat Région d'Evrecy				
3	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	49 719	29 831	60 %
25	Forage Prébende (F1) - Evrecy	112 279	89 823	80 %
	Forage Prébende (F2) - Evrecy	99 097	79 278	80 %
26	Forage des Longues Acres - Evrecy	13 070	10 456	80 %
SOUS TOTAL - Ex syndicat Région d'Evrecy		274 165	209 388	76,4 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC		23 265 353	19 068 444	82,0 %

Depuis 2023, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC	
Année 2023	79,6 %
Année 2024	77,5 %
Année 2025	82,0 %

Evolution de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2025, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC est de 82 %. Cet indicateur est en hausse par rapport à 2024 car :

- Plusieurs comités de suivi des périmètres de protection ont été mis en place passant l'indice de 80 % à 100 % (*forages de Prairie - Caen / Forages d'Hérouville-Saint-Clair / Forages de Blainville-sur-Orne*),
- Des travaux prévus par arrêté préfectoral ont été finalisés évoluant l'indice de 60 % à 80 % (*forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer*).

C. Le suivi des périmètres de protection

1. Les sources de Moulines

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013. Suite au retrait du contentieux contre cet arrêté et aux premiers versements des conventions d'indemnisation en 2020, les négociations sur les dernières conventions d'indemnisation agricoles ont été poursuivies en 2025 avec l'appui des représentants de l'Etat.

Dans le cadre des négociations agricoles, un partenariat entre la commune de Caen et la SAFER avait été initié en 2012 pour constituer une réserve foncière servant à accompagner les agriculteurs indemnisés dans le cadre des périmètres de protection. Cette réserve foncière a permis de verser les indemnisations dans le cadre de quatre (4) nouvelles conventions et d'acquérir les périmètres de protection immédiate de l'antenne Lecornu-Mullois, en juin 2025. En parallèle, les négociations sur les conventions du GAEC (*groupement agricole d'exploitation en commun*) de la Bourdonnière, exploitation la plus impactée par les périmètres de protection puisque située en plein cœur, ont permis d'aboutir à un accord sur l'indemnisation donnant lieu à une signature de convention prévue en 2026.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté relatif aux périmètres de protection, suite aux études de maîtrise d'œuvre de Suez Consulting en 2023, les travaux ont été engagés en 2024. En 2025, une seconde phase de travaux sur la commune de Moulines a été réalisée : Clôtures, gestion des eaux pluviales, réhabilitation des ouvrages et des canalisations... Les derniers travaux devraient se terminer en 2026.

L'alternative aux propositions de mise aux normes des assainissements individuels au hameau de Fontaine-Halbout a été présentée par le bureau d'études AFEAss en janvier 2022. En début d'année 2024, la commune de Moulines a demandé qu'une option complémentaire au projet soit examinée à savoir d'éviter l'implantation de fosses chez les particuliers en installant une fosse collective en amont du système Enviroseptic. Une mission complémentaire a été demandée au bureau d'études AFEAss puis à IngéEau sans finalisation des études en 2025. Ce dossier sera abordé avec le nouveau maire de Moulines en 2026.

2. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des forages de la Delle au Mont à Langrune-sur-Mer a été signé le 30 mai 2023. Les études préalables aux travaux demandés dans l'arrêté préfectoral ont été réalisées et les travaux ont été engagés en fin d'année 2024. L'ensemble des travaux a été finalisé en début d'année 2025.

3. Les forages de la Gronde

Depuis plusieurs années, le syndicat EBC est à la recherche de nouvelles ressources en eau potable susceptibles d'alimenter l'agglomération caennaise. Dans ce cadre, un projet de création de nouveaux forages sur la commune de Giberville (*en substitution de l'ancien forage de la SMN*) avait conduit le syndicat EBC à engager une démarche d'établissement de périmètres de protection en 2007. Cette démarche s'était achevée en 2011 par un arrêté préfectoral de refus demandant une justification des besoins et des études complémentaires sur la relation nappe-rivière.

Les études complémentaires ont été réalisées par le syndicat EBC. Avec la phase 1 du schéma directeur d'alimentation en eau potable, le syndicat EBC a également pu justifier ses besoins supplémentaires. La démarche a donc été reprise en 2021 avec le lancement d'un marché pour la réalisation de nouveaux forages. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par Suez Consulting qui sera également chargé d'actualiser les dossiers relatifs aux périmètres de protection.

En 2022, les études de maîtrise d'œuvre préalables ont conduit à la réalisation des trois (3) forages à partir de novembre. L'étude environnementale a également été actualisée. Les essais de pompage et les analyses d'eau ont été menés en 2023 pour vérifier les conditions d'utilisation des futurs forages et étayer le dossier réglementaire.

Depuis 2022, le comité local d'information et de concertation (CLIC) qui comporte les représentants des acteurs locaux (*commune, riverains, agriculteurs concernés*) et des services institutionnels, a vocation à suivre l'ensemble de la démarche de création des forages et d'instauration des périmètres de protection.

En 2024, la démarche s'est poursuivie avec de nombreux échanges avec les services de l'Etat sur les attendus des dossiers réglementaires (*qualité de l'eau en lien avec l'émergence des problématiques de métabolites de pesticides sur le territoire, impacts sur la zone humide...*). Ces échanges ont permis de finaliser le dossier environnemental en prévision de l'avis de l'hydrogéologue agréé et de le déposer officiellement en décembre 2024.

L'avis de l'hydrogéologue agréé a fait l'objet d'échanges, notamment lors d'une réunion sur le terrain en avril 2025. L'avis officiel a ensuite été rendu en octobre 2025. Le projet d'arrêté préfectoral est attendu pour 2026. Celui-ci permettra de mener la suite de la concertation avec les acteurs locaux sur le projet.

4. La mise en place des premiers comités de suivi des périmètres de protection

La mise en place d'un comité de suivi des périmètres de protection est inscrite dans la charte départementale qui existe depuis 2012. Le comité de suivi s'inscrit également dans l'évaluation de l'avancement de la procédure RPQS au travers des indices « protection de la ressource » évalués dans la partie précédente.

En 2025, les deux premiers comités de suivis d'Eau du Bassin Caennais ont été mis en place :

- Celui des forages d'Hérouville Saint-Clair et de Blainville-sur-Orne le 16 juin 2025,
- Celui des forages de la Prairie le 25 septembre 2025.

Ces comités de suivi ont permis d'associer les services de l'Etat, les collectivités locales et les gestionnaires d'infrastructures concernés. Un point d'avancement de chaque prescription de l'arrêté y est réalisé et plusieurs actions encore à réaliser sont mises en avant. Ces comités de suivi permettent également de rappeler la réglementation applicable aux différents acteurs du territoire.

D. L'animation du territoire

En 2024, les élus du syndicat EBC ont engagé la mise en place d'une feuille de route dédiée à la préservation de la ressource en eau afin d'asseoir la position politique du Syndicat sur cette thématique. Cette volonté coïncidait avec la demande de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) que toutes les collectivités compétentes en matière d'eau potable adoptent une stratégie de préservation de la ressource en eau dans le cadre du démarrage du XII^{ème} programme. Des ateliers de travail participatifs avec les élus du syndicat EBC (*membres du bureau et élus référents sur les AAC du territoire*) ont permis de mettre en évidence les grandes orientations de la stratégie. Celle-ci a été adoptée le 11 février 2025 par le comité syndical.

En parallèle, suite aux échanges avec les différents comités de pilotage sur les AAC, il a été proposé de regrouper tous les programmes d'actions en un programme unique d'actions couvrant l'ensemble des AAC prioritaires et sensibles. Les contours du futur programme ont été présentés à l'ensemble des comités de pilotage réunis fin novembre 2024. Ce programme unique d'actions a été adopté lors du comité syndical de février 2025. Il constitue le cadre d'intervention sur les AAC pour les six (6) années à venir.

1. Les actions agricoles

En 2024, les actions agricoles se sont poursuivies avec plus de quatre-vingt (80) agriculteurs engagés. Les actions agronomiques proposées aux agriculteurs (*suivi des reliquats azotés et diagnostics individuels afin d'accompagner le changement de pratiques*) mobilisent, petit à petit, de plus en plus d'agriculteurs. En parallèle, un groupe Ecophyto 30 000, visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, s'est constitué sur l'AAC de Langrune-Luc, suite à un appel à projets de la DRAAF (*Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt*). L'animation de ce groupe est assurée par les CIVAM (*centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural*). Une petite dizaine d'agriculteurs s'est engagé dans le groupe.

En complément de ces actions agronomiques, le syndicat EBC a engagé des réflexions pour la mise en place de « paiements pour services environnementaux » (PSE) dédiés aux agriculteurs en 2024. Deux (2) PSE sont envisagés : Un (1) PSE pour les agriculteurs biologiques afin de maintenir les pratiques et un (1) PSE pour les agriculteurs conventionnels afin de les accompagner dans des réductions d'utilisation de produits phytosanitaires et dans le développement des couverts végétaux hivernaux (*réduction des nitrates*). Des ateliers de co-construction avec les agriculteurs ont été menés fin 2024 et début 2025. Le dispositif a ensuite été présenté aux agriculteurs lors d'une réunion publique le 22 avril 2025.

Le recrutement des agriculteurs a ensuite été effectué sur le terrain. Douze (12) agriculteurs se sont engagés dans le « PSE Conventionnel », ce qui représente 1 489 hectares (ha) dont 1 074 ha situés sur les AAC prioritaires et sensibles du territoire. Pour le « PSE Bio », ce sont quinze (15) agriculteurs engagés, correspondant à 2 268 ha, dont 886 ha localisés sur les AAC prioritaires et sensibles. Ces dossiers ont été validés par l'AESN lors de la commission des aides de décembre 2025 permettant un suivi des premiers engagements dès 2026.

2. Les actions non agricoles

L'année 2025 a été essentiellement dédiée aux actions agricoles. Seule une animation grand public a été réalisée. Les animations scolaires ont été confiées à un prestataire spécialisé. Pour l'année scolaire 2025-2026, le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) « Vallée de l'Orne » a été missionné pour accompagner dix (10) classes du territoire.

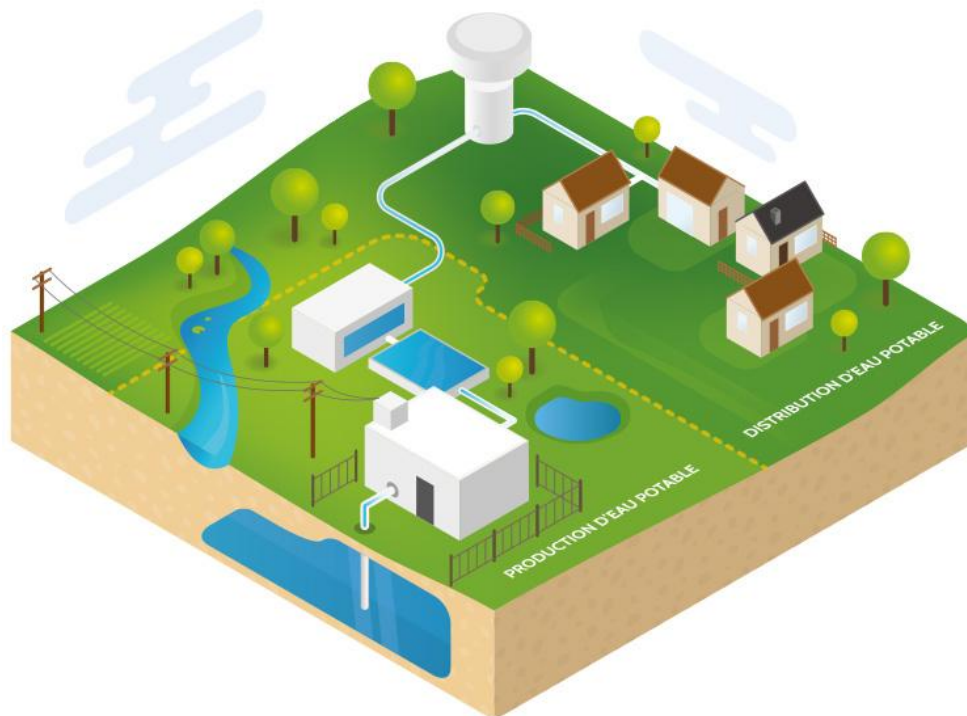


III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

A. La présentation des installations

1. La présentation générale

Dans le cadre de sa compétence de production de l'eau potable, le syndicat EBC dispose d'ouvrages et d'installations afin de pouvoir prélever l'eau en milieu naturel, la traiter pour la rendre potable, puis l'acheminer dans un réservoir pour une mise en distribution.



Ces équipements de différentes natures sont :

- Des ouvrages de captage d'eaux souterraines ou de surface,
- Des ouvrages de pompage et de traitement,
- Des canalisations d'interconnexion et de transfert d'eau vers les ouvrages de distribution des membres du syndicat,
- Des ouvrages annexes nécessaires au fonctionnement des installations.

Le syndicat EBC gère quarante-sept (47) sites de production d'eau potable à savoir :

- Une (1) prise d'eau superficielle : L'usine de traitement d'eau potable de l'Orne,
- Deux (2) zones de captage de source,
- Quarante-quatre (44) forages de captation d'eau souterraine regroupés en vingt-six (26) systèmes de production.



L'usine de l'Orne

Mise en service en décembre 2016 et fonctionnant sept (7) jours sur sept (7), l'usine de l'Orne est, aujourd'hui, l'une des plus grandes usines de potabilisation de Normandie. Entièrement automatisée, elle alimente en eau potable plus de 130 000 habitants.

Ces chiffres-clés sont :



26 millions d'euros
d'investissement TTC



Production moyenne :
20 000 m³
d'eau par jour



12/2016
Mise en service



Production en pointe :
30 000 m³
d'eau par jour



40 communes
alimentées (dont Caen)

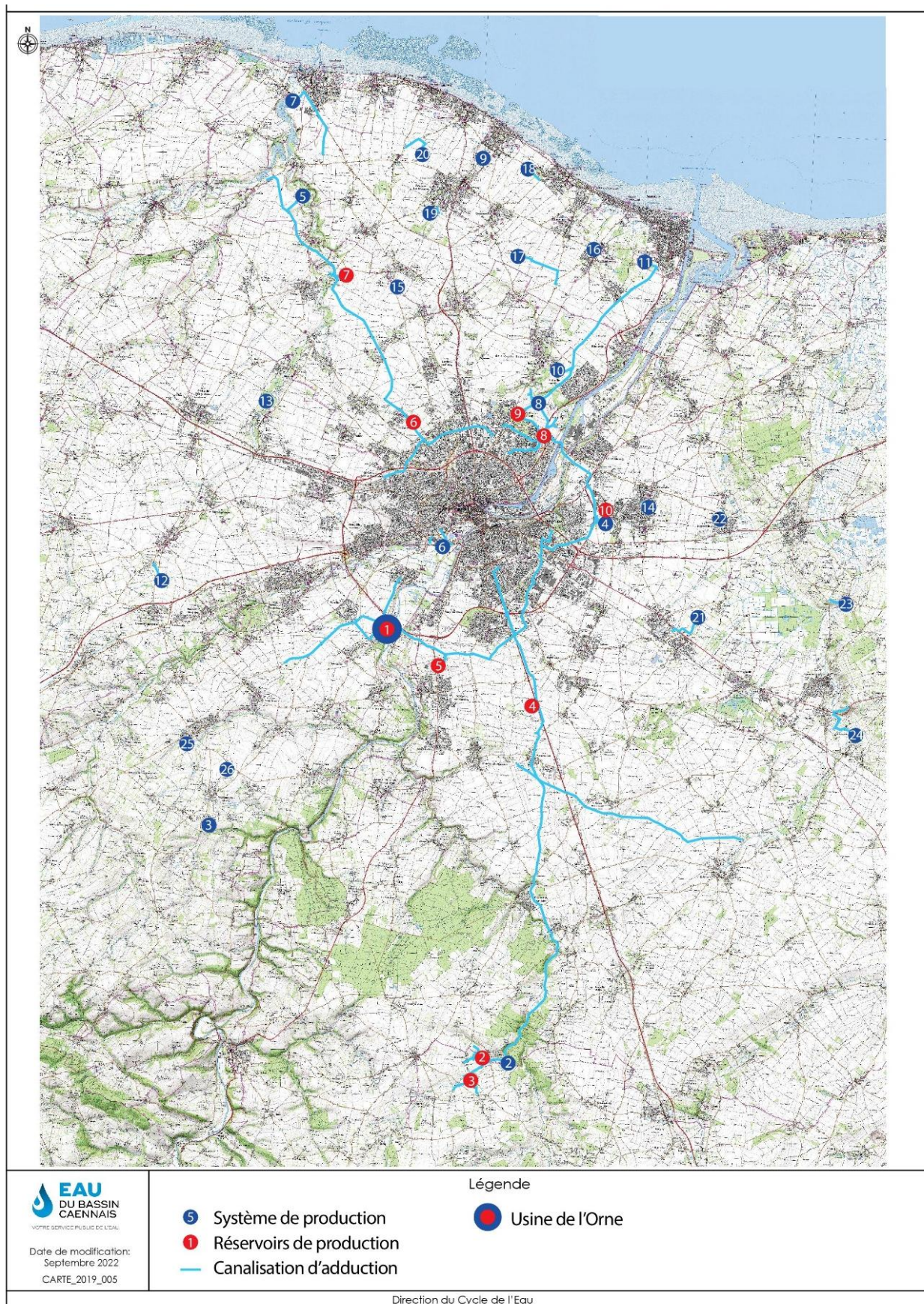
Le syndicat EBC produit ainsi plus de vingt et trois (23) millions de mètres cube (m³) d'eau par an dont plus de 40 % sont assurés par l'usine de traitement d'eau potable.

Les principales ressources en eau sont : L'Orne, les forages de la Mue (*Thue et Mue*), les sources de Moulines, les forages de Prairie (Caen) et les forages d'Hérouville-Saint-Clair.

2. Les caractéristiques des installations

Le réseau d'eau potable est un ensemble de conduites et d'équipements organisés pour permettre la collecte, le traitement, le transport, le stockage puis la distribution de l'eau destinée à la consommation de la population.

La carte suivante localise les ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2025 (signification des numérotations précisée au paragraphe suivant).



a. Les adductions

Les conduites d'adduction d'eau potable représentent un linéaire total de 143,627 kilomètres (km) de canalisations répartis comme suit :

Adduction	Linéaire en mètre (m)
Adduction Mue	20 730
Adduction Nord	19 665
Adduction Orne	17 915
Adduction Moulines	32 978
Adduction Hérouville-Saint-Clair	8 283
Adduction Sud Plaine	8 812
Autres	35 244
TOTAL	143 627

b. Les systèmes de production et de traitement

En 2025, les systèmes de production et de traitement sont au nombre de vingt-six (26) tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant à savoir :

- Une (1) prise d'eau superficielle,
- Deux (2) zones de captage,
- Quarante-quatre (44) forages exploités.

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
Secteur Littoral et Mue				
5	Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue		5 forages	Chloration
7	Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer		2 forages	Chloration
9	Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer		2 forages	Chloration

Numéro	Dénomination	Numéro	Dénomination	Numéro
Secteur Littoral et Mue				
12	Forage du Gros Orme Thue et Mue (Cheux)		1 forage	Chloration Déferrisation
13	Forage de Vauculey Rots		1 forage	Chloration
15	Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny		1 forage	Chloration
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery		1 forage	Déferrisation Décarbonatation Chloration
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer		1 forage	Décarbonatation Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
Secteur Littoral et Mue				
18	Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer		1 forage	Chloration Décarbonatation
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande		2 forages	Chloration
Secteur Caennais				
6	Forages de Prairie (I) Caen		3 forages	Chloration
Secteur Eaux de l'Orne				
1	Usine de l'Orne - Exhaure Louvigny		1 prise d'eau superficielle	Floculation-décantation, ozonation, charbon actif en poudre, filtration, ultrafiltration et désinfection à la javel
2	Captages de Moulines et de Tournebu		17 captages	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
Secteur Eaux de l'Orne				
4	Forages de la Gronde (F1, F2) Giberville		2 forages	Chloration
8	Forages d'Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)		5 forages	Décarbonatation (En amont du réservoir d'Hérouville-Saint-Clair) Chloration
10	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)		2 forages	Chloration
11	Forages de Ouistreham (F1, F3)		2 forages	Chloration
14	Forages de Démouville (F2, F3)		2 forages	Chloration Déferrisation
22	Forage de Sannerville Sannerville		1 forage	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
Secteur Argences - Clos Morant				
21	Forage de Clos Morant-Emiéville Frénouville		1 forage	Déferrisation Chloration
23	Forages du Canal Oursin (F1, F3) Janville		2 forages	Chloration
24	Forages d'Ingouville et du Punay (F2bis, F3) Moult-Chicheboville (Moult)		2 forages	Déferrisation (Punay) Chloration
Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin				
20	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer		2 forages	Traitement au charbon actif Chloration
Ex syndicat Région d'Evrecy				
3	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay		1 captage	Chloration (<i>pack javel</i>)
25	Forages de Prébende (F1, F2) Evrecy		2 forages	Chloration
26	Forage des Longues Acres Evrecy		1 forage	Chloration Déferrisation

c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau)

En 2025, le syndicat EBC dispose de dix (10) ouvrages de stockage tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
Secteur Littoral et Mue			
6	Réservoir de Saint-Contest		5 000 m ³ (2 x 2 500 m ³)
7	Réservoir de la Mue		2 000 m ³
Secteur Eaux de l'Orne			
1	Réservoir de l'usine de l'Orne		7 500 m ³ (3 x 2 500 m ³)
2	Réservoir de Moulines		65 m ³
3	Réservoir de Tournebu		25 m ³
4	Réservoir de Tilly-la-Campagne		2 850 m ³
5	Réservoir de Saint-Martin-de-May (Saint-Martin-de-Fontenay)		6 400 m ³ (2 x 3 200 m ³)

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
Secteur Eaux de l'Orne			
8	Réservoir d'Hérouville-Saint-Clair		6 000 m ³ (2 x 3 000 m ³)
9	Pôle de regroupement de Leбіsey		1 000 m ³ (2 x 500 m ³)
10	Pôle de regroupement de la Gronde		1 000 m ³ (2 x 500 m ³)

B. Les ressources en eau

1. Les volumes prélevés et produits par les systèmes de production actifs

Dénomination et localisation du système de production	2024			2025		
	Volume prélevé (en m ³)	Volume produit (en m ³)	Rendement de production	Volume prélevé (en m ³)	Volume produit (en m ³)	Rendement de production
Secteur Littoral et Mue						
Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue	3 300 898	3 131 196	94,9 %	3 866 848	3 699 858	95,7 %
Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer	411 397	411 397	100 %	430 275	423 810	98,5 %
Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer	209 581	209 581	100 %	215 733	215 733	100 %
Forage du Gros Orme Thue et Mue (Cheux)	18 727	18 443	98,5 %	4 087	4 019	98,3 %
Forage de Vauculey Rots	429 006	429 006	100 %	440 434	440 434	100 %
Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny	57 774	57 774	100 %	36 451	36 451	100 %
Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	150 524	148 297	98,5 %	144 091	142 120	98,6 %

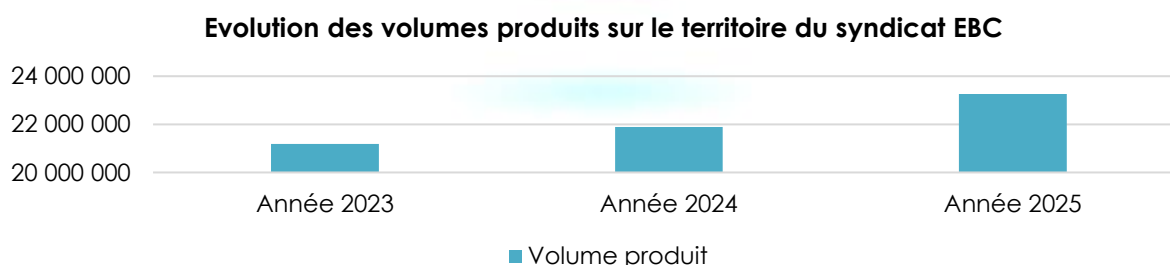
Dénomination et localisation du système de production	2024			2025		
	Volume prélevé (en m³)	Volume produit (en m³)	Rendement de production	Volume prélevé (en m³)	Volume produit (en m³)	Rendement de production
Secteur Littoral et Mue						
Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	248 344	245 705	98,9 %	271 616	266 999	98,3 %
Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer *	154 101	151 052	98,0 %	200 063	196 404	98,2 %
Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	418 591	418 591	100 %	472 653	472 653	100 %
SOUS TOTAL Secteur Littoral et Mue	5 244 842	5 221 042	96,7 %	6 082 251	5 898 481	97,0 %
Secteur Caennais						
Forages de Prairie (I) Caen	2 809 097	2 808 647	99,9 %	3 135 167	3 134 787	99,9 %
Secteur Eaux de l'Orne						
Usine de l'Orne - Exhaure Louvigny	8 164 879	7 826 190	95,9 %	8 977 119	8 621 949	96,0 %
Captages de Moulines et de Tournebu	1 593 197	1 530 277	96,1 %	1 177 398	1 148 019	97,5 %
Forages de la Gronde (F1, F2) Giberville	449 343	449 343	100 %	645 614	645 614	100 %
Forages de Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	1 062 016	1 054 045	99,3 %	1 019 619	989 967	97,1 %
Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	337 849	337 849	100 %	322 230	322 230	100 %
Forages de Ouisseham (F1, F3)	276 107	276 107	100 %	114 613	114 613	100 %
Forages de Démouville (F2, F3)	112 180	112 180	100 %	97 650	97 650	100 %
Forage de Sannerville	86 099	86 099	100 %	95 731	95 731	100 %
SOUS TOTAL Secteur Eaux de l'Orne	12 081 670	11 672 040	96,6 %	12 449 974	12 035 773	96,7 %
Secteur Argences - Clos Morant						
Forage de Clos Morant- Emiéville Frénouville	271 079	271 079	100 %	272 545	272 113	99,8 %
Forages du Canal Oursin (F1, F3) Janville	378 188	378 188	100 %	397 233	397 233	100 %
Forages d'Ingouville et du Punay (F2bis, F3) Moult-Chicheboville (Moult)	790 876	790 533	99,9 %	778 591	778 302	99,9 %
SOUS TOTAL - Secteur Argences - Clos Morant	1 440 143	1 439 800	99,9 %	1 448 369	1 447 648	99,9 %

Dénomination et localisation du système de production	2024			2025		
	Volume prélevé (en m³)	Volume produit (en m³)	Rendement de production	Volume prélevé (en m³)	Volume produit (en m³)	Rendement de production
Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin						
Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	492 284	480 419	97,6 %	487 404	474 499	97,4 %
Ex syndicat Région d'Evrecy						
Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	44 381	44 381	100 %	49 719	49 719	100 %
Forage de Prébende (F1) Evrecy	101 948	101 948	100 %	112 279	112 279	100 %
Forage de Prébende (F2) Evrecy	92 675	92 675	100 %	99 097	99 097	100 %
Forage des Longues Acres Evrecy	29 853	29 727	99,6 %	13 091	13 070	99,8 %
SOUS TOTAL - Ex syndicat Région d'Evrecy	268 857	268 731	99,9 %	274 186	274 165	99,9 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	22 490 994	21 890 679	97,3 %	23 877 351	23 265 353	97,4 %

* Le forage du Haut-Lion à Lion-sur-Mer apparaît dans le secteur Littoral et Mue car l'ex syndicat de Lion-sur-Mer a intégré au 1^{er} janvier 2025 la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue

Depuis 2023, l'évolution des volumes produits sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes produits par les systèmes de production actifs sur le territoire du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2023	21 183 706 m³	+ 1,7 %
Année 2024	21 890 679 m³	+ 3,3 %
Année 2025	23 265 353 m³	+ 6,3 %



2. Les importations hors du syndicat EBC

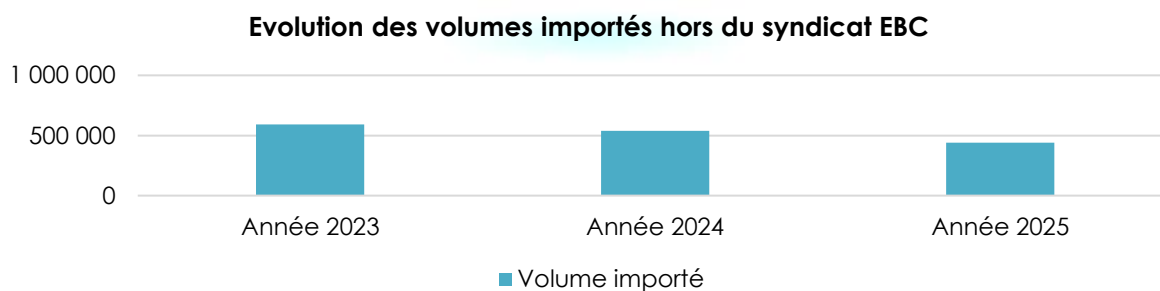
Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2024	Volume - 2025
Syndicat du Vieux Colombier	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Courseulles-sur-Mer	5 724 m ³	5 992 m ³
Syndicat du Vieux Colombier (secours)	Syndicat EBC pour le territoire de Bretteville-l'Orgueilleuse (Thue et Mue)	0 m ³	268 m ³
Syndicat Sud Calvados	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de May-sur-Orne	256 991 m ³	152 707 m ³
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Laize-Clinchamps	89 829 m ³	92 114 m ³
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune Le Castelet	34 821 m ³	35 047 m ³
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Caen (sources de Moulines)	267 m ³	260 m ³
Syndicat de la Vallée d'Hamars	Syndicat EBC pour le territoire de la commune d'Evrecy	32 180 m ³ *	54 024 m ³ **
Syndicat du Pré Bocage	Syndicat EBC pour le territoire des communes de Bougy et Gavrus	51 434 m ³	44 757 m ³
Syndicat de la Rive Droite de l'Orne	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Ouistreham	100 519 m ³	55 577 m ³
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Sannerville		340 m ³
TOTAL		539 585 m³*	441 086 m³

* En 2024, ce volume d'eau importé avait été omis portant le volume d'eau total des importations à 571 765 m³

** La hausse des achats d'eau en 2025 sur la commune d'Evrecy s'explique par la fermeture du forage des Longues Acres à Evrecy.

Depuis 2023, l'évolution des volumes importés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes importés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2023	592 795 m ³	- 22,0 %
Année 2024	539 585 m ³	- 8,9 %
Année 2025	441 086 m ³	- 18,3 %



Pour l'année 2025, le volume total d'eau importé par le syndicat EBC affiche une baisse de 18,3 % par rapport à l'année 2024. Toutefois, après correction, en tenant compte des achats d'eau pour la commune d'Evrecy, la baisse s'élève à 22,9 % en 2025.

3. Les exportations

a. Vers des territoires hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2024	Volume - 2025	Variation
Syndicat EBC via le secteur Eaux de l'Orne	SIVOM Rive Droite de l'Orne*	5 m ³	4 011 m ³	+ 80 120 %
Syndicat EBC via le secteur Eaux de l'Orne	Syndicat Sud Calvados**	10 m ³	3 m ³	- 70 %
TOTAL		15 m³	4 014 m³	+ 26 660 %

*Achat (secours) pour le territoire de la commune de Touffréville qui ne relève plus de la compétence du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2020

** Achat pour les besoins de maintenance du service de l'eau potable (lavage de réservoir)

Depuis 2023, l'évolution des volumes exportés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes exportés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2023	8 082 m ³	- 32,1 %
Année 2024	15 m ³	- 99,8 %
Année 2025	4 014 m ³	+ 26 660 %

Evolution des volumes exportés hors du syndicat EBC



b. Vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » n'a pas été transférée au syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2024	Volume - 2025	Variation
Syndicat EBC via le secteur Littoral et Mue	Commune de Courseulles-sur-Mer	417 121 m ³	429 802 m ³	+ 3,0 %
Syndicat EBC via le secteur Littoral et Mue	SIAEP de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer	628 172 m ³	688 386 m ³	+ 9,6 %
Syndicat EBC via le secteur Argences - Clos Morant	Syndicat mixte Eau en Val Es Dunes	1 061 612 m ³	1 050 847 m ³	- 1,0 %
Syndicat EBC via le Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	Syndicat de Bernières - Langrune - Saint-Aubin	480 419 m ³	485 950 m ³	+ 1,2 %
TOTAL		2 587 324 m³	2 654 985 m³	+ 2,6 %

c. Le récapitulatif des exportations

Volume	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Volume exporté hors du syndicat EBC	8 082 m ³	15 m ³	4 014 m ³	+ 26 660 %
Volume exporté vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » n'a pas été transférée au syndicat EBC	2 483 115 m ³	2 587 324 m ³	2 654 985 m ³	+ 2,6 %
Total	2 491 197 m³	2 587 339 m³	2 658 999 m³	+ 2,8 %

4. Le bilan des volumes

Volume	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Volume produit	21 183 706 m ³	21 890 679 m ³	23 265 353 m ³	+ 6,3 %
Volume importé hors du syndicat EBC	592 795 m ³	539 585 m ³	441 086 m ³	- 18,3 %
Total	21 776 501 m³	22 430 264 m³	23 706 439 m³	+ 5,7 %
Volume exporté par le syndicat EBC hors de son territoire	8 082 m ³	15 m ³	4 014 m ³	+ 26 760 %
Volume exporté par le syndicat EBC vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » ne lui pas été transférée	2 483 115 m ³	2 587 324 m ³	2 654 985 m ³	+ 2,6 %
Total	2 491 197 m³	2 587 339 m³	2 658 999 m³	+ 2,8 %

C. Les études et les travaux

1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat EBC porte sur les compétences « production » et « distribution ».

Il répond à différents objectifs à savoir notamment :

- Mettre à jour les données inscrites dans le schéma précédent réalisé sur la période 2001 - 2003,
- Prendre en considérations les modifications successives du syndicat EBC en termes de territoire et de compétence,
- Optimiser le fonctionnement du système dans son ensemble et prévoir les aménagements nécessaires,
- Prendre en compte les perspectives sur le moyen et long terme : Population, changement climatique...

Par ailleurs, il répond à la nécessité de posséder une vision globale des besoins et des ressources et d'avoir un outil de suivi, de programmation et de gestion sur le court, moyen et long terme.

Après appel d'offres, le bureau d'étude Suez Consulting a été retenu.

Cette étude comporte trois (3) phases :

- Phase 1 : Collecte des données, état des lieux et bilan besoins/ressources,

- Phase 2 : Campagnes de mesures, modélisation du réseau et diagnostic,
- Phase 3 : Proposition de scénarios répondant aux insuffisances actuelles et futures, soumission des modalités de suivi pour pérenniser la gestion patrimoniale des ressources et des équipements, proposition d'une sécurisation des ressources, étude du scénario retenu.

Le montant de cette étude est évalué à 600 000 € HT.

Le bilan besoins/ressources (*phase 1*) a été finalisé en 2020. Il a souligné la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources pour répondre aux besoins futurs en eau potable mais aussi pour anticiper le possible abandon de certains forages côtiers dû à la montée du niveau marin et de l'avancée du biseau salé à l'horizon 2050.

Au vu de la tension sur la production de l'eau potable et afin de compléter les données, des investigations ont été menées sur certains forages à savoir :

- Les forages du Canal Oursin (*Janville*), de Moulton, du Clos Morant-Emiéville (*Frénouville*) et de Sannerville dans un premier temps,
- Les forages de la Mue (*Thue et Mue*), d'Hérouville-Saint-Clair (F8) et de Prairie I (Caen) dans un second temps.

Ces investigations ont permis de qualifier l'état du forage et de quantifier les volumes disponibles.

Les campagnes de mesures « été » et « hiver » ont également été réalisées sur le territoire du syndicat EBC au cours de l'année 2020.

La construction du modèle numérique du réseau (*phase 2*) a été réalisée sur 2021. Son importance et sa complexité ont nécessité de créer des sous-secteurs de modélisation. Le calage a conduit à des investigations complémentaires sur le terrain afin que les résultats des simulations soient cohérents avec les résultats des campagnes.

En parallèle, quatre (4) campagnes de mesures de chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau ont été menées en 2021 et 2022 sur différents points de réseaux constitués de canalisations en PVC posées dans les années 1970-1980. En effet, ce type de canalisation est sujet à des relargages de CVM dans l'eau en fonction de différents paramètres (*temps de séjour, température...*). Les points de prélèvement ont été conjointement choisis avec l'agence régionale de santé (ARS).

Les résultats d'analyse ont été injectés dans le modèle qualité et ont permis d'identifier les secteurs sujets au relargage de CVM dans l'eau.

La modélisation a conduit à un diagnostic des insuffisances sur le réseau, d'un point de vue pression, débit et qualité (*temps de séjour*).

La phase 3 qui consiste à proposer des scénarii pour pallier aux insuffisances mises en évidence lors des phases 1 et 2 a été menée à terme en juin 2023. Au cours de cette phase est venue s'ajouter la problématique des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil.

Il ressort de la phase 3 la nécessité de :

- Construire des unités de traitement des métabolites pour la majorité des ressources existantes et de traitement des nitrates pour certaines ressources,
- Mobiliser de nouvelles ressources sur le territoire de Vimont,
- Sécuriser, en interne, le syndicat EBC en posant des canalisations de transfert, notamment pour la partie littorale.

Le montant total de ces travaux est évalué autour de 181 600 000 € HT dont 52 000 000 € HT pour les traitements. Par une délibération en date du 10 décembre 2024, le comité syndical a approuvé le programme de travaux sur une période de quinze (15) ans et sa hiérarchisation hormis ceux concernant Vimont.

2. L'usine de l'Orne

Des désordres ont été constatés avec une dégradation des bétons immergés de la file « eau ». Elles sont localisées au niveau des DELREB (*technologie DELREB utilisée pour la décantation assistée par voie physico-chimique combinant coagulation, floculation, séparation des matières en suspension par décantation lamellaire à forte hauteur d'eau et reprise des boues par raclage rotatif*).

Une expertise menée par le laboratoire du LERM (*laboratoire d'études et de recherches sur les matériaux*) montre que le béton, pourtant conforme à la norme XA3, se délite sous forme de pâte. La cause serait une circulation d'une eau assez peu minéralisée au sein des ouvrages influençant la durabilité des bétons par le renouvellement permanent de la solution en surface du béton, l'équilibre entre le béton et son environnement n'étant alors jamais atteint. Ce phénomène est particulièrement visible sur les cuves de coagulation, de floculation et de remontée vers le décanteur.

Le traitement envisagé consiste à appliquer une résine époxy de protection sur le sol et les parois verticales des cuves précitées dans les trois (3) DELREB.

Au vu du montant des travaux estimés en phase diagnostic (1 000 000 € HT) et de son phasage complexe, il a été décidé de ne pas engager de travaux sur le court terme, de mettre en observation l'évolution de la dégradation et de solliciter l'assurance décennale.

Aussi, depuis le mois de juin 2021, les deux (2) pompes d'eau brute qui se situent dans l'ancien exhaure présentent des désordres de fonctionnement (*vibrations, fuites sur ligne d'arbre...*). La capacité de l'usine est donc réduite. Face à cette dégradation de la capacité de production, des solutions provisoires ont été déployées afin de remettre en ordre le fonctionnement pérenne de ces deux (2) pompes.

Un diagnostic a donc été demandé à SAFEGE en mars 2023 qui a conclu que les vibrations étaient liées à un phénomène de balourd résultant d'origines multiples : hydraulique non adapté, absence de clapet de pied, mauvais ancrage des canalisations lors des traversées de génie civil...

Le bureau d'étude Suez Consulting a mené les études de maîtrise d'œuvre sur ces deux (2) problématiques. La solution pompe à ligne d'arbre a été préférée à la solution pompe submersible via un tableau de critères de choix.

Après appel d'offre, l'entreprise Eiffage Energie Système Activité Hydraulique a été retenue pour un montant de 645 000 € HT. Les travaux sont prévus en 2026.

3. Les forages de Langrune-sur-Mer

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des forages de la Delle au Mont à Langrune-sur-Mer du 30 mai 2023 prévoit des travaux constituant des mesures de protection contre les pollutions. Ils consistent en :

- La réhabilitation du chemin rural à partir de l'entrée Est de la route départementale (RD) 219 A et jusqu'à l'accès aux forages pour gérer l'eau de pluie et éviter toute stagnation d'eau,
- La création d'un merlon et la pose de soubassement en béton sous la clôture des forages pour éviter le ruissellement d'eau,
- La surélévation des trappes d'accès aux têtes de forage avec leur mise en conformité.

Ces travaux se sont achevés fin 2025 pour un montant de 45 000 € HT.

4. Les forages de la Gronde

Dans le cadre de la mobilisation de nouvelles ressources, le syndicat EBC a confié au groupement Suez Consulting (SAFEGE) / CPGF HORIZON la maîtrise d'œuvre des forages de la Gronde situés sur la commune de Giberville. Ces forages seront implantés sur le site du pôle de regroupement de la Gronde.

Le site a été retenu à la suite de nombreuses investigations qui ont montré le potentiel de la nappe contenu dans les calcaires du Bathonien.

Trois (3) solutions ont été étudiées au stade des études d'avant-projet (AVP) à savoir :

- La réalisation de deux (2) forages de 375 m³/heure chacun,
- La réalisation de quatre (4) forages de 125 m³/heure chacun,
- La réalisation de trois (3) forages de 200 m³/heure chacun.

L'objectif est de pouvoir fournir 9 000 m³/jour. Les forages « SMN » (société métallurgique de Normandie) sont conservés dans un premier temps pour servir de barrière hydraulique en cas de pollution par la route départementale.

Le syndicat EBC a signifié son choix en retenant la réalisation de trois (3) forages de 200 m³/heure au Bathonien. Dans ces conditions, la durée journalière de pompage serait de 15 heures/jour avec une capacité de 3x200 m³/heure.

Après appel d'offre, la société SADE Forage a été désignée pour réaliser les travaux. Les trois (3) forages ont été créés en 2023. Les essais de pompage ont été faits, ensuite, en 2023 permettant ainsi de confirmer la capacité de production.

L'aménagement des forages pour leur exploitation sera fait après enquête publique et délivrance de l'autorisation d'exploiter par les services de l'Etat.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 2 150 000 € HT.

5. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Commune de Moulins

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulins » a été signé le 19 décembre 2013.

Cet arrêté induit différents travaux, notamment :

- La protection des périmètres de protection immédiate (PPI),
- La réhabilitation des ouvrages et des canalisations existantes,
- La déconnexion des ouvrages abandonnés,
- La mise en place de suivi de la production des captages,
- L'installation de contrôle d'accès sur les ouvrages.

En 2021, le syndicat EBC a engagé des études sur « les sources de Moulins » afin d'améliorer le potentiel de production des captages.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été menées sur 2022 et une consultation des entreprises constituée de trois (3) lots a été engagée en juillet 2023 à savoir :

- Lot 1 : Mise aux normes des clôtures et aménagement des espaces verts,
- Lot 2 : Réhabilitation du génie civil et mise en sécurité des ouvrages,
- Lot 3 : Réhabilitation des canalisations.

Les lots ont été attribués comme suit : Le lot 1 à l'entreprise LEBLOIS, le lot 2 au groupement SADE - SAUR et le lot 3 au groupement SADE - FLORO TPA.

Les travaux ont débuté par le réservoir de Tournebu et l'antenne d'Acqueville en 2024 et ont continué en 2025 sur les autres antennes en fonction des conditions météorologiques. Les travaux devraient être achevés en 2026.

L'enveloppe de l'opération s'élève autour de 4 220 000 € HT.

6. Les travaux de sécurisation des communes de Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer et Lion-sur-Mer par l'adduction Nord

Les communes de Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer et Lion-sur-Mer sont alimentées en eau potable par des forages situés sur leur territoire mais ne sont pas sécurisées. En effet, si un des forages connaissait une défaillance ou si une très forte demande avait lieu pendant la période estivale, l'alimentation en eau pourrait être interrompue.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable précité a préconisé la sécurisation des réservoirs de la Grosse Devise (Colleville-Montgomery) et du Grand Parc (Hermanville-sur-Mer) par l'adduction Nord depuis Bénouville via une conduite de diamètre quatre cent millimètres (400 mm).

Les études ont été menées en 2025, notamment la définition du tracé. Elles devraient se terminer en 2026 avec, ensuite, le lancement de l'appel d'offres.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 3 600 000 € HT.

7. Le traitement des pesticides aux forages de Vauculey (Rots)

Les contrôles sanitaires effectués par l'agence régionale de santé (ARS) sur les forages de Vauculey ont montré des concentrations significatives en métabolites de chloridazone depuis 2022. Ces deux (2) métabolites sont classés pertinents par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES - établissement public relevant du ministère de la santé). Par ailleurs, depuis 2023, les mesures de chlorothalonil R471811 ont été initiées, en auto-contrôle, avec également une teneur importante. Ce métabolite n'est actuellement plus classé pertinent par l'ANSES.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat EBC prévoit le regroupement des moyens de potabilisation en place sur certains forages dont celui de Vauculey (Rots) via une usine centralisée située sur le site du réservoir de la Mue.

Dans l'attente de cette future usine, une unité temporaire de traitement des pesticides doit être mise en place, sur le site du forage. Cette unité sera dédiée au traitement des micropolluants présents à des concentrations significatives et servira d'unité pilote pour mesurer les abattements de ces micropolluants en fonction du type de charbon.

L'étude réalisée par SAFEGE a préconisé la mise en place d'un traitement par charbon actif en grains avec une solution en skids mobiles (structures sur lesquelles sont fixés différents équipements et matériels industriels).

L'appel d'offres a été lancé fin novembre 2025 et les travaux sont prévus au cours de l'année 2026. L'enveloppe de l'opération s'élève à 470 000 € HT.

8. La sécurisation du secteur d'Evrecy par l'usine de l'Orne

À la suite des conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable, le syndicat EBC a souhaité engager les démarches pour la sécurisation du réseau d'eau potable du secteur d'Evrecy.

Dans un premier temps, il s'agit de sécuriser la ressource en eau sur les communes de Bougy et Gavrus actuellement alimentées uniquement par le secteur du Pré Bocage. Le scénario retenu pour cette sécurisation consiste à créer une interconnexion entre le réseau de distribution d'Evrecy et le réseau de distribution de Bougy. De plus, le réseau d'eau potable actuel de Bougy présente des pressions élevées et nécessite la mise en place de stabilisateurs de pression.

De plus, le réservoir sur tour d'Evrecy, d'une capacité de 300 m³, alimente aujourd'hui, les communes d'Evrecy et d'Esquay-Notre-Dame. Pour sécuriser ce secteur, il est envisagé de créer une interconnexion avec le réservoir R3 de la cote 112 (*Fontaine-Etoupefour*) et le réservoir sur tour d'Evrecy via le réseau existant d'Esquay-Notre-Dame. Cette connexion servira, dans le futur, à alimenter un nouveau réservoir de tête pour ce secteur.

La première phase du projet de sécurisation entre les communes de Bougy, Esquay-Notre-Dame et Evrecy consiste à :

- Créer une interconnexion entre le réservoir R3 de la cote 112 (*Fontaine-Etoupefour*) et le réseau d'eau potable alimenté par le réservoir sur tour d'Evrecy par la mise en place d'un pompage au réservoir R3 de la cote 112 (*Fontaine-Etoupefour*),
- Créer une interconnexion entre Evrecy et Bougy par la pose d'une canalisation entre les deux (2) réseaux permettant de sécuriser la commune de Bougy en alimentation d'eau potable, cette commune étant aujourd'hui alimentée par le syndicat du Pré Bocage,
- Installer plusieurs stabilisateurs de pression à la suite des études du schéma directeur d'alimentation en eau potable et des travaux dans le secteur.

Les études ont été finalisées en 2025 avec l'attribution du marché à l'entreprise Floro TPA pour le lot « canalisation » et le groupement Floro TPA /SAUR pour le lot « station de reprise ».

Les travaux sont prévus au cours de l'année 2026. L'enveloppe de l'opération s'élève à 1 250 000 € HT.

9. La création d'un refoulement pur entre le forage de Vauculey (Rots) et le réservoir sur tour de Rots

Actuellement, le secteur desservi par le forage de Vauculey (*Rots*) est alimenté en refoulement distribution, c'est-à-dire que lorsque le forage est en fonctionnement, la distribution se fait directement sans passer par le réservoir sur tour de Rots. Ce système engendre des inversions fréquentes du flux de l'eau dans les canalisations, ce qui entraîne des risques de vieillissement prématuré des conduites et de dégradation de la qualité de l'eau.

De plus, le schéma directeur d'alimentation en eau potable préconise de traiter les eaux du forage de Vauculey (*Rots*) au futur pôle de regroupement de la Mue et de renvoyer les eaux traitées au réservoir sur tour de Rots.

Cette opération consiste alors à poser une partie de cette future conduite d'eau traitée entre le forage de Vauculey (*Rots*) et le chemin de Lasson de même qu'à dissocier le refoulement du forage de la distribution.

Les travaux ont été notifiés à l'entreprise CISE TP et se sont déroulés sur l'année 2025. Ont été posées sur le chemin de Lasson :

- Huit cent trente mètres linéaires (830 ml) de conduite de diamètre deux cent millimètres (DN 200 mm).
- Six cent trente mètres linéaires (630 ml) de conduite de diamètre trois cent millimètres (DN 300 mm).

L'enveloppe de l'opération s'élève à 650 000 € HT.

10. La réhabilitation et l'augmentation de capacité du réservoir semi-enterré de Saint-Martin-de-May (Saint-Martin-de-Fontenay)

Le schéma directeur d'eau potable préconise la réhabilitation de plusieurs réservoirs du territoire dont celui de Saint-Martin-de-May (Saint-Martin-de-Fontenay) construit en 1976.

Il est également prévu d'augmenter la capacité de stockage au vu des besoins futurs en eau potable sur le territoire qu'il alimente.

L'opération a pour objectif de diagnostiquer l'état de l'ouvrage et d'établir un programme de travaux permettant de :

- Répondre aux exigences de protection des ouvrages d'eau potable contre des actes de malveillance (*recommandations de l'ASTEE - Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement*),
- Corriger les désordres diagnostiqués sur le génie civil et les systèmes d'étanchéité en rénovant les éléments dégradés,
- Mettre en conformité les moyens d'accès permanents et les menuiseries avec la réglementation en vigueur (*lignes de vie, garde-corps, échelles, trappes, système anti-intrusion, serrures...*),
- Renouveler les équipements hydrauliques corrodés ou d'améliorer les équipements d'exploitation existants,
- Augmenter la capacité de stockage d'eau potable en créant une 3^{ème} cuve de stockage d'un volume de 3 000 m³.

Les études ont débuté fin 2025 pour un objectif de début de travaux en 2028.

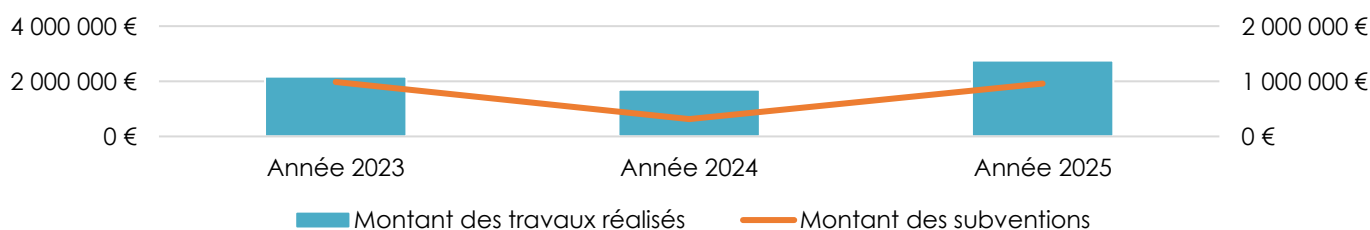
L'enveloppe de l'opération s'élève à 4 150 000 € HT

11. La synthèse des montants financiers

Depuis 2023, l'évolution des montants financiers liés aux travaux réalisés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2023	2 169 230,24 €	- 17,1 %	987 543,50 €	+ 16,8 %	0 €
Exercice 2024	1 697 051,61 €	- 21,8 %	314 233,00 €	- 68,2 %	0 €
Exercice 2025	2 751 676,35 €	+ 62,1 %	961 202,00 €	+ 205,9 %	0 €

Evolution des montants financiers des travaux réalisés sur le territoire du syndicat EBC



D. Les finances

1. Le compte financier unique

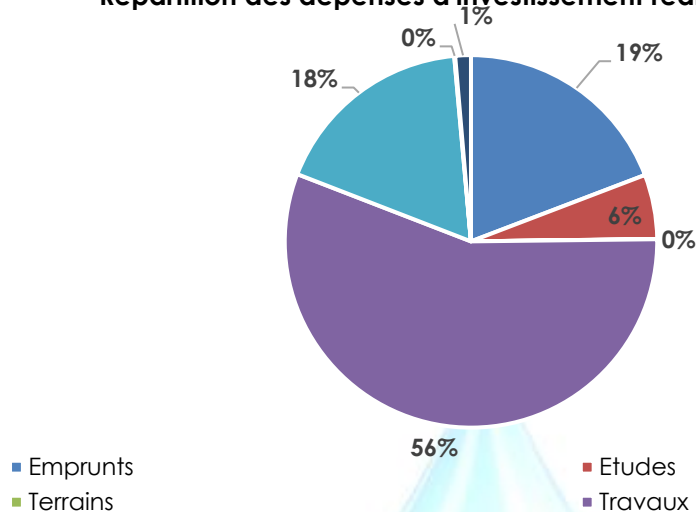
a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
TOTAL EMPRUNTS	590 000	580 130,88	600 000	581 097,35	610 000	581 097,35
Emprunts	340 000	333 333,35	340 000	333 333,35	340 000	333 333,35
Emprunt Agence de l'Eau	250 000	246 797,53	260 000	247 764,00	270 000	247 764
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
TOTAL ETUDES	469 700	128 309,09	657 700	169 407,80	347 700	207 926,72
TOTAL TERRAINS	5 800	3 995,27	127 800	599	11 000	45 865,66
TOTAL TRAVAUX	3 743 000	2 169 230,24	2 962 000	1 697 051,61	6 455 000	2 751 676,35
Travaux divers	1 500 000	476 541,36	2 715 000	337 136,39	0	0
AP 8001 Travaux sur les installations	225 000	144 620,62	150 000	166 581,07	0	43 963,49
AP 8002 Forage de la Gronde	812 000	584 462,17	0	49 931,26	100 000	31 855,74
AP 8005 Forage de Prairie	50 000	907 417,02	0	94 974,88	0	812,48
AP 8006 Moulines	1 156 000	56 189,07	97 000	1 048 428,01	2 500 000	1 809 960,45
Forages					55 000	0
Sécurisation					1 370 000	42 426,68
Traitement					2 180 000	736 094,80
Renouvellement et création de réseaux					200 000	82 467,33
Réservoirs					50 000	4 095,38
Amortissement Subventions	500 000	500 208,87	535 000	535 144,30	490 000	490 182,87
Subvention	0	0	0	2 562	0	0
Avances	100 000	543 690,06	400 000	41 022,72	400 000	0
TOTAL	5 408 500	3 925 564,41	5 282 500	3 026 884,78	8 313 700	4 076 748,95

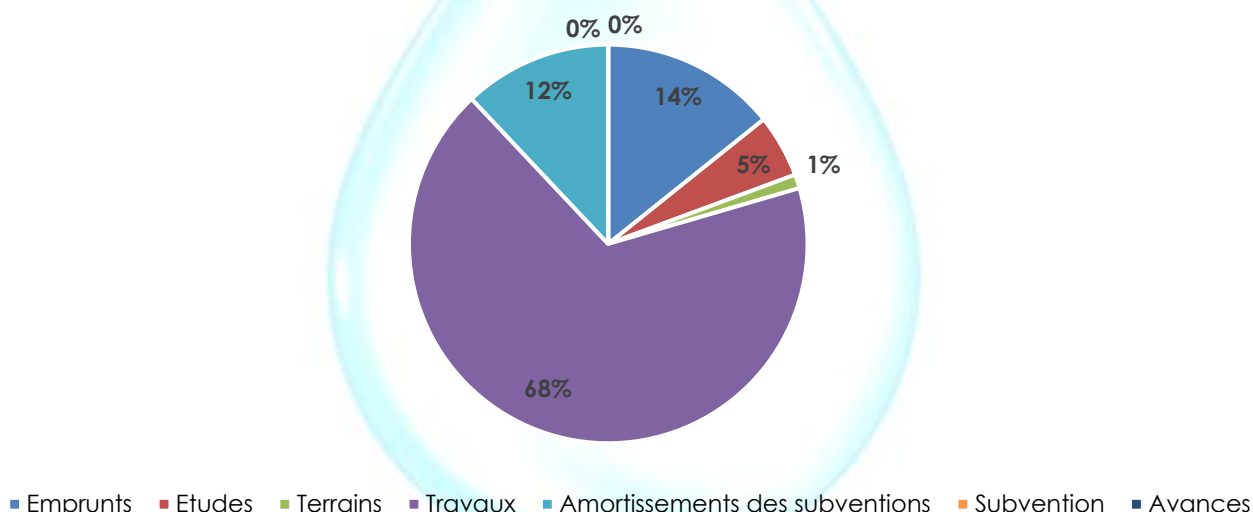
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2024 et 2025 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 57,3 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

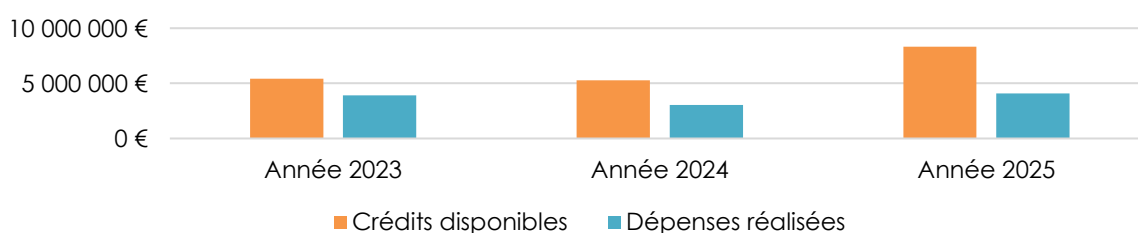
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2025



Au cours de l'exercice 2025, 49 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2023 à 2025 figure ci-après.

Evolution des dépenses d'investissement

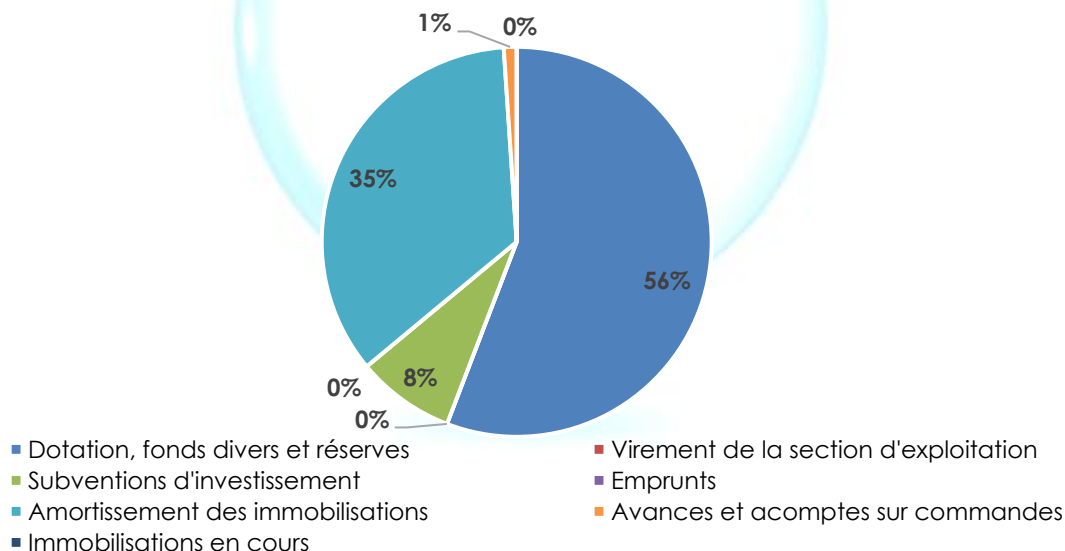


Recettes d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Solde d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0
Dotations, fonds divers et réserves	0	198 968,94	0	2 153 309,68	0	0
Virement de la section d'exploitation	1 845 720	0	1 885 550	0	2 577 050	0
Subventions d'investissement	900 000	987 543,50	560 000	314 233	1 500 000	961 202
Emprunts	1 202 780	14 497	996 950	0	2 626 650	0
Amortissement des immobilisations	1 460 000	1 402 425,28	1 540 000	1 348 855,11	1 310 000	1 245 102,85
Avances et acomptes sur commandes	100 000	543 690,06	400 000	41 022,72	400 000	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	453,63	0	0
Immobilisations en cours	0	102 678,51	0	0	0	414 689,22
Subventions Mue	0	0	0	0	0	0
TOTAL	5 508 500	3 249 803,29	5 382 500	3 857 874,14	8 413 700,00	2 620 994,07

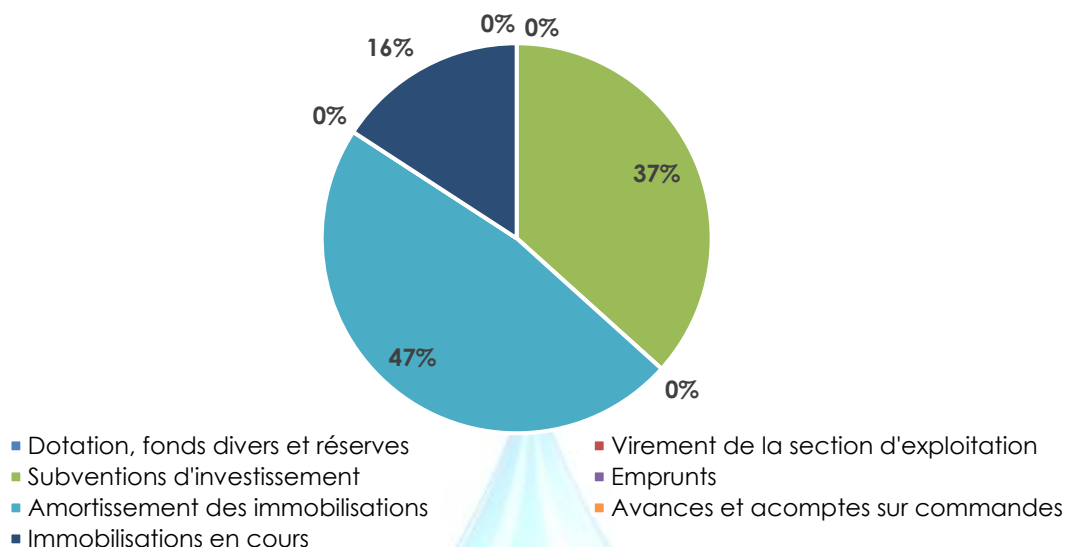
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2024 et 2025 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2024



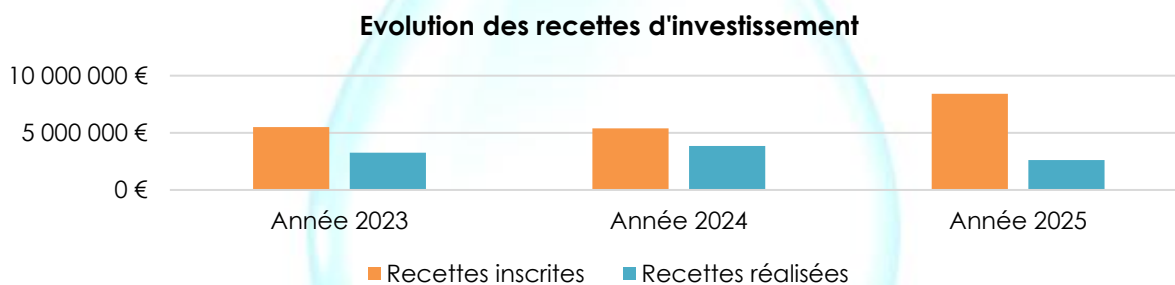
Au cours de l'exercice 2024, 71,7 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2025



Au cours de l'exercice 2025, 31,2 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2023 à 2025 figure ci-après.



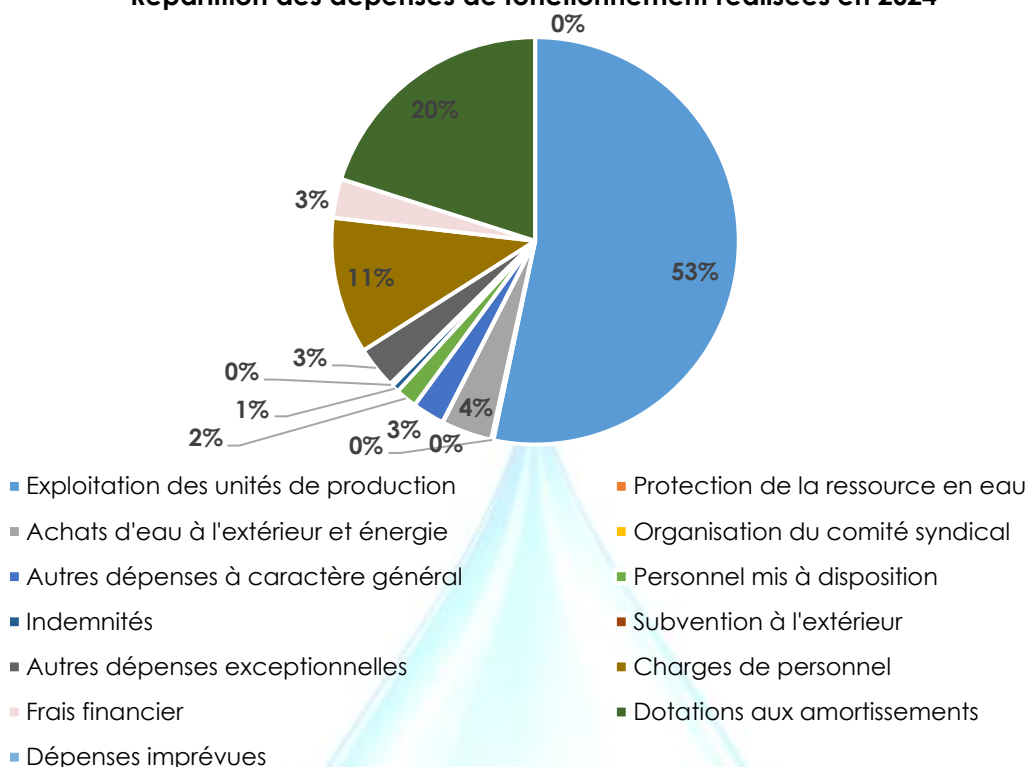
Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 1 245 102,85 €.

b. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Exploitation des unités de production	3 321 080	2 890 721	3 861 500	3 578 744	3 972 000	3 692 509
Protection de la ressource en eau	26 000	5 860	34 500	12 584	49 000	12 118
Achats d'eau à l'extérieur et énergie	270 000	335 165	216 000	269 522	343 000	294 993
Organisation du comité syndical	2 500	311	2 500	2 493	2 800	2 785
Autres dépenses à caractère général	387 500	336 791	351 250	171 615	222 750	174 216
Personnel mis à disposition	860 000	783 297	850 000	113 945	120 000	118 261
Indemnités	38 700	39 150	39 800	40 681	42 900	44 502
Subvention à l'extérieur	22 500	22 022	22 500	14 992	22 500	13 995
Autres dépenses exceptionnelles	606 000	252 027	761 000	224 847	366 000	75 570
Charges de personnel	0	0	0	729 517	830 000	824 235
Frais financier	205 000	184 064	260 000	207 987	240 000	108 797
Dotations aux amortissements	1 460 000	1 402 425	1 540 000	1 348 855	1 310 000	1 245 103
Dépenses imprévues	50 000	0	50 000	0	50 000	0
TOTAL	7 249 280	6 251 833	7 989 050	6 715 781	7 570 950	6 607 084

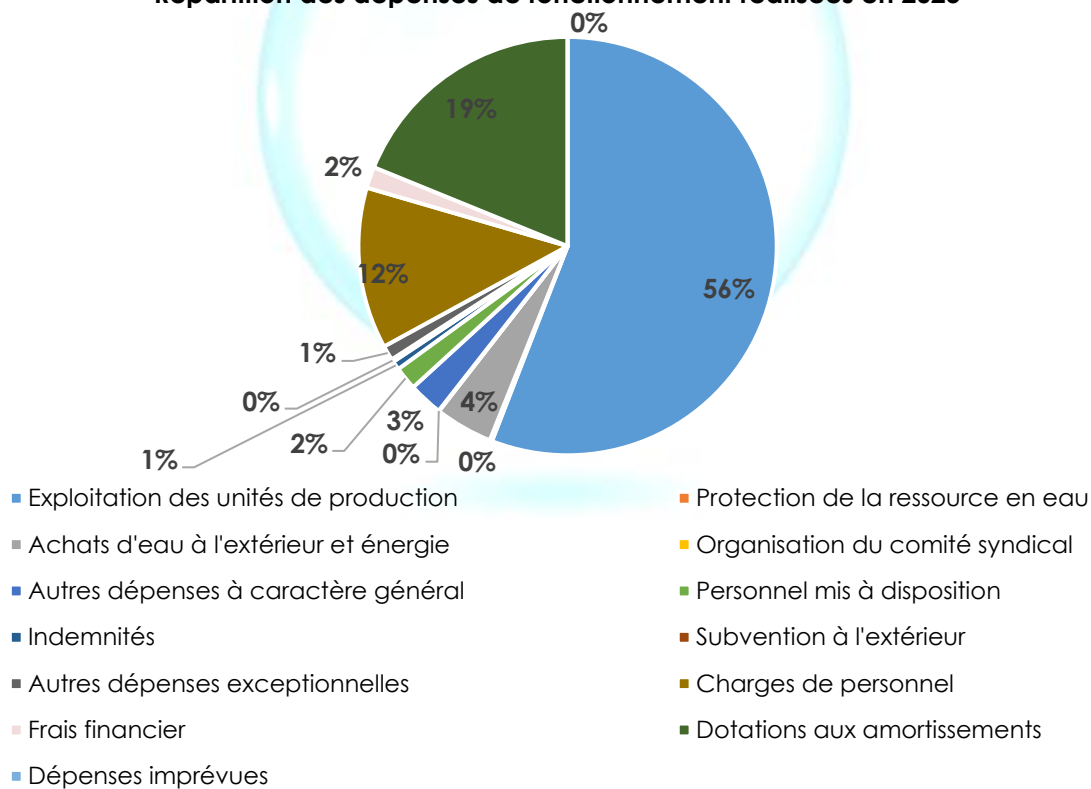
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 et 2025 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2024



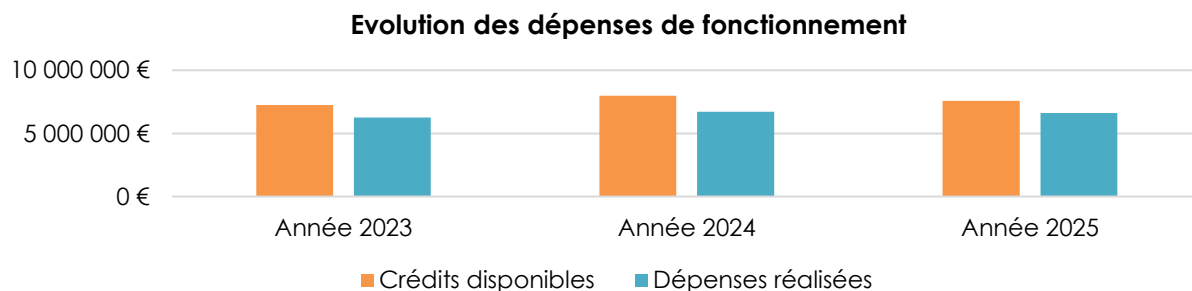
Au cours de l'exercice 2024, 84,1 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2025



Au cours de l'exercice 2025, 87,3 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

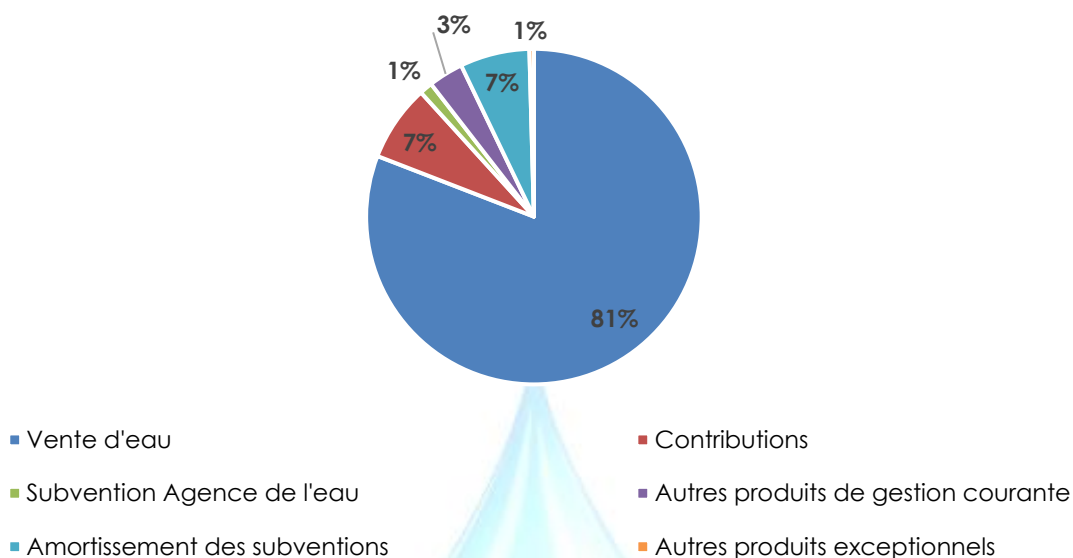
L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2023 à 2025 figure ci-après.



Recettes de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Excédent de fonctionnement reporté	6 783 355,12	0	7 378 343,31	0	0	0
Vente d'eau	7 900 000,00	7 759 283,62	8 034 600	6 456 573,19	8 659 000	8 457 894,67
Autres prestations de service	0	0	0	0	0	0
Contributions	509 000,00	531 922,71	587 000	588 234,43	697 000	693 332,64
Subvention Agence de l'eau	126 000,00	0	126 000	100 080,00	126 000	110 035
Autres produits de gestion courantes	0	7,88	0	268 524,55	0	253 658,02
Amortissement des subventions	500 000,00	500 208,87	535 000	535 144,30	490 000	490 182,87
Autres produits exceptionnels	0	208 708,86	592 000	34 520,19	176 000	5 368,57
TOTAL	15 818 355,12	9 000 131,94	17 252 943,31	7 983 076,66	10 148 000	10 010 471,77

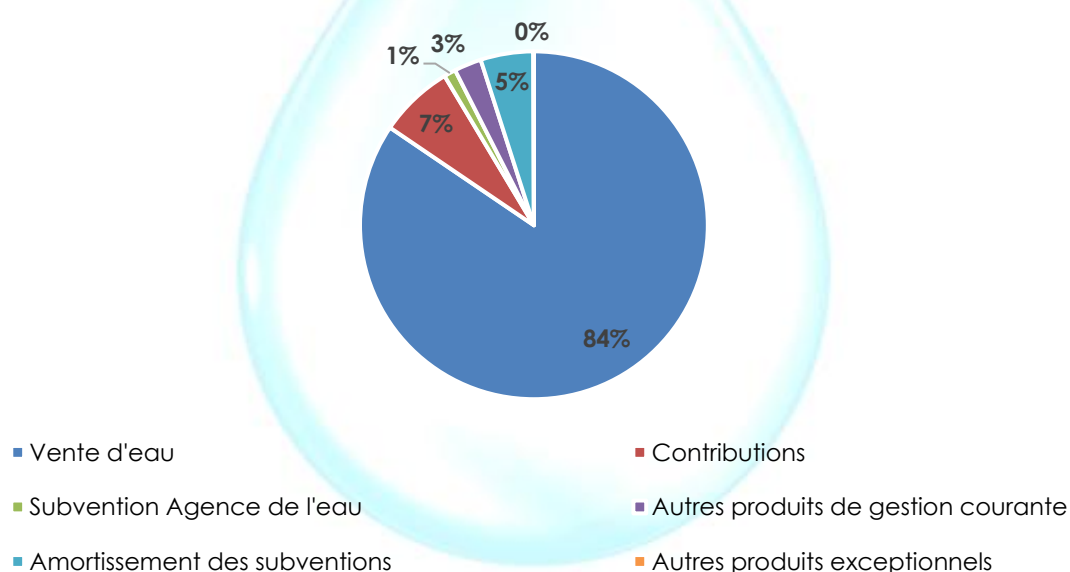
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2024 et 2025 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 46,3 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

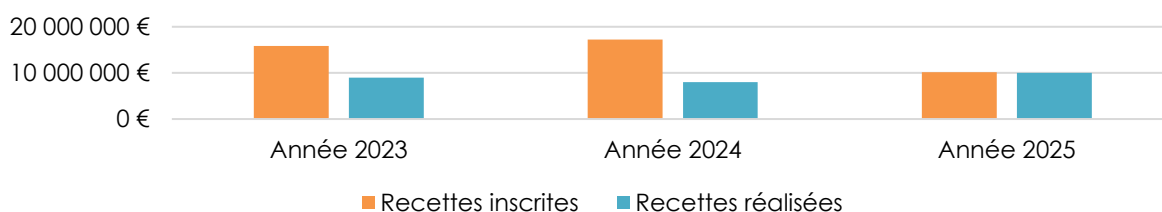
Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2025



Au cours de l'exercice 2025, 98,6 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2023 à 2025 figure ci-après.

Evolution des recettes de fonctionnement



2. La dette

a. L'état de la dette

L'état de la dette par compte M49 du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 est présenté ci-après :

Remboursement du capital - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Durée (en année)	Capital restant dû au 31 décembre 2025	Réalisé en 2025
CDC - 5112438	5 000 000	30	3 500 000	166 667
CA - 100000195710	5 000 000	30	3 375 000	166 667
Sous total Emprunt	10 000 000		6 875 000	333 334
AESN 1020499	102 120	15	15 711	7 855,40
AESN 10376352/01	2 773 600	15	924 533	184 907
AESN 1064804	91 847	15	42 862	6 123,13
1081814 - LOAN 123	61 308	15	40 872	4 087,40
AESN LOAN	657 377	15	482 076	43 825,13
AESN	13 500	15	11 700	900
AESN	997	15	864	66,47
Sous total AESN	3 700 749		1 518 618	247 764,53
TOTAL GENERAL	13 700 749		8 393 618	581 098,53

AESN : Agence de l'eau Seine Normandie

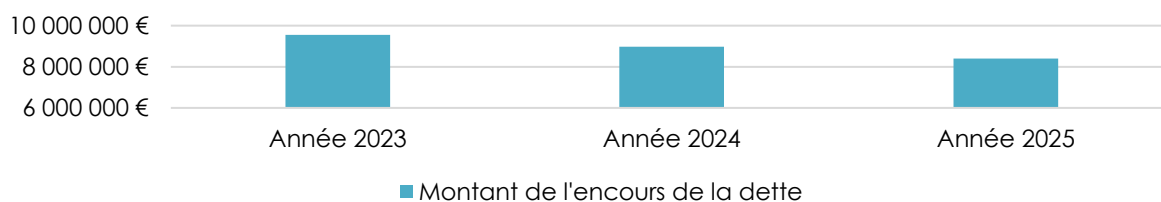
Remboursement des intérêts - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 31 décembre 2025	Réalisé en 2025
CDC - 5112438	5 000 000	1,50 %	3 500 000	137 500
CA - 100000195710	5 000 000	1,88 %	3 375 000	65 408,33
TOTAL	10 000 000		6 875 000	202 908,33

b. L'encours de la dette

Depuis 2023, l'évolution de l'encours de la dette est la suivante :

Encours de la dette			
	Encours de la dette au 31 décembre	Montant remboursé durant l'exercice	
		En capital	En intérêts
Année 2023	9 555 813 €	580 130,88	141 675
Année 2024	8 974 717 €	581 097,80	212 292
Année 2025	8 393 618 €	581 098,53	202 908,33

Evolution de l'encours de la dette au 31 décembre de l'année considérée



Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 8 393 618 €.

c. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de production de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

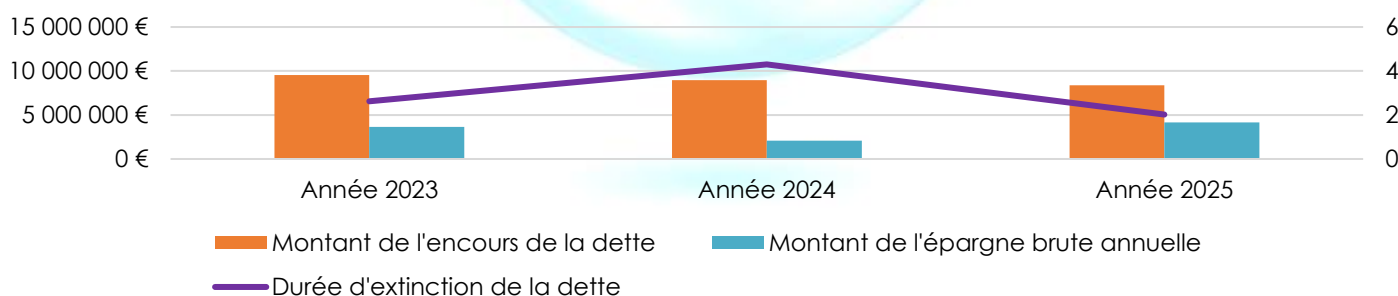
Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Depuis 2023, l'évolution de la durée d'extinction de la dette est la suivante :

	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Capacité de désendettement (en année)
Année 2023	9 555 813 €	3 650 515 €	2,62 soit 2 ans et 7 mois
Année 2024	8 974 717 €	2 081 006 €	4,3 soit 4 ans et 4 mois
Année 2025	8 393 618 €	4 158 306,65 €	2,02 soit 2 ans

Evolution de la durée d'extinction de la dette au 31 décembre de l'année considérée



En 2025, la durée d'extinction de la dette est de deux (2) ans.



IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

A. Le patrimoine du service

1. La présentation générale

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC gère :

- Des ouvrages de stockage,
- Des stations de reprises et de surpressions,
- Des réseaux de distribution,
- Des compteurs.

En 2025, le patrimoine du service de distribution de l'eau potable du syndicat EBC est composé comme suit :

Patrimoine du service			
	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Linéaire de réseau hors branchement	2 218 km	2 304 km	2 220 km
Nombre de réservoirs	44	44	44
Volume de stockage	56 000 m ³	56 000 m ³	56 000 m ³
Nombre de compteurs abonnés	112 316	117 346	115 257
Nombre total de branchement	113 943	118 332	118 079

2. La présentation détaillée des sites de stockage

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Secteur Littoral et Mue			
Réservoir sur tour de Saint-Manvieu-Norrey	Saint-Manvieu-Norrey		200 m ³
Réservoir de la surpression de Saint-Contest	Saint-Contest		580 m ³
Réservoir sur tour de Cheux	Thue et Mue (Cheux)		200 m ³
Réservoir sur tour d'Anguerny	Colomby-Anguery (Anguerny)		2 x 250 m ³
Réservoir d'Anguerny	Colomby-Anguery (Anguerny)		1 000 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Secteur Littoral et Mue			
Réservoir sur tour de Thaon	Thaon		500 m ³
Réservoir de la surpression du Mesnil-Patry	Thue et Mue (Le Mesnil-Patry)		125 m ³
Réservoir sur tour de Putot	Thue et Mue (Putot-en-Bessin)		250 m ³
Réservoir sur tour de Rots	Rots		400 m ³
Réservoir R2 de la Grosse Devise	Colleville-Montgomery		1 000 m ³
Réservoir sur tour de la Croix Vautier	Colleville-Montgomery		2 x 250 m ³
Réservoir du Grand Parc	Hermanville-sur-Mer		600 m ³
Secteur Caennais			
Réservoir sur tour de la Guérinière	Caen		3 000 m ³
Réservoir du CHU	Caen		2 x 3 000 m ³
Réservoir du Chemin Vert	Caen		2 x 2 000 m ³
Réservoir sur tour de la Maladrerie	Caen		1 000 m ³
Réservoir sur tour de la Girafe	Caen		1 500 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Secteur Caennais			
Réservoir du Moulin au Roy	Caen		2 x 3 500 m ³
Réservoirs sur tour de Saint-Gabriel	Caen		1 750 m ³ + 1 750 m ³
Secteur Eaux de l'Orne			
Réservoir sur tour de Blainville	Blainville-sur-Orne		1 500 m ³
Réservoir sur tour de Bénouville	Bénouville		2 x 400 m ³
Réservoir sur tour de Fleury	Fleury-sur-Orne		500 m ³
Réservoir de la suppression de Fleury (Ikea)	Fleury-sur-Orne		200 m ³
Réservoir sur tour de la Sphère 3000	Hérouville-Saint-Clair		3 000 m ³
Réservoir sur tour 1500	Hérouville-Saint-Clair		3 x 500 m ³
Réservoir 500	Hérouville-Saint-Clair		500 m ³
Réservoir sur tour de Cuverville	Cuverville		1000 m ³
Réservoir d'Eterville	Eterville		500 m ³
Réservoir sur tour R2	Fontaine-Etoupefour		600 m ³
Réservoir R3 de la cote 112	Fontaine-Etoupefour		1 000 m ³ + 1 600 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Secteur Eaux de l'Orne			
Réservoir R6	Bretteville-sur-Odon		600 m ³ + 400 m ³
Réservoir sur tour R7	Mondrainville		250 m ³
Réservoir sur tour R8	Grainville-sur-Odon		300 m ³
Réservoir sur tour de Fontenay-le-Marmion	Fontenay-le-Marmion		1 500 m ³
Réservoir de la surpression de Colombelles	Colombelles		2 x 1 500 m ³
Réservoir de la Cavée	Mondeville		2 x 1 000 m ³
Réservoir sur tour de Sannerville	Sannerville		200 m ³
Ex syndicat Région d'Evrecy			
Réservoir sur tour d'Amayé-sur-Orne	Amayé-sur-Orne		200 m ³
Réservoir sur tour de Sainte-Honorine-du-Fay	Sainte-Honorine-du-Fay		150 m ³
Réservoir sur tour d'Evrecy	Evrecy		300 m ³
Réservoir sur tour de Vacognes-Neuilly	Vacognes-Neuilly		150 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Ex syndicat Ifs - Bourguébus			
Réservoir d'Ifs	Ifs		2 000 m ³
Commune de Ouistreham			
Réservoir sur tour de Ouistreham	Ouistreham		1 000 m ³
Commune de Troarn			
Réservoir sur tour de la Ramée	Troarn		200 m ³

B. Les indicateurs de gestion

1. La population desservie

L'estimation du nombre d'habitants desservis (*indicateur D101.0*) sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application des dispositions juridiques en vigueur (*article L.2334-2 du code général des collectivités territoriales*) correspond à la population disposant d'un accès au service de l'eau. Est considérée comme un habitant desservi, toute personne y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

En 2025, le nombre d'habitants sur le territoire du syndicat EBC est de 317 519 habitants. Leur répartition sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'habitants *		Variation			
		Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2025				
Secteur Littoral et Mue							
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Cheux (Thue et Mue)	1 543	37 422	1 538	40 274	+ 0,8 %	
	Saint-Manvieu-Norrey	2 241		2 260			
Ex syndicat Caen Ouest	Authie	1 733		1 750			
	Cambes-en-Plaine	1 861		1 864			
	Saint-Contest	2 508		2 514			
Ex syndicat Source de Thaon	Anisy	819		842			
	Basly	1 060		1 047			
	Bény-sur-Mer	465		478			
	Colomby-Anguerny	1 378		1 375			
	Fontaine-Henry	526		535			
	Le Fresne Camilly	964		964			
	Mathieu	2 395		2 386			
	Périers-sur-le-Dan	591		597			
	Ponts-sur-Seulles	1 229		1 229			
	Thaon	1 881		1 925			
	Villons-les-Buissons	852		866			
	Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	Bretteville-l'Orgueilleuse (Thue et Mue)		3 111			3 115
		Brouay (Thue et Mue)		469			467
		Cairon		2 085			2 106
		Cristot		220			213
Lasson (Rots)		676		676			
Le Mesnil-Patry (Thue et Mue)		400		398			
Putot-en-Bessin (Thue et Mue)		424		424			
Rosel		648		701			
Rots (Rots)		1 460		1 462			
Ex syndicat Colleville - Hermanville	Colleville-Montgomery	2 569		2 618			
	Hermanville	3 314		3 375			
Ex syndicat Lion-sur-Mer**	Lion-sur-Mer	2 552		2 549			

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'habitants *				Variation
		Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2025		
Secteur Caennais						
Caen		110 520	116 358	111 546	117 542	+ 1,0 %
Carpiquet		3 299		3 468		
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		2 539		2 528		
Secteur Eaux de l'Orne						
Ex syndicat Démouville - Cuverville	Cuverville	2 303	114 233	2 297	116 501	+ 2,0 %
	Démouville	3 077		3 096		
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	Colombelles	7 053		7 279		
	Giberville	4 996		5 117		
	Mondeville	10 513		10 552		
Ex syndicat Région de Louvigny	Baron-sur-Odon	1 129		1 179		
	Bretteville-sur-Odon	4 465		4 585		
	Eterville	1 605		1 566		
	Feuguerolles-Bully	1 539		1 547		
	Fontaine-Etoupefour	2 881		2 879		
	Grainville-sur-Odon	1 087		1 114		
	Louvigny	2 663		2 662		
	Maltot	1 072		1 089		
	Mondrainville	591		601		
	Mouen	1 806		1 815		
	Tourville-sur-Odon	1 156		1 168		
	Verson	3 980		4 113		
	Vieux	721		738		
	Ex syndicat Région de May-sur-Orne	Fontenay-le-Marmion		2 056		
Garcelles-Secqueville (Le Castelet)		1 130		1 143		
Laize-Clinchamps		2 182		2 186		
Rocquancourt (Castine-en-Plaine)		1 094		1 104		
Saint-Aignan-de-Cramesnil (Le Castelet)		722		730		
Saint-André-sur-Orne		1 749		1 685		
Saint-Martin-de-May ***		4 592		4 593		
Tilly-la-Campagne (Castine-en-Plaine)		273		276		
Ex syndicat Val d'Odon	Bougy	390		384		
	Gavrus	631		643		
Biéville-Beuville		3 947		3 932		
Blainville-sur-Orne		6 072		6 185		
Cormelles-le-Royal		5 338		5 443		
Fleury-sur-Orne		5 675		5 993		
Hérouville-Saint-Clair		22 700		23 672		
Saint-Aubin-d'Arquenay		1 139		1 138		
Sannerville		1 906		1 927		

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'habitants *		Variation
		Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2025	
Ex syndicat Région d'Evrecy		7 627	7 665	+ 0,5 %
Commune d'Epron		1 906	2 119	+ 1,2 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus		18 345	18 561	+ 1,2 %
Commune de Bénouville		2 026	2 012	- 0,7 %
Commune de Ouistreham		9 376	9 325	- 0,5 %
Commune de Troarn		3 523	3 520	- 0,1 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC		313 368	317 519	+ 1,3 %

* Source : INSEE

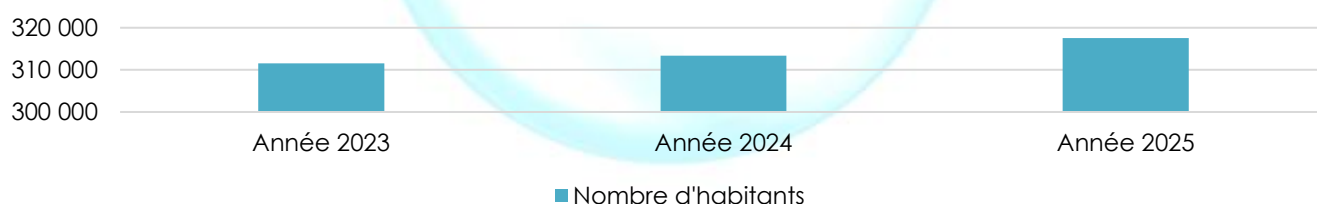
** Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

*** A compter du 1^{er} janvier 2025, création de la commune nouvelle de Saint-Martin-de-May (fusion des communes de May-sur-Orne et de Saint-Martin-de-Fontenay)

Depuis 2023, l'évolution de la population totale desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Population desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC		
	Nombre d'habitants	Variation
Année 2023	311 573	+ 2,5 %
Année 2024	313 368	+ 0,6 %
Année 2025	317 519	+ 1,3 %

Evolution de la population desservie par le réseau public relevant du syndicat EBC



En 2025, le nombre d'habitants desservis par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC est de 317 519.

2. Le nombre d'abonnés

La répartition du nombre d'abonnés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'abonnés *		Variation			
		Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2025				
Secteur Littoral et Mue							
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Cheux (Thue et Mue)	697	16 838	709	18 771	+ 11,5 %	
	Saint-Manvieu-Norrey	909		924			
Ex syndicat Caen Ouest	Authie	751		763			
	Cambes-en-Plaine	786		821			
	Saint-Contest	1 114		1 143			
Ex syndicat Source de Thaon	Anisy	359		381			
	Basly	424		426			
	Bény-sur-Mer	218		219			
	Colomby-Anguerny	567		570			
	Fontaine-Henry	265		271			
	Le Fresne Camilly	394		396			
	Mathieu	980		994			
	Périers-sur-le-Dan	247		251			
	Ponts-sur-Seulles	476		481			
	Thaon	810		819			
	Villons-les-Buissons	353		358			
	Autres **			35			36
	Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	Bretteville-l'Orgueilleuse (Thue et Mue)		1 434			1 447
Brouay (Thue et Mue)		219		224			
Cairon		863		873			
Cristot		78		79			
Lasson (Rots)		259		263			
Le Mesnil-Patry (Thue et Mue)		164		166			
Putot-en-Bessin (Thue et Mue)		200		214			
Rosel		322		324			
Rots (Rots)		689		737			
Ex syndicat Colleville - Hermanville	Colleville-Montgomery	1 327		1 371			
	Hermanville	1 898		1 958			
Ex syndicat Lion-sur-Mer ***	Lion-sur-Mer	1 542		1 553			
Secteur Caennais							
Caen		30 330	33 080	30 508	33 287	+ 0,6 %	
Carpiquet		1 761		1 787			
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		989		992			

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'abonnés *		Variation		
		Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2025			
Secteur Eaux de l'Orne						
Ex syndicat Démouville - Cuverville	Cuverville	945	43 381	955	45 195	+4,2 %
	Démouville	1 486		1 519		
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	Colombelles	3 142		3 325		
	Giberville	2 371		2 502		
	Mondeville	4 166		4 328		
Ex syndicat Région de Louvigny	Baron-sur-Odon	455		459		
	Bretteville-sur-Odon	2 070		2 227		
	Eterville	716		729		
	Feuguerolles-Bully	641		649		
	Fontaine-Etoupefour	1 207		1 229		
	Grainville-sur-Odon	457		467		
	Louvigny	1 085		1 095		
	Maltot	445		452		
	Mondrainville	219		219		
	Mouen	794		805		
	Tourville-sur-Odon	472		478		
	Verson	2 020		2 108		
	Vieux	319		325		
	Ex syndicat Région de May-sur-Orne	Fontenay-le-Marmion		872		
Garcelles-Secqueville (Le Castelet)		437		441		
Laize-Clinchamps		862		869		
Rocquancourt (Castine-en-Plaine)		420		424		
Saint-Aignan-de- Cramesnil (Le Castelet)		288		292		
Saint-André-sur-Orne		774		802		
Saint-Martin-de-May ****		2 000	2 024			
Tilly-la-Campagne (Castine-en-Plaine)		108	113			
Ex syndicat Val d'Odon	Bougy	157	157			
	Gavrus	236	237			
Biéville-Beuville		1 783	1 836			
Blainville-sur-Orne		2 573	2 860			
Cormelles-le-Royal		2 347	2 425			
Fleury-sur-Orne		2 205	2 518			
Hérouville-Saint-Clair		3 931	4 029			
Saint-Aubin-d'Arquenay		518	527			
Sannerville		845	878			
Autres **		15	16			
Ex syndicat Région d'Evrecy		3 139	3 189	+ 1,6 %		
Commune d'Epron		683	783	+ 14,6 %		
Ex syndicat lfs - Bourguébus		6 887	6 925	+ 0,6 %		
Commune de Bénouville		997	1 012	+ 1,5 %		

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'abonnés *		Variation
		Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2025	
	Commune de Ouistreham	5 411	5 424	+ 0,2 %
	Commune de Troarn	1 603	1 601	- 0,1 %
	TOTAL Territoire du syndicat EBC	113 561	116 187	+ 2,3 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

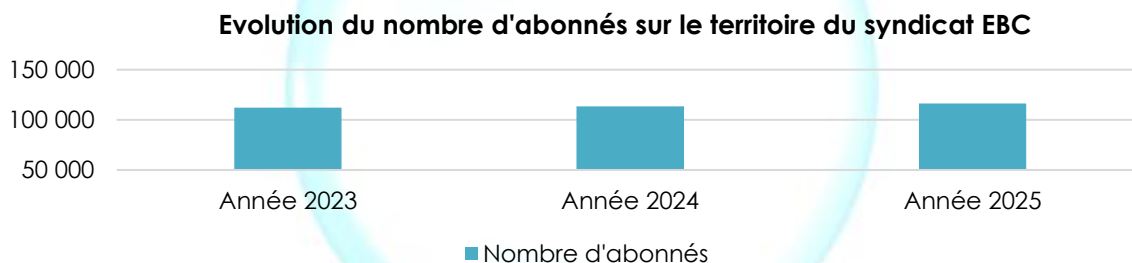
** Ces abonnés correspondent à des habitants de communes limitrophes du périmètre géographique du contrat concerné. Ils sont comptabilisés en raison de la configuration du réseau d'eau potable

*** Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

**** Le 1^{er} janvier 2025, création de la commune nouvelle « Saint-Martin-de-May » (fusion des communes de May-sur-Orne et de Saint-Martin-de-Fontenay)

Depuis 2023, l'évolution du nombre d'abonnés au service public de l'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Abonnés sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Nombre	Variation
Année 2023	112 078	- 0,2 %
Année 2024	113 561	+ 1,3 %
Année 2025	116 187	+ 2,3 %



En 2025, le nombre d'abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 116 187 abonnés.

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (indicateur P103.2B) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)

10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <u>Nota</u> : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée	5/5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis

+ 10	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	5/5 (97,4%)
+ 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	12/15 (70,1 %)

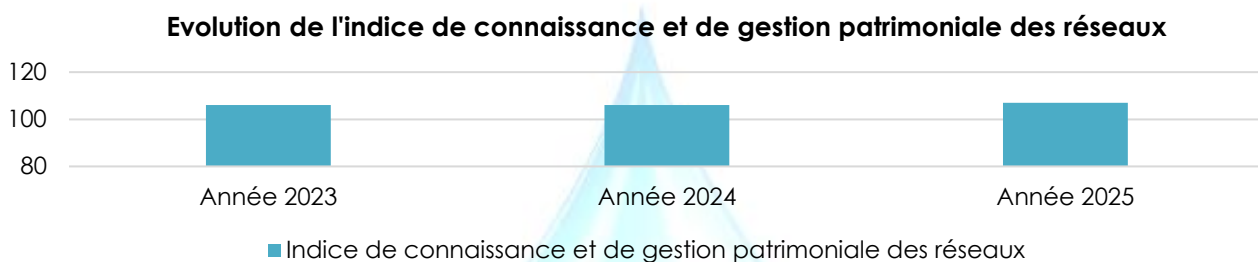
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) <u>Nota</u> : En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	0/10
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	10/10
+ 10	Existence d'un système d'information géographique (SIG) identifiant et recensant les fuites - L'outil géoréférencé fonctionnel permet le suivi des défaillances du réseau de distribution. Il comprend l'enregistrement chronologique des réparations du réseau et leurs localisations ainsi qu'une indication de la nature de la défaillance : interne ou externe (VP.246)	10/10
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence d'un programme pluriannuel détaillé d'actions visant à lutter contre les fuites du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau (VP.248)	10/10
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5/5

Depuis 2023, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
Année 2023	106	+ 5 %
Année 2024	106	0 %
Année 2025	107	+ 0,9 %



Pour l'année 2025, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 107/120.

4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

On entend par réseaux de desserte, le linéaire de canalisation hors branchement et adduction.

Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2024	2025	
Secteur Littoral et Mue			
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	519,18	474,05	- 12,9 %
Ex syndicat Caen Ouest			
Ex syndicat Source de Thaon			
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse			
Ex syndicat Colleville-Hermanville			
Ex syndicat Lion-sur-Mer **	25,16		
Secteur Caennais			
Commune de Caen	458,80	441,83	- 3,7 %
Commune de Carpiquet			
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			

Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2024	2025	
Secteur Eaux de l'Orne			
Ex syndicat Démouville - Cuverville	923,88	926,44	+ 0,3 %
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Région de Louvigny			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex syndicat Val d'Odon			
Commune de Biéville-Beuville			
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Cormelles-le-Royal			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			
Ex syndicat Région d'Evrecy	110,22	110,87	+ 0,6 %
Commune d'Epron	13,08	13,38	+ 2,3 %
Ex syndicat lfs - Bourguébus	119,98	120,03	+ 0,04 %
Commune de Bénouville	20,81	20,80	- 0,05 %
Commune de Ouistreham	79,43	79,43	100 %
Commune de Troarn	33,30	33,22	- 0,2 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	2 303,84	2 220,05	- 3,6 %

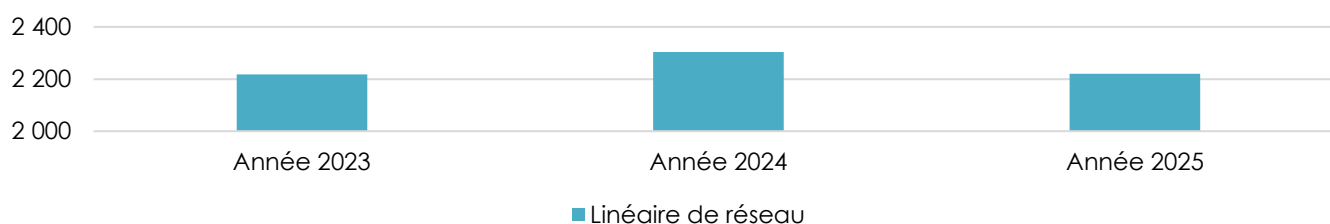
* En kilomètre - Source : Rapports d'activité des exploitants

** Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

Depuis 2023, l'évolution du linéaire de réseau de desserte du service public de l'eau potable est la suivante :

Réseau de desserte du service public de l'eau potable En kilomètre (km)		
	Linéaire	Variation
Année 2023	2 217,72 km	+ 3,4 %
Année 2024	2 303,84 km	+ 3,9 %
Année 2025	2 220,05 km	- 3,6 %

Evolution du linéaire de réseau de desserte du service public d'eau potable (en km)



Au 31 décembre 2025, le réseau de distribution du service public d'eau potable représente 2 220,05 kilomètres (km) de canalisation hors branchement. Ce linéaire est en baisse par rapport à l'année 2024. Cette baisse s'explique par une erreur de calcul identifiée à savoir un linéaire de réseau de l'ex syndicat Colleville - Hermanville comptabilisé deux (2) fois en 2024 ainsi que par une requalification de tronçons en réseau privé au gré des reconnaissances de terrain. Après correction, le linéaire de réseau, en 2024, est alors de 2 233,32 km et non 2 303,84 km. La baisse du linéaire de réseau en 2025 par rapport à l'année 2024 est alors de 0,6 % et non 3,6 %.

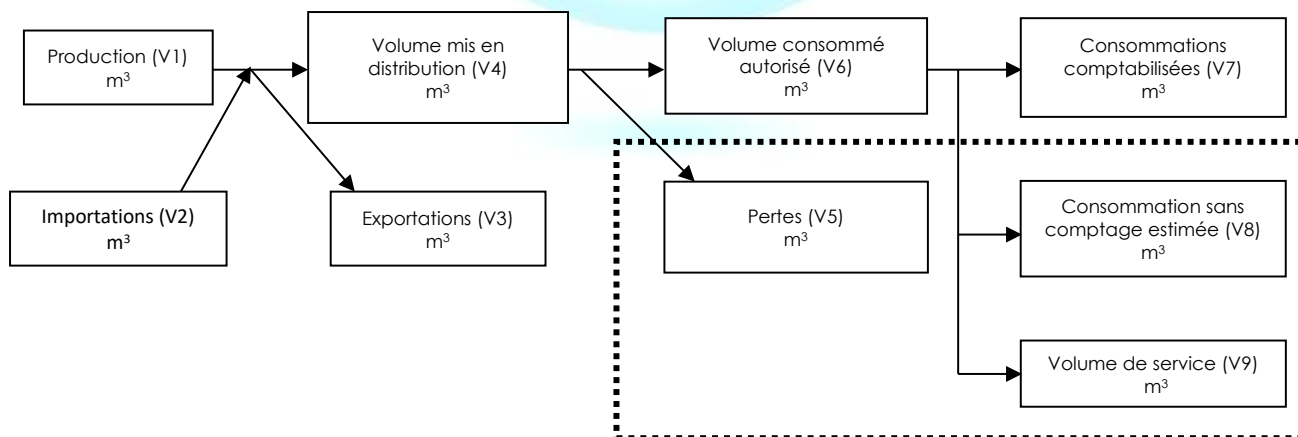
5. Les volumes

a. Les volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Le cycle de l'eau potable peut être représenté comme suit :



Dans le cadre de ce cycle de l'eau potable, le bilan des volumes mis en œuvre peut être schématisé de la manière suivante :



b. Les volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution ramenés sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume mis en distribution correspond au volume produit sur le territoire auquel est ajouté le volume importé puis retranché par le volume exporté.

Territoire de distribution	Volume mis en distribution (m³) - V4		Variation
	2024	2025	
Secteur Littoral et Mue			
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	2 097 977	2 444 643	+ 8,7 %
Ex syndicat Caen Ouest			
Ex syndicat Source de Thaon			
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse			
Ex syndicat Colleville - Hermanville			
Ex syndicat Lion-sur-Mer **	150 796		
Secteur Caennais			
Commune de Caen	8 155 612	8 769 097	+ 7,5 %
Commune de Carpiquet			
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			
Secteur Eaux de l'Orne			
Ex syndicat Démouville - Cuverville	6 881 148	7 169 115	+ 4,2 %
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Région de Louvigny			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex syndicat Val d'Odon			
Commune de Biéville-Beuville			
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Cornelles-le-Royal			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			
Ex syndicat Région d'Evrecy	347 465	367 597	+ 5,8 %
Commune d'Epron	106 338	116 693	+ 9,7 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	903 769	914 234	+ 1,2 %
Commune de Bénouville	119 128	128 872	+ 8,2 %
Commune de Ouistreham	722 938	734 208	+ 1,6 %
Commune de Troarn	n.d*		
TOTAL Territoire du syndicat EBC	19 485 171	20 644 459	+ 5,9 %

* Donnée non disponible

** Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

Depuis 2023, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume mis en distribution (V4) En mètre cube (m³)		
	Volume	Variation
Année 2023	19 405 638	+ 2,6 %
Année 2024	19 485 171	+ 0,4 %
Année 2025	20 644 459	+ 5,9 %

Evolution des volumes mis en distribution sur le territoire du syndicat EBC



En 2025, le volume mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est de 20 644 459 m³.

c. Les volumes consommés par les abonnés

Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume consommé par les abonnés correspond au volume issu de la relève des compteurs ramené sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours (volume consommé comptabilisé).

Territoire de distribution	Volume consommé par les abonnés (m³) - V7		Variation
	2024	2025	
Secteur Littoral et Mue			
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 780 813	1 821 548	- 4,6 %
Ex syndicat Caen Ouest			
Ex syndicat Source de Thaon			
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse			
Ex syndicat Colleville - Hermanville			
Ex syndicat Lion-sur-Mer **	128 678		
Secteur Caennais			
Commune de Caen	6 452 805	6 910 102	+ 7,1 %
Commune de Carpiquet			
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			

Territoire de distribution	Volume consommé par les abonnés (m³) - V7		Variation
	2024	2025	
Secteur Eaux de l'Orne			
Ex syndicat Démouville - Cuverville	5 892 651	5 831 698	- 1,0 %
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Région de Louvigny			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex-syndicat Val d'Odon			
Commune de Biéville-Beuville			
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Cormelles-le-Royal			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			
Ex syndicat Région d'Evrecy	278 620	280 963	+ 0,8 %
Commune d'Epron	104 938	113 631	+ 8,3 %
Ex syndicat lfs - Bourguébus	746 677	818 999	+ 9,7 %
Commune de Bénouville	103 927	116 196	+ 11,8 %
Commune de Ouistreham	579 049	628 970	+ 8,6 %
Commune de Troarn	n.d *		
TOTAL Territoire du syndicat EBC	16 068 158	16 522 107	+ 2,8 %

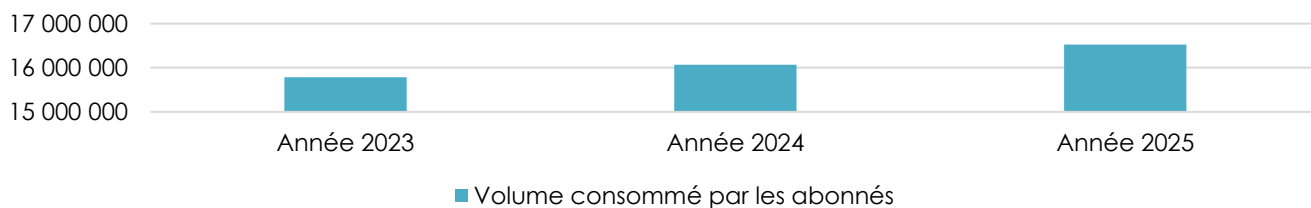
* Donnée non disponible

** Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

Depuis 2023, l'évolution des volumes consommés par les abonnés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume consommé par les abonnés (V7) En mètre cube (m³)		
	Volume	Variation
Année 2023	15 786 459	- 2,3 %
Année 2024	16 068 158	+ 1,8 %
Année 2025	16 522 107	+ 2,8 %

Evolution des volumes consommés par les abonnés sur le territoire du syndicat EBC



En 2025, le volume total consommé par les abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 16 522 107 m³.

d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

Ces volumes correspondent à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur) en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

La répartition entre le volume vendu aux abonnés domestiques et non domestiques est détaillée dans le tableau ci-après.

Territoire de distribution	Volume vendu aux abonnés (m³) *				Variation	
	2024		2025			
	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
Secteur Littoral et Mue						
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 777 128	14 150	1 810 654	10 894	- 5,0 %	- 23,0 %
Ex syndicat Caen Ouest						
Ex syndicat Source de Thaon						
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse						
Ex syndicat Colleville - Hermanville						
Ex syndicat Lion-sur-Mer **	128 678	0				
Secteur Caennais						
Commune de Caen	5 603 384	867 100	5 842 458	1 067 644	+ 4,3 %	+ 23,1 %
Commune de Carpiquet						
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe						
Secteur Eaux de l'Orne						
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	5 721 148	187 647	5 689 357	142 341	- 0,6 %	- 24,1 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville						
Ex-syndicat Région de Louvigny						
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne						
Ex-syndicat Val d'Odon						
Commune de Biéville-Beuville						
Commune de Blainville-sur-Orne						
Commune de Cormelles-le-Royal						
Commune de Fleury-sur-Orne						
Commune d'Hérouville-Saint-Clair						
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay						
Commune de Sannerville						
Ex syndicat Région d'Evrecy	277 019	2 364	278 902	2 061	+ 0,7 %	- 12,8 %
Commune d'Epron	105 198	28	113 605	26	+ 8,0 %	- 7,1 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	745 605	3 118	772 653	46 346	+ 3,6 %	+ 1 386,4 %
Commune de Bénouville	104 176	36	116 158	37	+ 11,5 %	+ 2,8 %

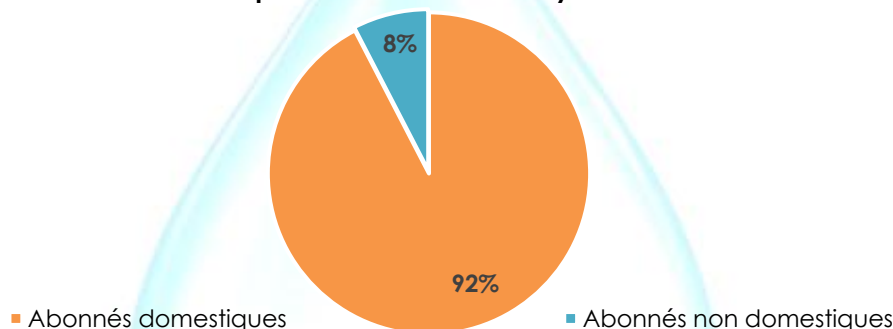
Territoire de distribution	Volume vendu aux abonnés (m³) *				Variation	
	2024		2025			
	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
Commune de Ouistreham	580 155	480	627 884	1 086	+ 8,2 %	+ 126,3 %
Commune de Troarn	190 460	4 511	179 641		- 5,7 %	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	15 226 951	1 079 434	15 431 312	1 270 435	+ 1,3 %	+ 17,7 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

** Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

En 2025, la répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

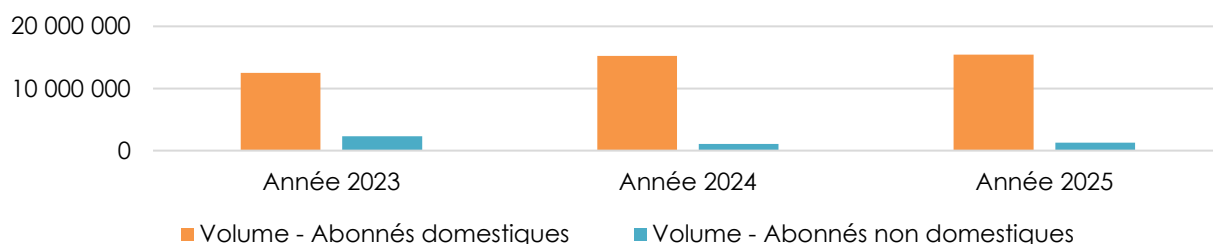
Répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC



Depuis 2023, l'évolution des volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques est la suivante :

	Abonnés domestiques		Abonnés non domestiques		Total	
	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation
Année 2023	12 522 941 m³	- 18,7 %	2 300 995 m³	+ 157,5 %	14 823 936 m³	- 9,1 %
Année 2024	15 226 951 m³	+ 21,6 %	1 079 434 m³	- 53,1 %	16 306 385 m³	+ 10,0 %
Année 2025	15 431 312 m³	+ 1,3 %	1 270 435 m³	+ 17,7 %	16 701 747 m³	+ 2,4 %

Evolution des volumes vendus aux abonnés sur le territoire du syndicat EBC



e. Les volumes estimés de soutirage en cas d'incendie exceptionnel

Les volumes estimés de soutirage en cas d'incendie exceptionnel correspondent à des volumes prélevés sur des bornes ou poteaux incendies installés sur le réseau d'eau potable pour un incendie de plus de vingt-quatre (24) heures.

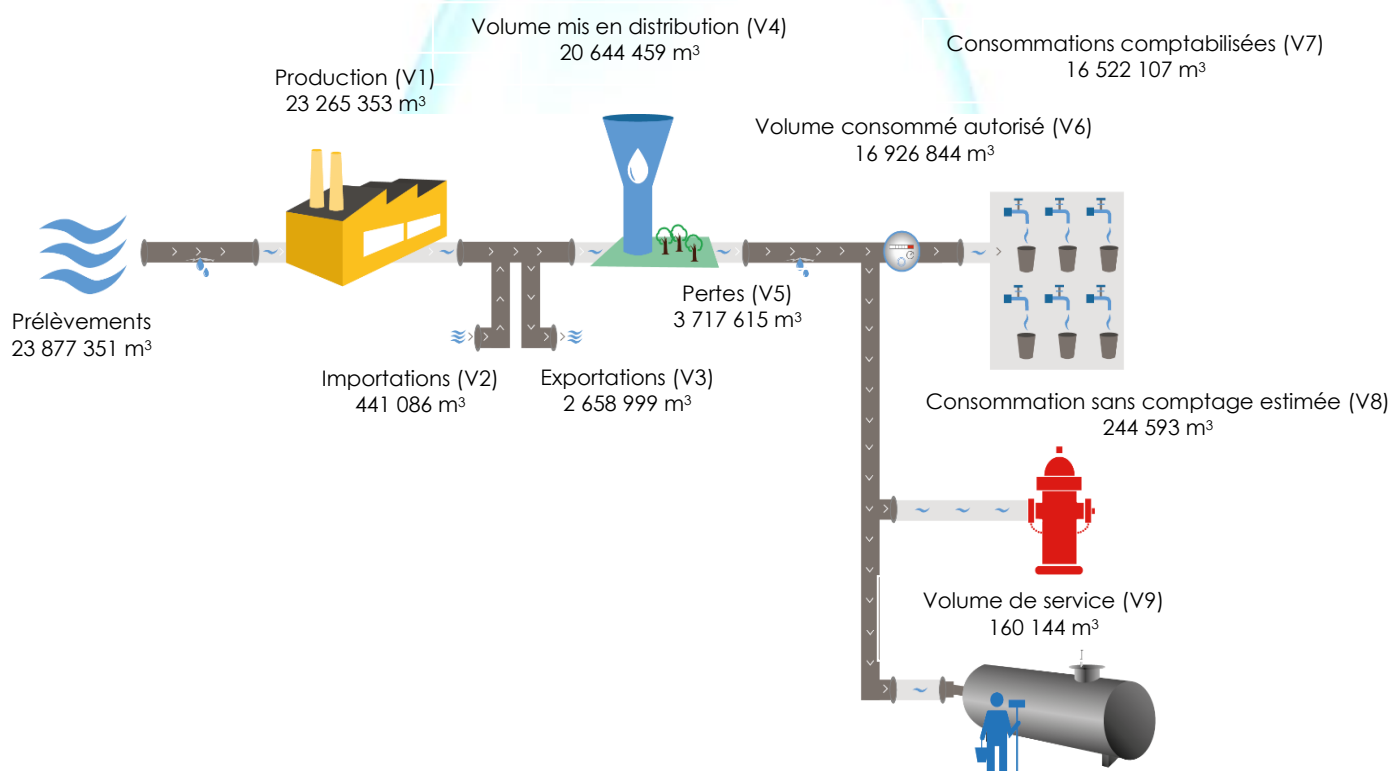
Volume estimé de soutirage en cas d'incendie exceptionnel En mètre cube (m³)		
	Volume	Variation
Année 2023	n.d *	
Année 2024	0	
Année 2025	1 440	

* Donnée non disponible

En 2025, les volumes estimés de soutirage en cas d'incendie exceptionnel concernent le périmètre de la convention de DSP confiée à la société Eaux de Normandie sur le territoire des communes de Caen, Carpiquet et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

f. Les bilans des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025

En 2025, le bilan des volumes mis en œuvre dans le cadre du cycle de l'eau potable relevant du syndicat EBC est le suivant :



6. Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution (indicateur P104.3) permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante) moins les pertes par fuites sont importantes.

Le rendement du réseau de distribution se calcule en application de la formule suivante :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

Territoire de distribution	Taux de rendement *	
	2024	2025
Secteur Littoral et Mue		
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	95,45 %	90,66 %
Ex syndicat Caen Ouest		
Ex syndicat Source de Thaon		
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse		
Ex syndicat Colleville - Hermanville		
Ex syndicat Lion-sur-Mer ***	85,73 %	
Secteur Caennais		
Commune de Caen	81,46 %	81,65 %
Commune de Carpiquet		
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		
Secteur Eaux de l'Orne		
Ex syndicat Démouville - Cuverville	93,19 %	90,09 %
Ex syndicat Monderville - Colombelles - Giberville		
Ex syndicat Région de Louvigny		
Ex syndicat Région de May-sur-Orne		
Ex syndicat Val d'Odon		
Commune de Biéville-Beuville		
Commune de Blainville-sur-Orne		
Commune de Cormelles-le-Royal		
Commune de Fleury-sur-Orne		
Commune d'Hérouville-Saint-Clair		
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay		
Commune de Sannerville		
Ex syndicat Région d'Evrecy	81,96 %	78,18 %
Commune d'Epron	99,86 %	97,88 %
Ex syndicat lfs - Bourguébus	84,74 %	90,67 %

Territoire de distribution	Taux de rendement *	
	2024	2025
Commune de Bénouville	94,84 %	95,85 %
Commune de Ouistreham	81,67 %	87,21 %
Commune de Troarn	n.d***	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	85,00 %	87,54 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

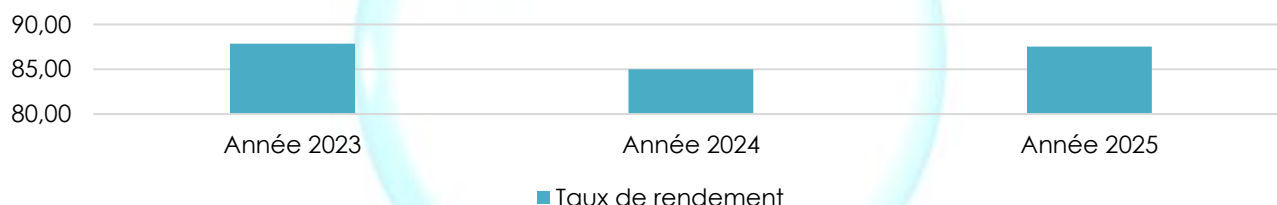
** Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

*** Donnée non disponible

Depuis 2023, l'évolution du taux de rendement du réseau de distribution relevant du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de rendement du territoire du syndicat EBC	
Année 2023	87,87 %
Année 2024	85,00 %
Année 2025	87,54 %

**Evolution du taux de rendement du réseau de distribution
du territoire du syndicat EBC**



En 2025, le taux de rendement du réseau de distribution du syndicat EBC est de 87,54 %. Pour rappel, en 2024, cet indicateur était en baisse par rapport à l'année 2023 car une erreur de calcul avait été identifiée. Avec correction, le taux de rendement en 2023 était de 84,81 %. Le taux de rendement du réseau de distribution du syndicat EBC était alors en amélioration entre l'année 2023 et l'année 2024.

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution appelé également rendement primaire du réseau vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Par ailleurs, l'indice linéaire de consommation correspond aux volumes consommés autorisés auxquels sont ajoutés les volumes exportés par jour par kilomètre de réseau hors branchement. Cet indice est le suivant :

Territoire de distribution	Taux de rendement primaire		Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	
	2024	2025	2024	2025
Secteur Littoral et Mue				
Ex syndicat Cheux - Saint-Marvieu	85,72 %	74,51 %	30	32
Ex syndicat Caen Ouest				
Ex syndicat Source de Thaon				
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse				
Ex syndicat Colleville - Hermanville				
Ex syndicat Lion-sur-Mer *	85,73 %		14	
Secteur Caennais				
Commune de Caen	79,12 %	78,80 %	40	45
Commune de Carpiquet				
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe				
Secteur Eaux de l'Orne				
Ex syndicat Démouville - Cuverville	85,63 %	81,34 %	34	33
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville				
Ex syndicat Région de Louvigny				
Ex syndicat Région de May-sur-Orne				
Ex syndicat Val d'Odon				
Commune de Biéville-Beuville				
Commune de Blainville-sur-Orne				
Commune de Cormelles-le-Royal				
Commune de Fleury-sur-Orne				
Commune d'Hérouville-Saint-Clair				
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay				
Commune de Sannerville				
Ex syndicat Région d'Evrecy	80,19 %	76,43 %	7	7
Commune d'Epron	98,68 %	97,38 %	35	24
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	82,62 %	89,58 %	18	19
Commune de Bénouville	87,24 %	90,16 %	15	16
Commune de Ouistreham	80,10 %	85,67 %	20	22
Commune de Troarn	n.d**			
TOTAL Territoire du syndicat EBC	82,46 %	80,03 %	30	32

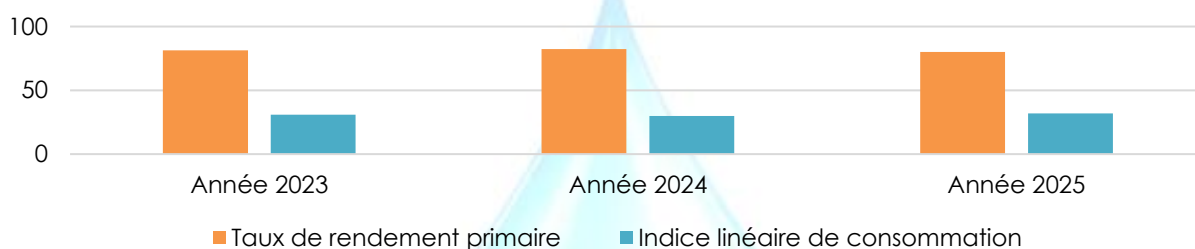
* Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

** Donnée non disponible

Depuis 2023, l'évolution du taux de rendement primaire et de l'indice linéaire de consommation sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

	Taux de rendement primaire	Indice linéaire de consommation
Année 2023	81,35 %	31 m³/j/km
Année 2024	82,46 %	30 m³/j/km
Année 2025	80,03 %	32 m³/j/km

Evolution du taux de rendement primaire et de l'indice linéaire de consommation sur le territoire du syndicat EBC



7. L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice (*indicateur P105.3*) évalue, par kilomètre de réseau, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il se calcule comme suit :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)		Variation
	2024	2025	
Secteur Littoral et Mue			
Ex syndicat Cheux - Saint-Marvieu	1,66	3,60	- 11,5 %
Ex syndicat Caen Ouest			
Ex syndicat Source de Thaon			
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse			
Ex syndicat Colleville - Hermanville	2,41		
Ex syndicat Lion-sur-Mer *			
Secteur Caennais			
Commune de Caen	10,17	11,53	+ 13,4 %
Commune de Carpiquet			
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)		Variation
	2024	2025	
Secteur Eaux de l'Orne			
Ex syndicat Démouville - Cuverville	2,93	3,96	+ 35,2 %
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Région de Louvigny			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex syndicat Val d'Odon			
Commune de Biéville-Beuville			
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Cormelles-le-Royal			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			
Ex syndicat Région d'Evrecy	1,71	2,14	+ 25,1 %
Commune d'Epron	0,29	0,63	+ 17,2 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	3,59	2,17	- 39,6 %
Commune de Bénouville	2,00	1,67	- 16,5 %
Commune de Ouistreham	4,96	3,63	- 26,8 %
Commune de Troarn	n.d**		
TOTAL Territoire du syndicat EBC	4,05	5,09	+ 25,7 %

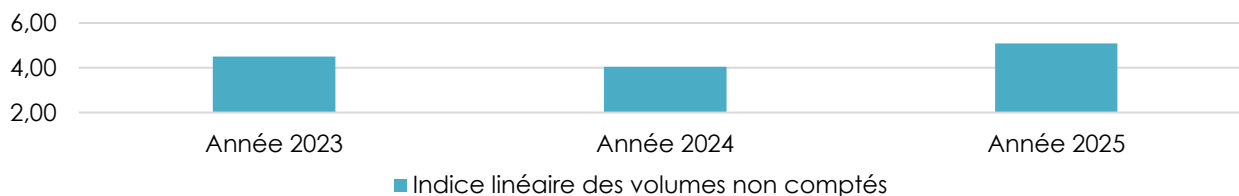
* Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

** Donnée non disponible

Depuis 2023, l'évolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC		
	Volume	Variation
Année 2023	4,50 m³/j/km	+ 27,8 %
Année 2024	4,05 m³/j/km	- 10,0 %
Année 2025	5,09 m³/j/km	+ 25,7 %

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est de 5,09 m³/j/km.

8. L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indice (*indicateur P106.3*) évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Il permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)		Variation	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2024	2025			2025
Secteur Littoral et Mue					
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1,42	3,33	- 11,9 %	Urbain Intermédiaire	Bon
Ex syndicat Caen Ouest					
Ex syndicat Source de Thaon					
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse					
Ex syndicat Colleville - Hermanville					
Ex syndicat Lion-sur-Mer **	2,36				
Secteur Caennais					
Commune de Caen	9,18	10,16	+ 10,7 %	Urbain	Bon
Commune de Carpiquet					
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe					

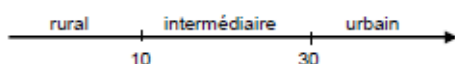
Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)		Variation	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2024	2025			2025
Secteur Eaux de l'Orne					
Ex syndicat Démouville - Cuverville	2,47	3,65	+48,8 %	Urbain	Bon
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville					
Ex syndicat Région de Louvigny					
Ex syndicat Région de May-sur-Orne					
Ex syndicat Val d'Odon					
Commune de Biéville-Beuville					
Commune de Blainville-sur-Orne					
Commune de Cormelles-le-Royal					
Commune de Fleury-sur-Orne					
Commune d'Hérouville-Saint-Clair					
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay					
Commune de Sannerville					
Ex syndicat Région d'Evrecy	1,56	1,98	+ 26,9 %	Rural	Bon
Commune d'Epron	0,05	0,52	+ 994 %	Urbain	Bon
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	3,15	1,95	- 38,1 %	Intermédiaire	Bon
Commune de Bénouville	0,81	0,71	- 12,3 %	Intermédiaire	Bon
Commune de Ouistreham	4,57	3,24	- 29,1 %	Intermédiaire	Bon
Commune de Troarn	n.d***				
TOTAL Territoire du syndicat EBC	3,57	4,59	+ 28,6 %	Urbain	Bon

** Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

*** Donnée non disponible

* D'après la base de calcul issu du schéma départemental en eau potable du Calvados selon les valeurs suivantes :

Type de réseau en fonction de l'indice linéaire de consommation



Etat du réseau en fonction du rendement :

mauvais	insuffisant	moyen	bon	
60	75	85		réseau urbain
55	70	80		réseau intermédiaire
50	65	75		réseau rural

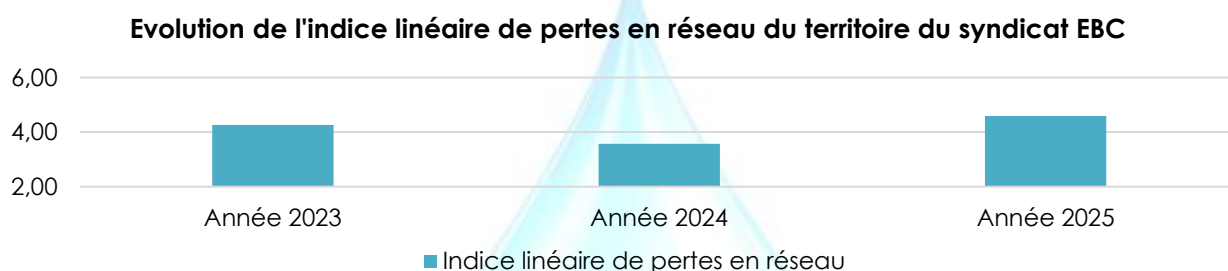
Etat du réseau en fonction de l'indice linéaire de pertes

mauvais	insuffisant	moyen	bon
16	13	10	
10	8	5	
5	3	2	

Sources des données : Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Calvados - en cours, Etude des canalisations d'eau potable dans le département du Calvados et leur renouvellement - juin 2002

Depuis 2023, l'évolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC			
	Volume	Qualification de l'indice	Variation
Année 2023	4,26 m ³ /j/km	Bon	+ 29,1 %
Année 2024	3,57 m ³ /j/km	Bon	- 16,2 %
Année 2025	4,59 m ³ /j/km	Bon	+ 28,6 %



Pour l'année 2025, l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est de 4,59 m³/j/km.

9. La qualité de l'eau

L'eau potable fait l'objet d'un suivi permanent par les agences régionales de santé (ARS) afin d'en garantir la sécurité sanitaire. Les taux de la qualité de l'eau présentés ci-après (*indicateurs P101.1 et P102.1*) sont les valeurs fournies au syndicat EBC par l'ARS, d'après les prélèvements qu'elle réalise dans le cadre du contrôle défini par le code de la santé publique (*articles L.1321-1 et suivants et R.1321-15 et suivants du code de la santé publique*).

L'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS sur le réseau de distribution est consultable en mairie ou sur le site internet de l'ARS selon la commune souhaitée à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Par ailleurs, il est à préciser que des autocontrôles sont réalisés par les exploitants en complément des contrôles sanitaires réglementaires.

Le territoire du syndicat EBC est composé des unités de distribution représentées ci-après :

LES UNITÉS DE DISTRIBUTIONS DANS LA ZONE DE DISTRIBUTIONS DE EAU DU BASSIN CAENNAIS



Date de création:
Février 2018
Date de mise à jour:
29/07/2026
CARTE_2018_009_a

Unité de distribution
 Nom de l'unité de distribution

Direction du Cycle de l'Eau

Une unité de distribution peut être définie comme une zone géographique qui se caractérise par une même qualité de l'eau (*origine de l'eau*), un même exploitant et un maître d'ouvrage identique. Sa qualification relève de l'ARS.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Dans ce cadre, les contrôles et analyses réalisés au cours de l'année 2025 sont les suivants :

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Secteur Littoral et Mue						
Cheux - Norrey	14	0	100 %	14	0	100 %
Saint-Contest	19	0	100 %	19	3	84,21 %

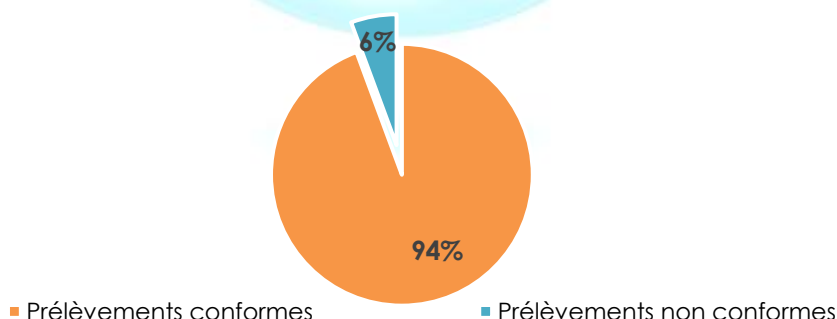
Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Secteur Littoral et Mue						
Jeunes parcs	3	0	100 %	28	4	85,71 %
Thaon	16	0	100 %	17	5	70,59 %
Anguerny	13	0	100 %	14	4	71,43 %
Rots - Bretteville	14	0	100 %	21	13	38,10 %
Bourgs	15	0	100 %	20	3	85 %
Plages	11	0	100 %	15	4	73,33 %
Lion *	13	0	100 %	14	4	71,43 %
SOUS TOTAL - Secteur Littoral et Mue	118	0	100 %	162	40	75,31 %
Secteur Caennais						
Zone haute Vaucelles	53	0	100 %	56	2	96,43 %
Zone basse (Caen)	54	0	100 %	54	2	96,30 %
Zone SNO (Surélévée Nord-Ouest)	38	0	100 %	38	4	89,47 %
Zone supprimée	25	0	100 %	25	4	84,00 %
Zone haute (Caen)	49	0	100 %	49	4	91,84 %
Zone SNE (Surélévée Nord-Est)	31	0	100 %	97	6	93,81 %
SOUS TOTAL - Secteur Caennais	250	0	100 %	319	22	93,10 %
Secteur Eaux de l'Orne						
Bougy Gavrus	7	0	100 %	21	0	100 %
Louvigny R3	70	0	100 %	70	1	98,57 %
Saint-Martin	27	0	100 %	27	1	96,30 %
Laize - Clinchamps	8	0	100 %	27	4	85,19 %
Fontenay	29	0	100 %	29	0	100 %
Cramesnil	7	0	100 %	25	4	84,00 %
Mondeville Cavée	49	1	97,96 %	49	1	97,96 %
Plateau Colombelles	22	0	100 %	23	5	78,26 %
Cuverville	15	0	100 %	19	3	84,21 %
Blainville	24	0	100 %	24	4	83,33 %
Cormelles	32	0	100 %	32	1	96,88 %
Fleury	34	0	100 %	36	1	97,22 %
Sannerville	14	0	100 %	15	4	73,33 %
SOUS TOTAL - Secteur Eaux de l'Orne	338	1	99,70 %	397	29	92,70 %

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Ex syndicat Région d'Evrecy						
Evrecy	14	0	100 %	16	4	75,00 %
Longchamps	3	0	100 %	16	0	100 %
Sainte-Honorine	12	0	100 %	33	5	84,85 %
SOUS TOTAL Ex syndicat Région d'Evrecy	29	0	100 %	65	9	86,15 %
Commune d'Epron						
Hérouville	57	1	98,25 %	67	4	94,03 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus						
Ifs	53	0	100 %	53	1	98,11 %
Commune de Bénouville						
Bénouville	13	0	100 %	13	0	100 %
Commune de Ouistreham						
Ouistreham	27	0	100 %	27	4	85,19 %
Commune de Troarn						
Troarn (E.B.C)	11	0	100 %	38	4	89,47 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	896	2	99,78 %	1 141	113	90,10 %

* L'unité de distribution « Lion » apparaît dans le secteur Littoral et Mue en raison de la date d'échéance de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 31 décembre 2024 et l'intégration, au 1^{er} janvier 2025, du territoire concerné dans la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue

Au cours de l'année 2025, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS (2 037 prélèvements réalisés), les résultats d'analyse de la qualité de l'eau sont répartis comme suit :

Répartition des résultats d'analyse de la qualité de l'eau



Sur l'ensemble des prélèvements réalisés sur le territoire du syndicat EBC en 2025, 115 prélèvements non conformes constatant 283 non-conformités ont été enregistrées par l'agence régionale de santé (ARS).

Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

UDI concernée	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Paramètre non conforme lors du prélèvement	Nombre de non-conformité du paramètre
Secteur Littoral et Mue				
Saint-Contest	3	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	3
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	3
			Chlorothalonil R417888	3
			Total des pesticides analysés	2
Jeunes parcs	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R417888	4
			Total des pesticides analysés	2
Thaon	5	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	5
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	5
			Chlorothalonil R417888	5
			Total des pesticides analysés	2
Anguerny	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R417888	4
			Total des pesticides analysés	1
Rots - Bretteville	13	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	13
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	13
			Chlorothalonil R417888	7
			Total des pesticides analysés	1
Bourgs	3	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	3
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	3
			Chlorothalonil R417888	3
			Total des pesticides analysés	1
Plages	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R417888	2
			Total des pesticides analysés	1
Lion *	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Total des pesticides analysés	1

UDI concernée	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Paramètre non conforme lors du prélèvement	Nombre de non-conformité du paramètre
Secteur Caennais				
Zone haute Vaucelles	2	Physico-chimique	Chlorothalonil R417888	2
Zone basse (Caen)	2	Physico-chimique	Chlorothalonil R417888	2
Zone SNO (Surélévée Nord-Ouest)	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	3
			Chlorothalonil R417888	4
			Total des pesticides analysés	3
Zone surpressée	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R417888	4
			Total des pesticides analysés	2
Zone haute (Caen)	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R417888	4
			Total des pesticides analysés	4
Zone SNE (Surélévée Nord-Est)	6	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R417888	6
			Total des pesticides analysés	4
Secteur Eaux de l'Orne				
Louvigny R3	1	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	1
Saint-Martin	1	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	1
Laize - Clinchamps	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R417888	1
Cramesnil	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	2
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	1
			Chlorothalonil R417888	2
Mondeville Cavée	2	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	1
		Bactériologique	Escherichia Coli	1
Plateau Colombelles	5	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	5
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	5
			Total des pesticides analysés	2

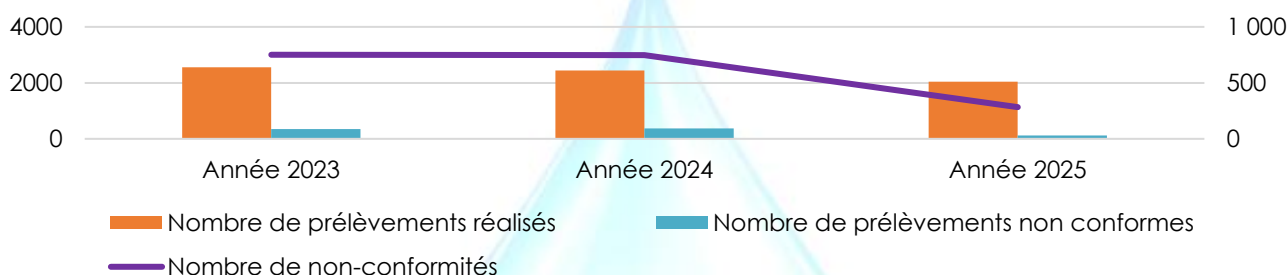
UDI concernée	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Paramètre non conforme lors du prélèvement	Nombre de non-conformité du paramètre
Secteur Eaux de l'Orne				
Cuverville	3	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	3
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	3
			Total des pesticides analysés	1
Blainville	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Total des pesticides analysés	2
Cormelles	1	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	1
Fleury	1	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	1
Sannerville	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Total des pesticides analysés	1
Ex syndicat Région d'Evrecy				
Evrecy	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	3
			Total des pesticides analysés	1
Sainte-Honorine	5	Physico-chimique	Nickel	5
Commune d'Epron				
Hérouville	5	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Total des pesticides analysés	3
		Bactériologique	Escherichia Coli	1
Ex syndicat Ifs - Bourguébus				
Ifs	1	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	1
Commune de Ouistreham				
Ouistreham	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
Commune de Troarn				
Troarn (E.B.C)	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	1
			Total des pesticides analysés	1

* L'unité de distribution « Lion » apparaît dans le secteur de Littoral et Mue en raison de la date d'échéance de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 31 décembre 2024 et l'intégration, au 1^{er} janvier 2025, du territoire concerné dans la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue

Depuis 2023, l'évolution des prélèvements réalisés par l'ARS sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Prélèvements réalisés par l'ARS				
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Nombre de non-conformités	Variation du nombre de non-conformité
Année 2023	2 558	350	751	+ 115,8 %
Année 2024	2 443	376	748	- 0,4 %
Année 2025	2 037	115	283	- 62,2 %

Evolution des prélèvements réalisés par l'ARS sur le territoire du syndicat EBC



L'actualité évoque de nouveaux pesticides qui sont des métabolites ainsi que les PFAS (*substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées*) appelés aussi « polluants éternels ».

Concernant les métabolites, il s'agit notamment des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil. La chloridazone est un herbicide utilisé pour la culture de la betterave dont l'utilisation est interdite depuis fin 2020. Cet herbicide se décompose en chloridazone desphényl et en chloridazone méthyl-desphényl. Le chlorothalonil est un fongicide utilisé sur les cultures de céréales, la vigne et certains tubercules, comme la betterave et la pomme de terre dont l'utilisation est interdite depuis mai 2020. Ce fongicide se décompose en plusieurs métabolites, à savoir le R471811, le R417888 et le 4-hydroxychlorothalonil. Bien que l'utilisation de ces pesticides soit effectivement interdite depuis 2020, les métabolites peuvent toutefois persister dans le sol ou dans l'eau pendant des années. A titre d'exemple, des traces des métabolites de l'atrazine, herbicide interdit depuis bientôt vingt (20) ans, sont toujours détectées. Ces nouveaux métabolites de pesticides sont recherchés dans les eaux destinées à la consommation humaine à travers le programme sanitaire de l'ARS (*c'est-à-dire l'eau du robinet*) depuis février 2022 pour les métabolites de la chloridazone et depuis octobre 2023 pour les métabolites du chlorothalonil. La liste des pesticides et métabolites a été mise à jour et unifiée pour la région Normandie. Elle tient compte des activités et pratiques agricoles locales. Celle-ci peut être consultable sur le site internet de l'agence régionale de santé (ARS). On retrouve ces métabolites de pesticides sur l'ensemble du territoire du syndicat EBC. Si on ne retrouve pas la chloridazone ou le chlorothalonil dans l'eau distribuée, on retrouve leurs produits de dégradation (*les métabolites*) sur une partie du territoire. Les expertises scientifiques nationales ont permis de classer le métabolite R471811 comme non pertinent, vis-à-vis des risques pour la santé et la consommation d'eau du robinet, en avril 2024 (*avis de l'ANSES relatif à l'examen du classement de la pertinence pour le métabolite R417888 du chlorothalonil et au réexamen du classement de la pertinence pour le métabolite R471811 du chlorothalonil dans les eaux destinées à la consommation humaine*). Par conséquent, une valeur indicative de 0,9 µg/l a été fixée, correspondant à une valeur cible de précaution à atteindre dans la mesure du possible. Il n'y a pas de restriction de consommation en cas de dépassement de cette valeur indicative. Dans ce cadre, en 2025, un dossier de dérogation à la limite de qualité des eaux distribuées concernant les métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil a été finalisé par le syndicat EBC. Suite à la présentation au comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de ce dossier, un arrêté préfectoral en date du 18 août 2025

a porté dérogation à la limite de qualité pour les eaux distribuées pour ces paramètres. Cette dérogation, accordée pour une durée de trois (3) ans, autorise alors le syndicat EBC à produire et distribuer une eau dont les teneurs en métabolites de chloridazone et chlorothalonil dépassent la limite de qualité, pour les ressources concernées et sans excéder les valeurs limites dérogatoires. Il est à noter que la valeur sanitaire maximale acceptable n'a jamais été atteinte à ce jour.

Concernant les PFAS et au regard de la réglementation européenne, la loi n° 2025-188 en date du 27 février 2025 vise à protéger la population des risques liés à ces substances. De cette loi en a résulté un décret ministériel n°2025-1287 en date du 22 décembre 2025. Ce décret liste vingt-deux (22) PFAS devant être analysés par les agences régionales de santé lors de leurs contrôles sanitaires obligatoires des eaux destinées à la consommation humaine (*eau du robinet*). Ce décret prévoit que ces PFAS doivent intégrer les programmes réglementaires de contrôle sanitaire obligatoire effectués par l'ARS à compter du 1^{er} janvier 2026 pour vingt (20) PFAS et à compter du 1^{er} janvier 2027 pour deux (2) PFAS. Au cours de l'année 2025, alors même que non intégrés au programme obligatoire d'analyses sanitaires de l'ARS, le syndicat EBC a anticipé ces évolutions réglementaires en menant des campagnes exploratoires de PFAS dans l'eau produite puis distribuée sur son territoire.

Aussi, afin de reconquérir la qualité de l'eau distribuée, le syndicat EBC en tant que responsable de la production et de la distribution de l'eau, a initié, en 2022, dès qu'il a eu connaissance de l'existence des métabolites précités, un plan d'actions impliquant de procéder à des investissements significatifs. Ainsi, des mesures ont d'abord été effectuées sur l'ensemble de ses ressources, avant même que ces métabolites ne fassent partie du programme d'analyses sanitaires. En complément des analyses effectuées dans le cadre du programme sanitaire, un renforcement des analyses avec un suivi mensuel a été mis en place. A court terme, l'acquisition de données sur les teneurs en pesticides et leurs métabolites a permis si besoin et sous réserve de possibilité technique, de modifier les modalités d'alimentation en eau d'une partie du territoire. Aussi, en 2024, le syndicat EBC a engagé des études de recherche et de développement en installant deux (2) unités de traitement pilotes sur son territoire (*Hérouville-Saint-Clair* et *Douvres-la-Délivrande*). L'objectif était de tester l'efficacité de traitement de différents types de charbons actifs puisque les traitements classiques de l'eau n'étaient plus efficaces sur les métabolites concernés. En 2025, un processus de traitement de l'eau a été trouvé à savoir l'utilisation de deux (2) types de charbon actif. La construction d'une unité de traitement provisoire a alors été engagée en 2025 au niveau du forage de Vauculey situé à Rots. Sa mise en service est prévue en fin d'année 2026. Par la suite, le syndicat EBC a prévu l'installation de huit (8) unités de traitement de l'eau sur son territoire entre 2032 et 2039. Il est prévu que ces installations puissent permettre d'ajouter d'autres processus de traitement de l'eau pour de futures molécules qui seraient à surveiller ou encore les PFAS. Parallèlement, le syndicat EBC poursuit ses missions pour la protection qualitative de la ressource, en amont, avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Seule l'agence régionale de santé (ARS) est compétente pour restreindre ou interdire l'utilisation et/ou la consommation de l'eau du robinet. Au cours de l'année 2025, aucune restriction ou interdiction n'a été mise en place sur le territoire du syndicat EBC par l'ARS.

10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (*indicateur P107.2*) est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur cinq (5) ans du linéaire de réseau renouvelé (*par le syndicat EBC et/ou son délégataire*) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées exclusion faite des branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées même si un élément de canalisation a été remplacé.

Ce taux est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Depuis 2021, le linéaire des réseaux d'eau potable renouvelé est le suivant :

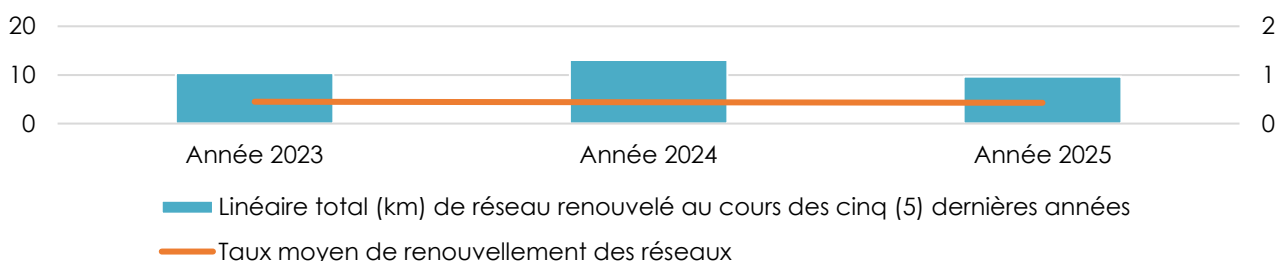
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		
	Linéaire renouvelé (en km)	Variation
Année 2021	6,651	- 48,3 %
Année 2022	7,581	+ 14,0 %
Année 2023	10,385	+ 37,0 %
Année 2024	13,095	+ 26,1 %
Année 2025	9,648	- 26,3 %

Au cours des cinq (5) dernières années, 47,36 km de linéaire de réseau ont alors été renouvelés.

Depuis 2023, l'évolution du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est la suivante :

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable relevant du territoire du syndicat EBC	
Année 2023	0,449 %
Année 2024	0,439 %
Année 2025	0,427 %

Evolution du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable du territoire du syndicat EBC



En 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,427 %.

11. Les branchements en plomb

Depuis décembre 2013, la teneur en plomb des branchements ne doit plus excéder dix (10) microgramme par litre (µg/l). Au-delà de cette valeur, il convient de renouveler le branchement s'il est en service ou de le supprimer.

Pour l'année 2025, les données concernant les branchements en plomb sont les suivantes :

Territoire de distribution	Nombre total de branchement	Branchement en plomb modifié/supprimé		Branchement en plomb restant	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Secteur Littoral et Mue	18 771	0	0 %	136	0,7 %
Secteur Caennais	35 268	132	0,4 %	1 466	4,4 %
Secteur Eaux de l'Orne	45 195	5	0,01 %	53	0,1 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	3 189	0	0 %	5	0,2 %
Commune d'Epron	783	0	0 %	0	0 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	6 925	0	0 %	0	0 %
Commune de Bénouville	1 012	0	0 %	0	0 %
Commune de Ouistreham	5 424	0	0 %	17	0,3 %
Commune de Troarn	1 512	0	0 %	0	0 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	118 079	137	0,1 %	1 677	1,4 %

Depuis 2023, l'évolution du nombre de branchements en plomb sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

	Nombre total de branchement	Nombre de branchement en plomb modifié/supprimé	Branchement en plomb restant	
			Nombre	Pourcentage
Année 2023	113 943	1 503	2 370	2,1 %
Année 2024	118 332	678	1 816	1,5 %
Année 2025	118 079	137	1 677	1,4 %

Evolution du nombre de branchement en plomb modifié/supprimé sur le territoire du syndicat EBC



En 2025, cent trente-sept (137) branchements en plomb ont été modifiés ou supprimés. Ces branchements sont au nombre de mille six cent soixante-dix-sept (1 677) représentant 1,4 % des branchements installés sur le territoire du syndicat EBC.

12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximum d'ouverture des branchements (*indicateur D151.0*) correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'exploitant via son règlement de service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés ayant formulé une demande d'ouverture de branchement et dotés d'un branchement fonctionnel (*préexistant ou neuf*).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le règlement unique du service de l'eau potable applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC homogénéise le délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné. Ce délai est de deux (2) jours ouvrés suivant la date d'effet de l'abonnement.

Le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (*indicateur P152.1*) détermine, quant à lui, le pourcentage d'ouverture réalisé dans le délai précité. Il est obtenu par l'application de la formule ci-après :

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, les données sont les suivantes :

Territoire de distribution	Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements *	
	2024	2025
Secteur Littoral et Mue		
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	99,55 %	98,09 %
Ex syndicat Caen Ouest		
Ex syndicat Source de Thaon		
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse		
Ex syndicat Colleville - Hermanville		
Ex syndicat Lion-sur-Mer *	100 %	
Secteur Caennais		
Commune de Caen	100 %	99,97 %
Commune de Carpiquet		
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		
Secteur Eaux de l'Orne		
Ex syndicat Démouville - Cuverville	99,38 %	98,03 %
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville		
Ex syndicat Région de Louvigny		
Ex syndicat Région de May-sur-Orne		
Ex syndicat Val d'Odon		
Commune de Biéville-Beuville		
Commune de Blainville-sur-Orne		
Commune de Cormelles-le-Royal		
Commune de Fleury-sur-Orne		
Commune d'Hérouville-Saint-Clair		
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay		
Commune de Sannerville		
Ex syndicat Région d'Evrecy	97,86 %	99,07 %
Commune d'Epron	96,49 %	100 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	99,12 %	98,49 %
Commune de Bénouville	100 %	98,55 %
Commune de Ouistreham	99,43 %	98,78 %
Commune de Troarn	100 %	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	99,34 %	99,35 %

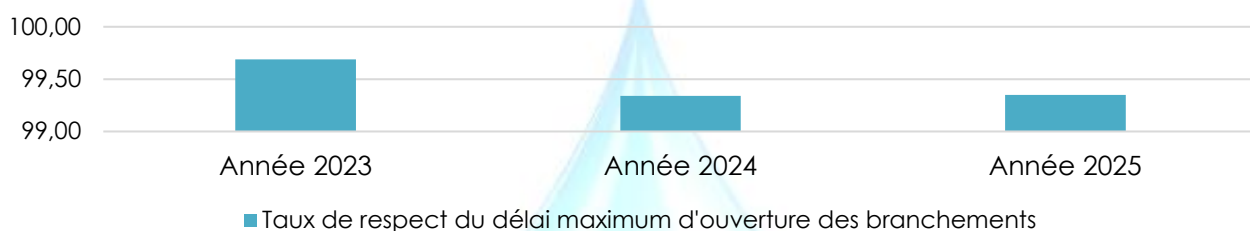
* Source : Rapports d'activité des exploitants

** Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

Depuis 2023, l'évolution du taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné	
Année 2023	99,69 %
Année 2024	99,34 %
Année 2025	99,35 %

Evolution du taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné du territoire du syndicat EBC



En 2025, le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné situé sur le territoire relevant du syndicat EBC est de 99,35 %.

13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1) permet de mesurer la continuité du service en suivant le nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Ce taux est rapporté à 1 000 abonnés et il ne prend pas en compte les coupures chez un abonné notamment lors d'interventions effectuées sur son branchement.

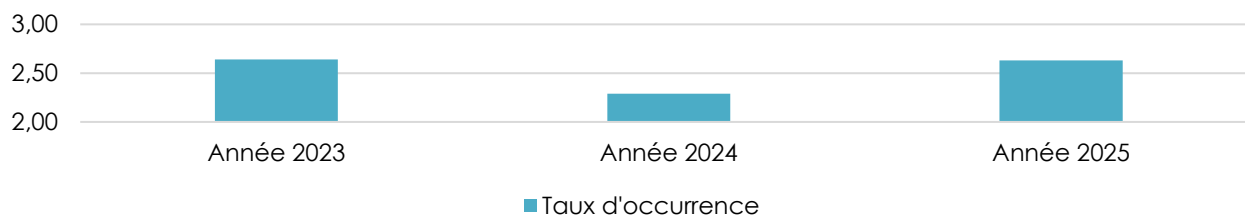
Ce taux est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Depuis 2023, l'évolution du nombre d'interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC et le taux d'occurrence correspondant est la suivante :

Nombre d'interruptions de service non programmées			Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
	Nombre	Variation	
Année 2023	296	+ 93,5 %	2,64 pour 1 000 abonnés
Année 2024	260	- 12,2 %	2,29 pour 1 000 abonnés
Année 2025	306	+ 17,7 %	2,63 pour 1 000 abonnés

Evolution du taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2025, trois-cent-six (306) interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non programmée de 2,63 pour 1 000 abonnés.

14. Le taux de réclamations

Le taux de réclamations (indicateur P155.1) exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service rapporté à 1 000 abonnés. Il tient compte des réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau (*goût, fuites avant compteur, lisibilité des factures, qualité de la relation clientèle, réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées aux règlements de service...*) à l'exception de celles concernant le prix.

Le taux de réclamations est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Doté d'un dispositif permettant de comptabiliser les réclamations écrites, le nombre de réclamations écrites reçues par les gestionnaires du service (EAUX DE NORMANDIE, SAUR et VEOLIA) est de 442.

Le syndicat EBC ne disposant pas de dispositif d'enregistrement des réclamations, le nombre de réclamations écrites ne peut être renseigné.

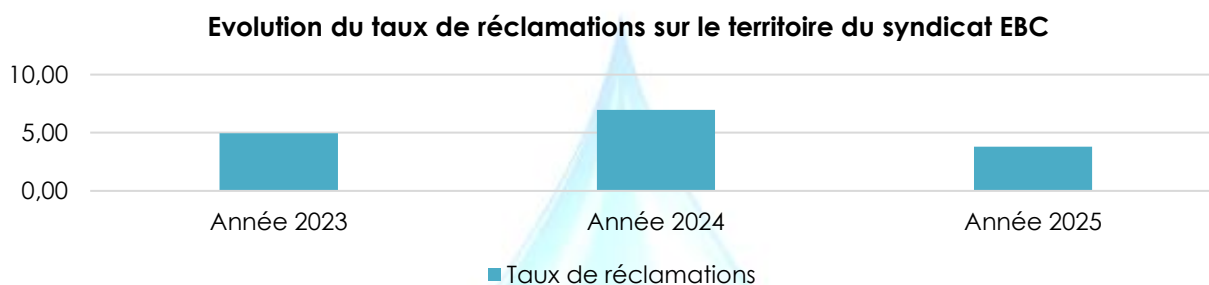
Depuis 2023, l'évolution des réclamations est la suivante :

	Nombre de réclamations écrites enregistrées *		
	Par les exploitants / délégataires pour le compte du syndicat EBC	Par le syndicat EBC	Variation
Année 2023	556		+ 92,4 %
Année 2024	791		+ 42,3 %
Année 2025	442		- 44,1 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2023, l'évolution du taux de réclamations sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de réclamations		
	Taux	Variation
Année 2023	4,95 pour 1 000 abonnés	+ 91,9 %
Année 2024	6,97 pour 1 000 abonnés	+ 40,1 %
Année 2025	3,80 pour 1 000 abonnés	- 45,5 %



Pour l'année 2025, le taux de réclamations sur le territoire relevant du syndicat EBC est de 3,80 pour 1 000 abonnés.

15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (*indicateur P154.0*) est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Ne sont pris en compte que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers ainsi que les éventuels avoirs distribués (*par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite*).

Toute facture d'eau consommée impayée totalement ou partiellement est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Au 31 décembre 2025, ces factures émises au cours de l'année 2024 avec le taux d'impayés correspondant sont les suivantes :

Entité concernée	Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année précédente et tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Secteur Littoral et Mue				
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Exercice 2023	3 370,58 €	559 789,96 €	0,6 %
Ex syndicat Caen Ouest				
Ex syndicat Source de Thaon		4 424,76 €	931 278 €	0,48 %
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse *				
Ex syndicat Colleville - Hermanville *		14 326 €	892 133 €	1,61 %
Exercice 2024		13 358 €	1 761 671 €	0,76 %
Ex syndicat Lion-sur-Mer *	Exercice 2023	2 775 €	378 481 €	0,73 %
	Exercice 2024	1 850 €	368 559 €	0,50 %
Exercice 2025		27 515,77 €	2 326 875 €	1,18 %

* Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024, à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer au 1^{er} janvier 2025

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année précédente et tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Secteur Caennais			
Exercice 2023	n.d*		
Exercice 2024	334 332,61 €	9 864 936 €	3,39 %
Exercice 2025	649 868 €	10 798 235 €	6,02 %

* Donnée non disponible

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année précédente et tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Secteur Eaux de l'Orne			
Exercice 2023 *	95 132,06 €	6 421 016,90 €	1,48 %
Exercice 2024	186 264,91 €	6 219 621 €	2,99 %
Exercice 2025	211 762,34 €	6 424 634 €	3,30 %

* Hors territoires des communes d'Hérouville-Saint-Clair, Sannerville, Fleury-sur-Orne et ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année précédente et tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Ex syndicat Région d'Evrecy			
Exercice 2023	8 303,96 €	867 424 €	0,96 %
Exercice 2024	15 415,33 €	880 878 €	1,75 %
Exercice 2025	9 998,03 €	901 712 €	1,11 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année précédente et tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Commune d'Epron			
Exercice 2023	2 548,05 €	172 452 €	1,48 %
Exercice 2024	2 131,45 €	182 127 €	1,17 %
Exercice 2025	977 €	230 659 €	0,42 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année précédente et tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Ex syndicat Ifs - Bourguébus			
Exercice 2023	27 617,80 €	1 821 170 €	1,52 %
Exercice 2024	29 130,06 €	1 849 975 €	1,58 %
Exercice 2025	26 184,48 €	1 737 622 €	1,51 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année précédente et tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Commune de Bénouville			
Exercice 2023	4 648,19 €	219 981 €	2,11 %
Exercice 2024	5 189,58 €	224 425 €	2,31 %
Exercice 2025	1 145,92 €	218 915 €	0,52 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année précédente et tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Commune de Ouistreham			
Exercice 2023	17 848,71 €	1 322 033 €	1,35 %
Exercice 2024	14 375,66 €	1 323 751 €	1,09 %
Exercice 2025	21 837 €	1 398 798 €	1,56 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année précédente et tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Commune de Troarn			
Exercice 2023	5 615 €	696 691 €	0,81 %
Exercice 2024	4 162 €	676 117 €	0,62 %
Exercice 2025	4 758,42 €	418 512,55 €	1,14 %

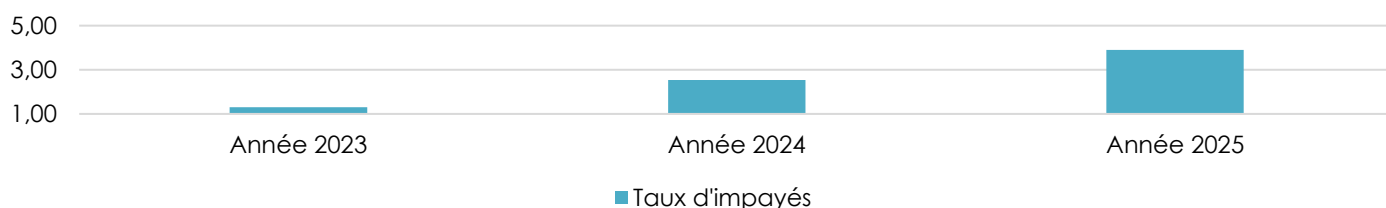
A l'échelle du syndicat EBC, il en résulte les données suivantes :

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année précédente et tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Syndicat EBC			
Exercice 2023	186 610,11 €	14 282 449,86 €	1,31 %
Exercice 2024	614 301,60 €	24 260 858,00 €	2,53 %
Exercice 2025	954 046,96 €	24 455 962,55 €	3,90 %

Depuis 2023, l'évolution du taux d'impayés sur les factures d'eau relevant du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux d'impayés sur les factures d'eau émises sur le territoire du syndicat EBC		
	Taux	Variation
Exercice 2023	1,31 %	
Exercice 2024	2,53 %	+ 93,1 %
Exercice 2025	3,90 %	+ 54,2 %

Evolution du taux d'impayés sur les factures d'eau émises sur territoire du syndicat EBC



Au 31 décembre 2025, le taux d'impayés sur les factures d'eau émises en 2024 sur le territoire du syndicat EBC est de 3,90 %.

16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur (indicateur P109.0) a pour objet de mesurer l'implication sociale du service. Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Dans ce cadre, il tient compte :

- Des versements effectués au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles (*fonds de solidarité logement - FSL, par exemple*) pour aider les personnes en difficulté,
- Des abandons de créances à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Depuis 2023, l'évolution des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité est la suivante :

Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité			
		Par les délégataires	Par le syndicat EBC
Année 2023	Montant	n.d*	1 497,88 €
		1 497,88 €	
	Variation	n.d*	
Année 2024	Montant	n.d*	343,90 €
		343,90 €	
	Variation	- 77,0 %	
Année 2025	Montant	20 463,44 €	0 €
		20 463,44 €	
	Variation	n.d*	- 100%
		+ 5 850 %	

* Donnée non disponible

Evolution des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité sur le territoire du syndicat EBC



En 2025, le montant des abandons de créances et/ou versements à fonds de solidarité sur le territoire du syndicat EBC est de 20 463,44 €.

C. Les études et les travaux

1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable

a. Les ouvrages de distribution

➤ **La réhabilitation du réservoir du centre hospitalier universitaire (CHU) de Caen Normandie**

Une négociation a été engagée avec les services du CHU afin de transférer la propriété de l'ouvrage vers le syndicat EBC. En parallèle, un programme de travaux de réhabilitation a été finalisé à partir d'études de diagnostic, qui ont permis d'engager les études de conception. Le projet sera revu et amendé en 2026 avant de lancer la consultation.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 1 320 000 € HT et les travaux sont prévus en 2027.

➤ **La réhabilitation du réservoir d'Hérouville-Saint-Clair**

Le réservoir d'Hérouville-Saint-Clair (1 500 m³) est constitué de métal. Cette particularité nécessite un ravalement plus fréquent afin de garantir sa pérennité dans le temps. Le dernier en date a été réalisé en 2000.

De plus, un diagnostic de la structure a été réalisé. De fortes dégradations de l'acier ont été constatées au pied du réservoir, sur le dôme et sur les conduites. La corrosion est due à la présence d'eau en permanence causé par les complexes d'étanchéité et des problèmes d'écoulement des eaux météoritiques. On note également la présence d'amiante, de plomb et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Enfin, une mise aux normes d'un point de vue « sécurité » est obligatoire.

Les travaux consisteraient à :

- La reprise des corrosions et le ravalement général,
- L'étanchéité des dômes,
- Le traitement des lanterneaux,
- Le traitement des conduites externes dans la chambre à vanne et dans le fût,
- La mise en sécurité du site : Pose de double porte, trappe, garde-corps...

Au vu de la complexité du renouvellement de la nourrice située sous les cuves, la maîtrise d'œuvre a proposé le passage des six (6) canalisations en extérieur et une modification de la chambre d'arrivée au pied du réservoir.

Le réservoir étant classé « monument remarquable », une autorisation de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est nécessaire.

Les conclusions du schéma directeur ayant mis en exergue la nécessité de garder le réservoir dans le cadre de la distribution d'eau potable et que ce dernier étant classé « monument remarquable », le syndicat EBC a rencontré la DRAC afin d'avoir son autorisation pour la mise en place de la solution proposée. Une maquette du réservoir avec la possibilité de modifier l'emplacement des conduites a été réalisée afin de mieux visionner l'impact visuel des travaux sur l'ouvrage. La DRAC a donné un accord de principe et se prononcera lors du dépôt de la déclaration préalable.

Un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé en 2026 avec pour objectif d'un commencement des travaux en 2028.

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 2 000 000 € HT.

b. Les canalisations de distribution

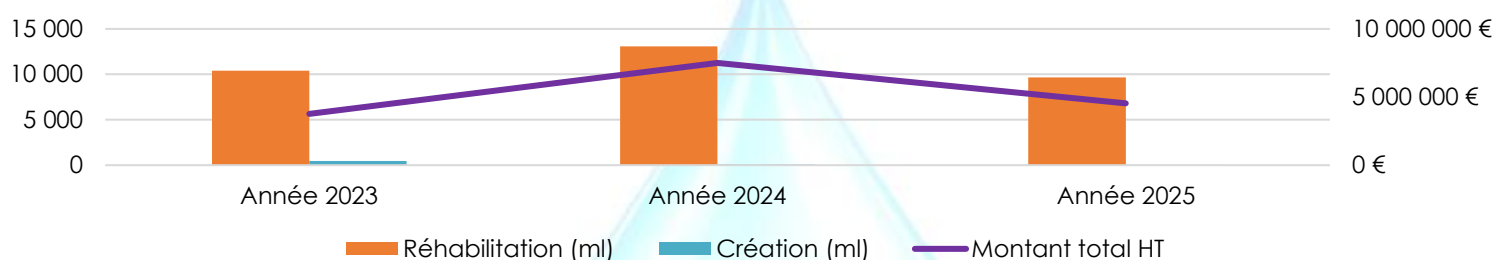
Au cours de l'année 2025, les travaux suivants ont été réalisés :

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Amayé-sur-Orne	Route départementale 212	615		233 000 €
Bénouville	Place de la mairie	47		55 000 €
Biéville-Beuville	Rue d'Outreval		20	18 000 €
Bretteville-sur-Odon	Sécurisation du quartier Koenig	132		85 000 €
	La Baronnie	108		65 000 €
Caen	Boulevard Becquerel	278		332 000 €
	Boulevard Aristide Briant	267		139 000 €
	Boulevard Detolle	70		32 000 €
	Rond-point de la Demi-Lune	285		145 000 €
Carpiquet	Rue des marettes	353		145 000 €
Colleville-Montgomery	Rue de la mer - Rue de la Fontaine	550		259 000 €
Cormelles-le-Royal	Boulevard Combes Martin	572		205 000 €
Fontenay-le-Marmion	Rue des écoles - Rue Pasteur	265		144 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Boulevard de la grande Delle	1 220		552 000 €
	Rue de la corderie	321		102 000 €
Ifs	Rue Branly	70		59 000 €
Ouistreham	Esplanade Lofi	150		79 000 €
Saint-André-sur-Orne	Rue de l'église - Chemin des saules	288		90 000 €
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	Rue des coursières	Renouvellement de 8 branchements		16 000 €
Saint-Manvieu-Norrey	Rue centrale	470		197 000 €
Saint-Martin-de-May (Saint-Martin-de-Fontenay)	Rue des bouleaux - Rue des érables	512		204 000 €
Sannerville	Rue de la Libération	558		348 000 €
Soliers	ZA Bréholles	774		290 000 €
Thue et Mue (Bretteville-l'Orgueilleuse)	Rue des jardins - Rue des près	335		142 000 €
Thue et Mue (Cheux)	Route d'Aunay - Rue de la bouille	1 385		578 000 €
Troarn	Rue du square	23		28 000 €
Total Territoire du syndicat EBC		9 648	20	4 542 000 €

Depuis 2023, l'évolution des travaux (création, extension, renouvellement, amélioration) sur le réseau de distribution d'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Travaux sur le réseau de distribution d'eau potable			
	Réhabilitation	Création	Montant total HT
Année 2023	10 385 ml	455 ml	3 765 000 €
Année 2024	13 095 ml	85 ml	7 503 000 €
Année 2025	9 648 ml	20 ml	4 542 000 €

Evolution des travaux sur le réseau de distribution d'eau potable relevant du syndicat EBC



2. Les opérations du programme 2025 en cours au 31 décembre 2025 ou reportées sur l'exercice 2026 ou ultérieur

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2025/2026	Etudes 2025 - Travaux 2026
Opérations reportées	Etudes et travaux 2026 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Baron-sur-Odon	Rue de l'église - Chemin Ponchet - Chemin du Pataras	805 000 €
Caen	Rue de la Délivrande	1 500 000 €
Sous total - Travaux en cours 2025/2026		2 305 000 €
Biéville-Beuville	Route départementale 60	115 000 €
Cormelles-le-Royal	Quartier du clos du Pavillon	463 000 €
Evrecy	Ferme de Flagy (CVM)	220 000 €
	Rue Camille Blaizot - Rue Henri Chéron	390 000 €
Fleury-sur-Orne	Boulevard de la Suisse Normande	300 000 €
Fontaine-Etoupefour	Rue des rosiers	205 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Desserte ZAC Presqu'île	150 000 €
Ils	Rues de Berry, du Poitou et Languedoc	463 000 €
Saint-Martin-de-May (May-sur-Orne)	Place du lavoir	125 000 €
	Rue des Ursulines - Rue du Canada	530 000 €

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Mondeville	Impasse Calmette	50 000 €
Sous total - Etudes 2025 - Travaux 2026		3 011 000 €
Amayé-sur-Orne	Chemin de la Vayende - Rue Val Maizet	80 000 €
Bernières-sur-Mer	Rue de Gaulle	365 000 €
Lion-sur-Mer	Rue des écoles	150 000 €
Luc-sur-Mer	Rue de la Fontaine	400 000 €
Verson	ZA de la Mesnillière	765 000 €
Sous total - Etudes et travaux 2026 ou ultérieur		1 760 000 €
Sous total - Opérations reportées		0 €
TOTAL Territoire du syndicat EBC		7 076 000 €

3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage

Le syndicat EBC confie temporairement la maîtrise d'ouvrage de ses travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux de distribution en eau potable à la communauté urbaine Caen la mer. L'objectif est de mutualiser les opérations avec celles de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui se réalisent en tranchées communes. Les opérations réalisées sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sont précisées dans les tableaux ci-dessous.

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2025-2026	Etudes 2025 - Travaux 2026
Opérations reportées	Etudes et travaux 2026 ou ultérieur

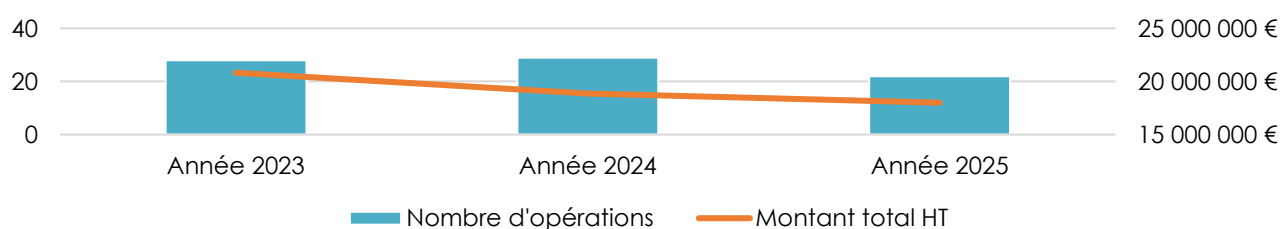
Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Blainville-sur-Orne	Quartier République (phase 1)	385 000 €
Caen	Rue de Bourgogne	440 000 €
Fleury-sur-Orne	Avenue Maisonneuve	285 000 €
Thaon	Rue de l'ormelet	180 000 €
Verson	Rue de la croix Beaujard - Rue verte colline - Avenue des coteaux	370 000 €
Sous total - Etudes réalisées - Travaux en cours 2025-2026		1 660 000 €
Caen	Ilôt Trébucien	310 000 €
	TRAM Ligne 2	11 600 000 €
	Rue Pierre Mendès France - Cours Montalivet	230 000 €
Carpiquet	Avenue de Gaulle	410 000 €

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Castine-en-Plaine	Rue de la Fossette - Rue de Caen	235 000 €
Giberville	Route de Rouen	40 000 €
Mondeville	Rue Pasteur	127 000 €
Ouistreham	Rue Cabieu - Rue Foch	120 000 €
	Rue Briand Thalasso	140 000 €
Sous total - Etudes 2025 - Travaux 2026		13 212 000 €
Caen	Rue de Malon	120 000 €
Cambes-en-Plaine	Rue de l'Avenir	480 000 €
Colleville-Montgomery	Route de Ouistreham	670 000 €
Colombelles	Rue de Suède, Stockholm et Kiruna	530 000 €
Demouville	Rue du Centre - Rue du Malassis	195 000 €
Giberville	Rue de la Liberté	310 000 €
Rots	Rue de Caen	110 000 €
Sous total - Etudes - Travaux 2026 ou ultérieur		2 415 000 €
Caen	Rue de l'église	715 000 €
Sous total - Opérations reportées		715 000 €
TOTAL Territoire du syndicat EBC		18 002 000 €

Depuis 2023, l'évolution des opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage est la suivante :

Opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage		
	Nombre d'opérations	Montant total HT
Année 2023	28	20 815 000 €
Année 2024	29	18 864 000 €
Année 2025	22	18 002 000 €

Evolution des opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage



4. L'instruction des documents d'urbanisme sous l'angle de l'eau potable

Dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme (*permis de construire, déclaration préalable...*), le syndicat EBC, en tant que personne publique, est chargé de formuler un avis technique sous l'angle de l'eau potable pour tous documents d'urbanisme.

L'objectif principal de l'instruction est de contrôler chaque projet sous l'angle de l'eau potable.

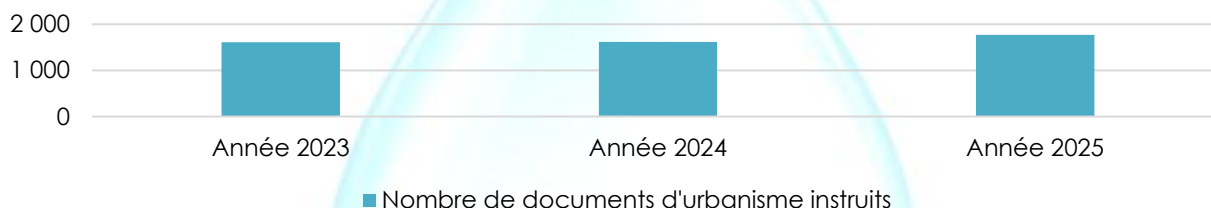
Cette instruction technique permet de définir :

- La capacité du réseau à fournir le projet en eau potable,
- Les conditions et les modalités auxquelles est soumis le raccordement.

Depuis 2023, l'évolution du nombre de documents d'urbanisme instruits par le syndicat EBC est la suivante :

Documents d'urbanisme instruits sous l'angle de l'eau potable		
	Nombre	Variation
Année 2023	1 611	- 0,8 %
Année 2024	1 615	+ 0,3 %
Année 2025	1 767	+ 9,4 %

Evolution du nombre de documents d'urbanisme instruits par le syndicat EBC



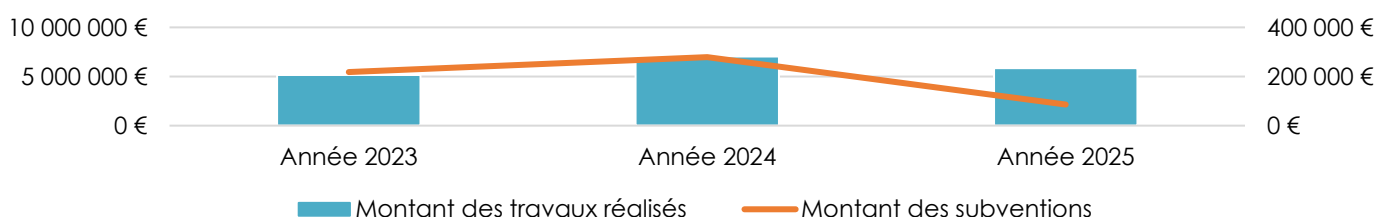
En 2025, le nombre de documents d'urbanisme instruits par le syndicat EBC sous l'angle de l'eau potable est de 1 767.

5. La synthèse des montants financiers

Depuis 2023, l'évolution des montants financiers liés aux travaux sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2023	5 154 414 €	- 33,9 %	217 791 €	4,2 %	0 €
Exercice 2024	7 034 642 €	+ 36,5 %	278 872 €	4,0 %	0 €
Exercice 2025	5 849 172 €	- 16,9 %	85 917 €	1,5 %	0 €

Evolution des montants financiers des travaux réalisés sur le territoire du syndicat EBC



D. Les finances

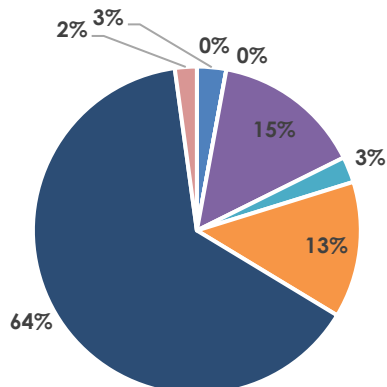
1. Le compte financier unique

a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)						
Libellé	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	275 000	309 492	320 000	316 959	330 000	323 522
Opérations patrimoniales	1 050 000	786 279	1 150 000	0	600 000	0
Dotations, Fonds divers et Réserves	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	9 475	0	0	0	0
Emprunts et Dettes assimilées	1 700 000	1 624 147	1 910 000	1 618 473	1 860 000	1 761 225
Etudes	930 000	240 547	560 000	278 786	0	78 698
Matériels / Travaux	195 000	37 526	275 000	1 474 584	0	1 353 630
Travaux	9 770 660	5 154 414	8 684 000	7 034 642	2 464 000	4 043 207
Opérations pour compte de tiers	111 600	278 507	143 000	236 817	948 000	432 335
TOTAL	14 032 260	8 440 387	13 042 000	10 960 261	6 202 000	7 992 617

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2024 et 2025 sont réparties de la manière suivante :

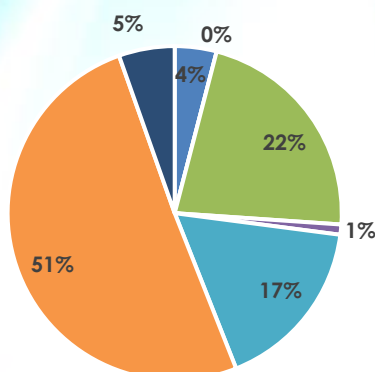
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2024



- Opér.Ordre - Trans entre section
- Opérations patrimoniales
- Dotations, Fonds divers et Res
- Emprunts et Dettes assimilées
- Etudes
- Matériels / Travaux
- Travaux
- Opérations pour compte de tiers

Au cours de l'exercice 2024, 84 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2025

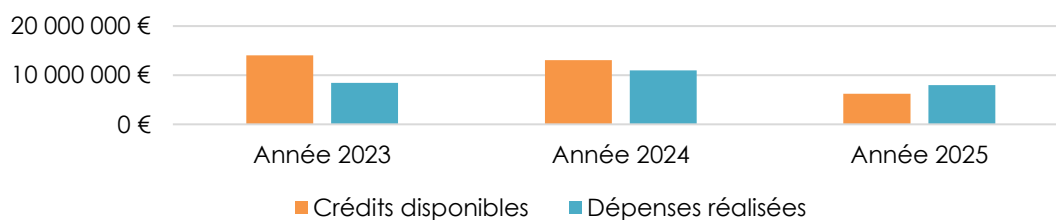


- Opér.Ordre - Trans entre section
- Opérations patrimoniales
- Emprunts et Dettes assimilées
- Etudes
- Matériels / Travaux
- Travaux
- Opérations pour compte de tiers

Au cours de l'exercice 2025, 128,9 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2023 à 2025 figure ci-après.

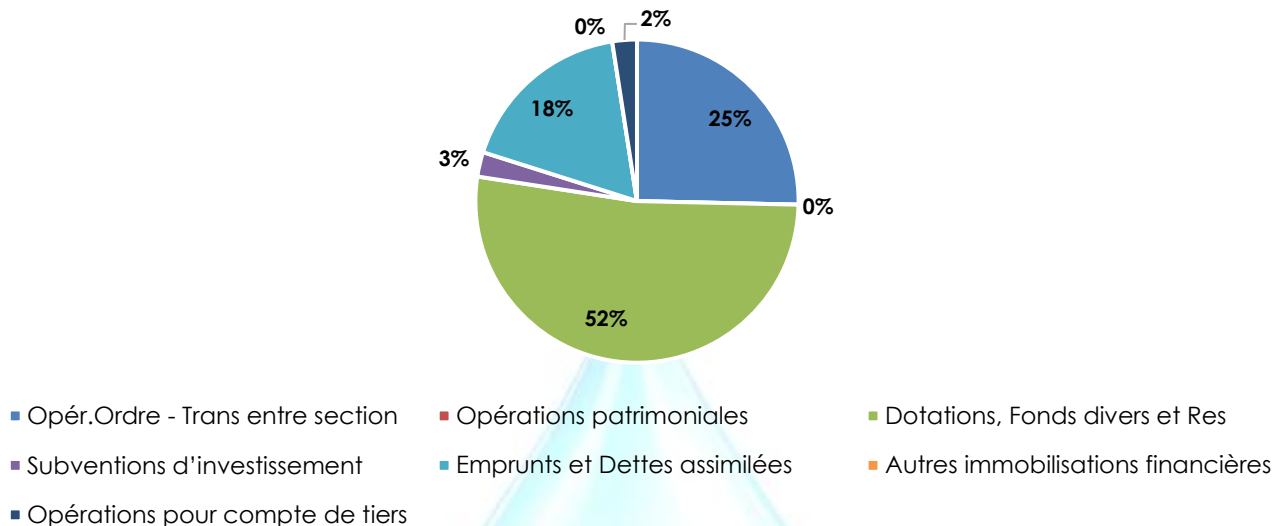
Evolution des dépenses d'investissement



Recettes d'investissement - En euros (€)						
Libellé	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	3 000 000	2 907 413	3 250 000	2 873 591	3 020 000	3 103 205
Opérations patrimoniales	1 050 000	786 279	1 150 000	0	200 000	0
Dotations, Fonds divers et Réserves	0	3 036 012	0	5 902 056	0	3 059 598
Subventions d'investissement	500 000	217 791	150 000	278 872	120 000	85 917
Emprunts et Dettes assimilées	6 842 190	1 897	6 136 600	2 000 000	69 900	0
Autres immobilisations	3 200	2 605	0	0	0	3 807
Autres immobilisations financières	950 000	779 638	950 000	0	0	0
Opérations pour compte de tiers	111 600	91 845	143 000	278 507	948 000	89 078
TOTAL	12 456 990	7 823 480	11 779 600	11 333 026	4 357 900	6 341 605

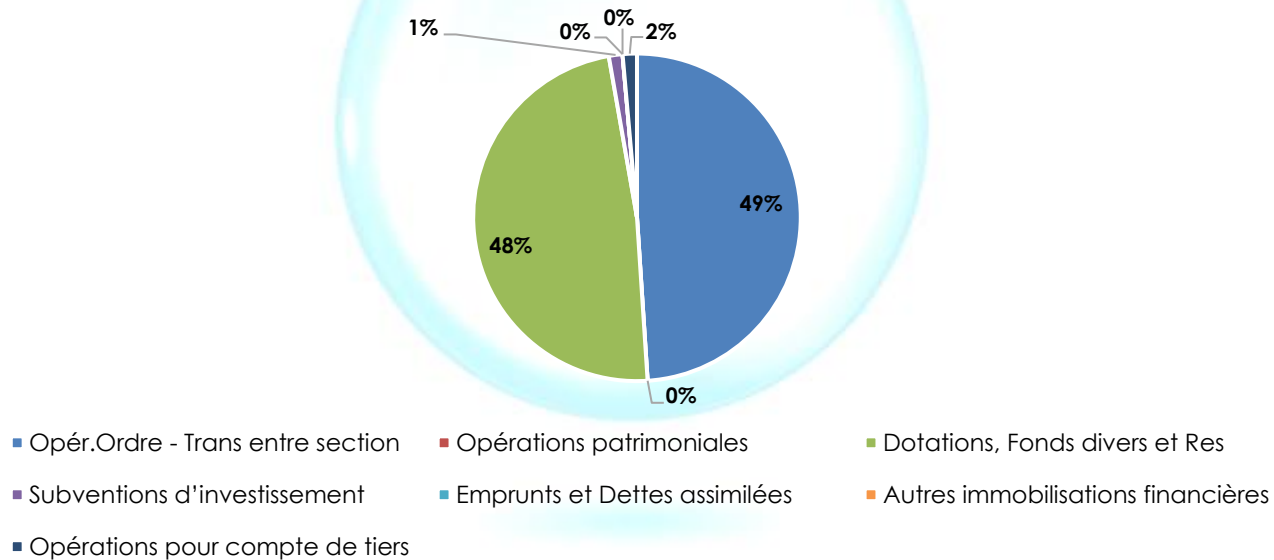
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2024 et 2025 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 96,2 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

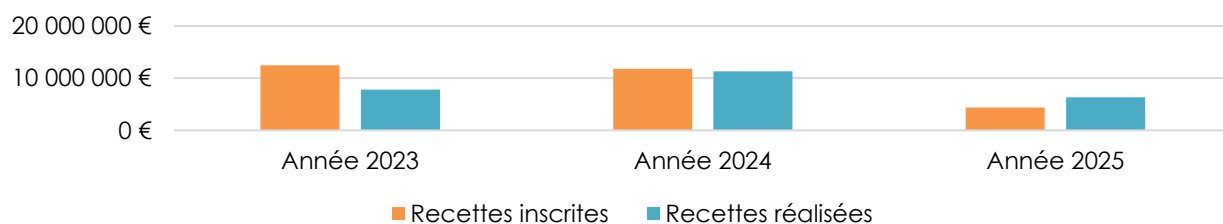
Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2025



Au cours de l'exercice 2025, 145,5 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2023 à 2025 figure ci-après.

Evolution des recettes d'investissement



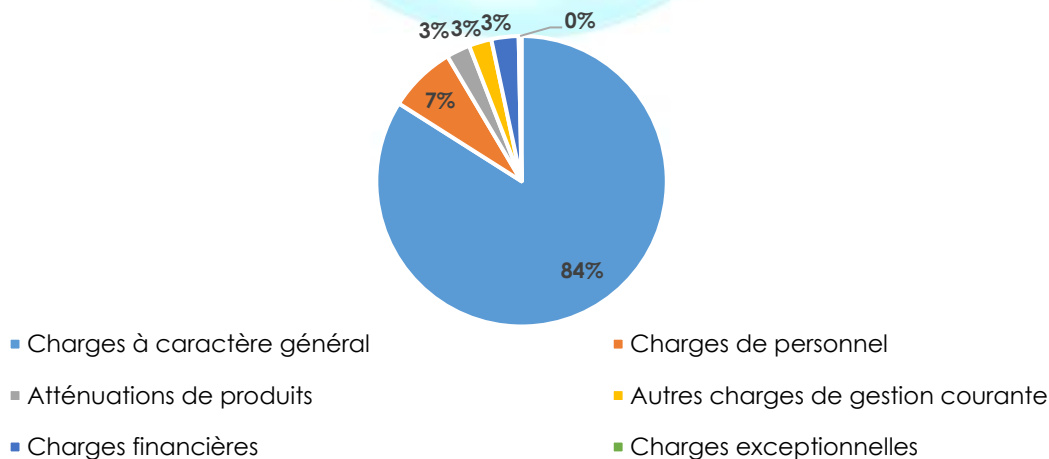
Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 3 103 205 €.

b. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Charges à caractère général	10 520 030	11 109 417	11 898 000	10 860 000	11 473 000	11 316 690
Charges de personnel	0	0	0	968 285	905 000	904 140
Atténuations de produits	500 000	485 883	125 000	342 566	100 000	79 265
Autres charges de gestion courante	356 700	327 207	339 600	325 972	369 900	348 815
Charges financières	413 000	421 276	590 000	391 727	450 000	322 416
Charges exceptionnelles	280 000	413 435	1 350 000	40 963	693 000	674 761
Provisions					5 000	0
TOTAL	12 069 730	12 757 218	14 302 600	12 929 513	13 995 900	13 646 087

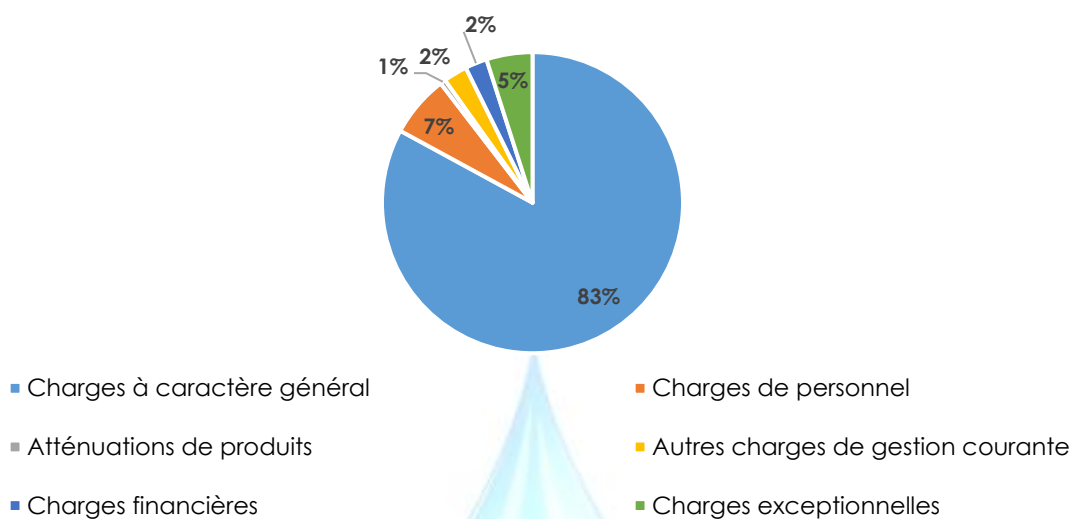
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 et 2025 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 90,4 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

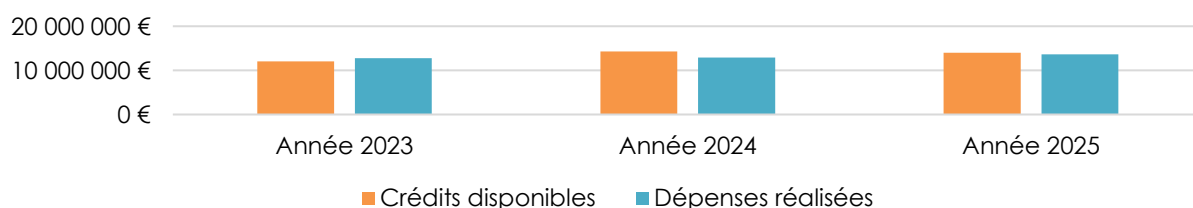
Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2025



Au cours de l'exercice 2025, 97,5 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2023 à 2025 figure ci-après.

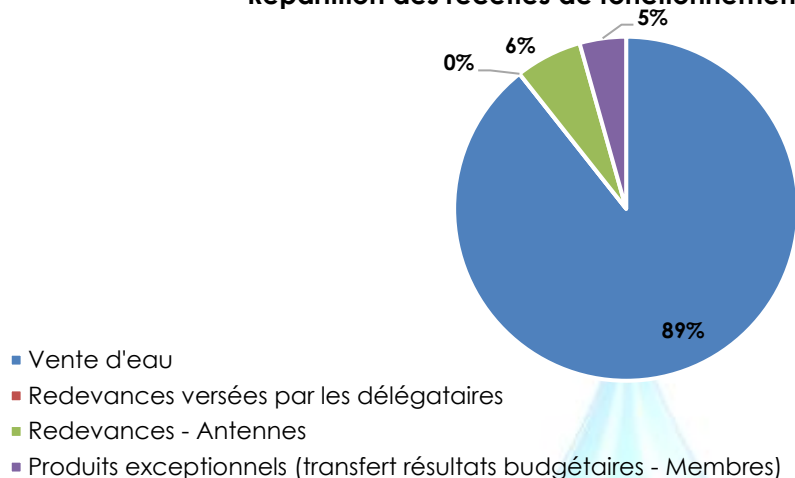
Evolution des dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement - En €						
Libellé	Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Vente d'eau	16 445 000	19 002 449	17 555 000	15 664 783	18 770 000	13 620 075
Indemnités de transfert	0	0	0	0	0	0
Mise à disposition de personnel	0	0	0	0	0	0
Redevances versées par les délégataires	0	0	0	0	0	0
Redevances - Antennes	60 000	166 480	60 000	1 101 648	60 000	1 329 678
Produits exceptionnels (transfert résultats budgétaires - membres)	15 000	63 183	15 000	765 327	15 000	146 115
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Provisions					5 000	0
TOTAL	16 520 000	19 232 112	17 630 000	17 531 758	18 850 000	15 095 868

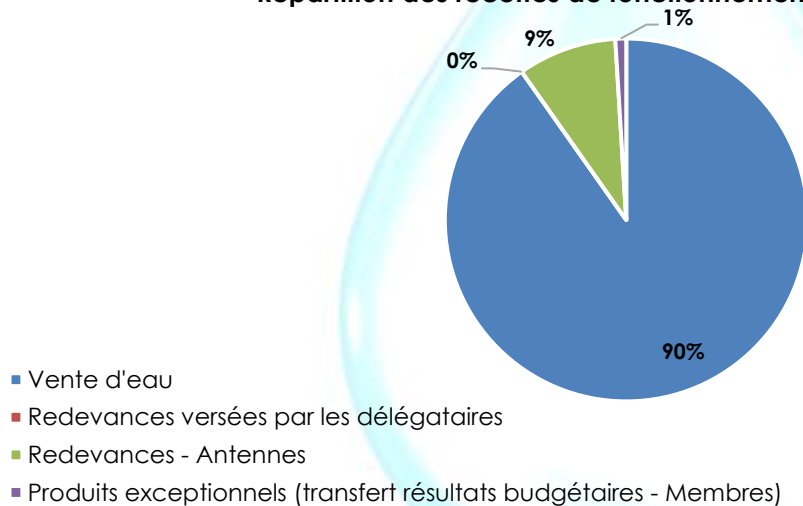
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2024 et 2025 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 99,4 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

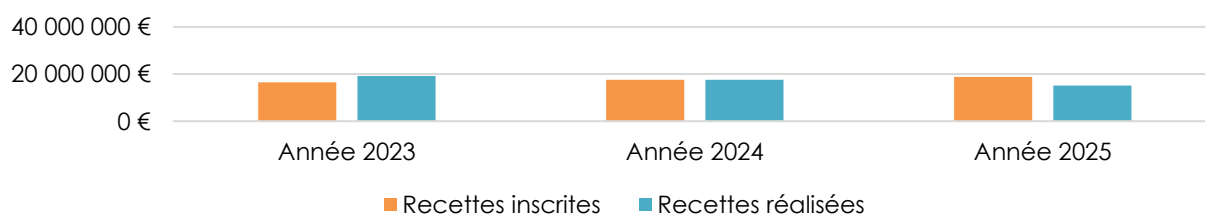
Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2025



Au cours de l'exercice 2025, 80,1 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2023 à 2025 figure ci-après.

Evolution des recettes de fonctionnement



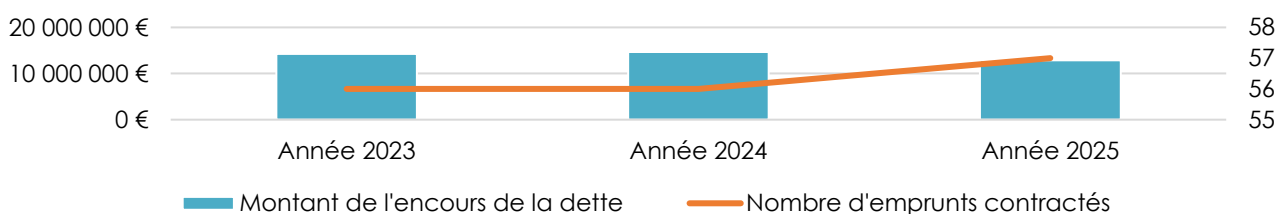
2. La dette

a. L'état et l'encours de la dette

Depuis 2023, l'évolution de la dette est la suivante :

Etat et encours de la dette				
	Nombre d'emprunts contractés	Encours de la dette au 31 décembre	Montant remboursé durant l'exercice	
			En capital	En intérêts
Année 2023	56	14 255 976 €	1 624 147 €	421 276 €
Année 2024	56	14 637 502 €	1 618 473 €	391 727 €
Année 2025	57	12 876 278 €	1 761 225 €	322 416 €

Evolution de la dette au 31 décembre de l'année considérée



Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 12 876 278 €.

b. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de distribution de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

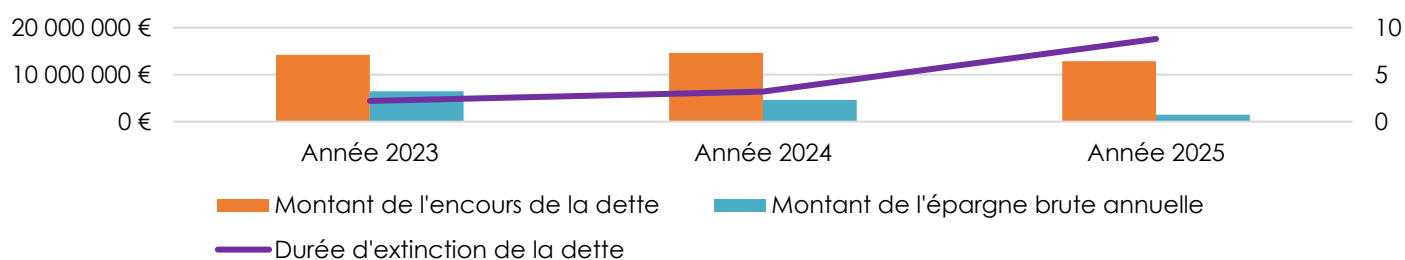
Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Depuis 2023, l'évolution de la durée d'extinction de la dette est la suivante :

	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Capacité de désendettement en année
Année 2023	14 255 976 €	6 474 895 €	2,20 soit 2 ans et 2 mois
Année 2024	14 637 502 €	4 603 227 €	3,18 soit 3 ans et 2 mois
Année 2025	12 876 278 €	1 449 781 €	8,8 soit 8 ans et 10 mois

Evolution de la durée d'extinction de la dette au 31 décembre de l'année considérée



Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de huit (8) ans et dix (10) mois.





V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

A. Les modalités de la tarification

1. Le service de production de l'eau potable

Dans le cadre du service de production de l'eau potable, le syndicat EBC a institué, par une délibération du comité syndical en date du 10 décembre 2019, une tarification applicable aux entités membres du syndicat. Par ailleurs, conformément aux dispositions juridiques en vigueur (*article L.213-10-9 du code de l'environnement*), une redevance est instaurée pour le compte de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

La contribution des entités membres du syndicat EBC est la suivante :

Contribution pour le syndicat EBC			
		Montant en euros (€) par mètre cube (m³) hors taxe (HT)	Variation
Année 2021	Au 1 ^{er} janvier	0,106 €	+ 69,8 %
Année 2022	Au 1 ^{er} janvier	0,108 €	
Année 2023	Au 1 ^{er} janvier	0,11 €	
Année 2024	Au 1 ^{er} janvier	0,14 €	
Année 2025	Au 1 ^{er} janvier	0,18 €	

2. Le service de distribution de l'eau potable

La facture d'eau potable comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (*abonnement*).

B. La facturation du service de l'eau potable pour 120 mètres cube (m³)

Le prix du service de l'eau toutes taxes comprises (TTC) pour 120 m³ (*indicateur D102.0*) intègre toutes les composantes du service rendu (*production, transfert, distribution*) ainsi que les redevances de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des voies navigables de France (*prélèvement en rivière*) ainsi que la TVA. Ce prix prend notamment en compte la nature et la qualité de la ressource en eau, les conditions géographiques, la densité de population, le niveau de service choisi, la politique de renouvellement du service, les investissements réalisés et leur financement.

Concernant les redevances de l'agence de l'eau, une réforme nationale est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. Pour ce qui relève du service de l'eau potable, la redevance « pollution de l'eau d'origine domestique » a été supprimée, la redevance « prélèvement sur la ressource en eau » a été maintenue et deux (2) nouvelles redevances ont été instituées. Ces deux (2) nouvelles redevances sont, d'une part, une redevance sur la consommation d'eau potable et, d'autre part, une redevance de performance des réseaux d'eau potable. Pour en savoir davantage, des informations sont consultables sur le site internet de l'agence de l'eau à l'adresse suivante :

<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>

Pour l'année 2026, les tarifs du service de l'eau potable ont été approuvés par une délibération du comité syndical en date du 9 décembre 2025.

Dans ce cadre et au regard des modes de gestion du service de l'eau potable sur le territoire du syndicat EBC, les prix TTC du service pour 120 m³ sont les suivants :

1. Secteur Littoral et Mue

Territoire de l'ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	56,00	56,00	56,04	56,04	58,00	58,00
Part variable Distribution	0,85	102,00	0,88	105,60		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,48	177,60
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		267,20		292,32		297,88
TVA	5,5 %	14,70	5,5 %	16,08	5,5 %	16,38
TOTAL TTC		281,90		308,40		314,26
Au m³		2,35		2,57		2,62

Territoire de l'ex syndicat Caen Ouest (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	22,74	22,74	22,78	22,78	24,00	24,00
Part variable Distribution	1,04	124,80	1,07	128,40		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,67	200,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		256,74		281,86		286,68
TVA	5,5 %	14,12	5,5 %	15,50	5,5 %	15,77
TOTAL TTC		270,86		297,36		302,45
Au m³		2,26		2,48		2,52

Territoire de l'ex syndicat Source de Thaon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	59,72	59,72	59,74	59,74	60,00	60,00
Part variable Distribution	0,99	118,80	1,01	121,20		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,60	192
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		287,72		311,62		314,28
TVA	5,5 %	15,82	5,5 %	17,14	5,5 %	17,29
TOTAL TTC		303,54		328,76		331,57
Au m³		2,53		2,74		2,76

Territoire de l'ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse (en €) *						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	40,28	40,28	40,30	40,30	42,00	42,00
Part variable Distribution	0,94	112,80	0,97	116,40		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,57	188,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		262,28		287,38		292,68
TVA	5,5 %	14,43	5,5 %	15,81	5,5 %	16,10
TOTAL TTC		276,71		303,19		308,78
Au m³		2,31		2,53		2,57

* La convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse est échue au 31 décembre 2023. Conformément aux dispositions juridiques applicables, son périmètre contractuel a intégré celui de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue au 1^{er} janvier 2024

Territoire de l'ex syndicat Colleville - Hermanville *

	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,26	6,26	59,96	59,96	62,00	62,00
Part variable Distribution	0,21	25,20	0,97	116,40		
Part Syndicale EBC Production	0,12	14,40	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,56	187,20
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	58,32	58,32				
Part variable Distribution	1,189	142,68				
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation						
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement	0,066	0,10	0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		301,00		307,04		311,48
TVA	5,5 %	16,56	5,5 %	16,89	5,5 %	17,13
TOTAL TTC		317,56		323,93		328,61
Au m³		2,65		2,70		2,74

* La convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville est échue au 30 juin 2024. Conformément aux dispositions juridiques applicables, son périmètre contractuel a intégré celui de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue au 1^{er} juillet 2024

Territoire de l'ex syndicat Lion-sur-Mer *

	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,26	6,26	64,42	64,42	66,00	66,00
Part variable Distribution	0,21	25,20	0,97	116,40		
Part Syndicale EBC Production	0,12	14,40	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,56	187,20
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	58,14	58,14				
Part variable Distribution	1,19	142,27				
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement	0,0691	0,10	12,00	8,29	0,12	14,40
TOTAL HT		300,16		311,50		315,48
TVA	5,5 %	16,51	5,5 %	17,13	5,5 %	17,35
TOTAL TTC		316,67		328,63		332,83
Au m³		2,64		2,74		2,77

* La convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer est échue au 31 décembre 2024. Conformément aux dispositions juridiques applicables, son périmètre contractuel a intégré celui de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue au 1^{er} janvier 2025

2. Secteur Caennais

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le prix du service de l'eau a été unifié sur les communes relevant du secteur Caennais (DSP-PP) à savoir les communes de Caen, Carpiquet et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

Communes de Caen/ Carpiquet / Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	41,92	41,92	41,96	41,96	48,00	48,00
Part variable de 0 à 60 m³	0,448	26,88	0,488	29,28	1,10	66,00
Part variable de 60 à 100 m³	0,864	34,56	0,904	36,16	1,51	60,40
Part variable plus de 100 m³	0,945	18,90	0,985	19,70	1,60	32,00
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		231,46		257,78		268,68
TVA	5,5 %	12,73	5,5 %	14,18	5,5 %	14,78
TOTAL TTC		244,19		271,96		283,46
Au m³		2,03		2,27		2,36

3. Secteur Eaux de l'Orne

Territoire de l'ex syndicat Val d'Odon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	98,94	98,94	98,94	98,94	98,00	98,00
Part variable Distribution	1,53	183,60	1,53	183,60		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					2,10	252,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		391,74		413,22		412,28
TVA	5,5 %	21,55	5,5 %	22,73	5,5 %	22,68
TOTAL TTC		413,29		435,95		434,96
Au m³		3,44		3,63		3,62

Territoire de l'ex syndicat Région de Louvigny (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	72,72	72,72	72,74	72,74	74,00	74,00
Part variable Distribution	1,05	126,00	1,07	128,40		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,66	199,20
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		307,92		331,82		335,48
TVA	5,5 %	16,94	5,5 %	18,25	5,5 %	18,45
TOTAL TTC		324,86		350,07		353,93
Au m ³		2,71		2,92		2,95

Commune de Cormelles-le-Royal (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	15,90	15,90	15,96	15,96	16,00	16,00
Part variable Distribution	0,45	54,00	0,50	60,00		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,12	134,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		179,10		206,64		212,68
TVA	5,5 %	9,85	5,5 %	11,37	5,5 %	11,70
TOTAL TTC		188,95		218,01		224,38
Au m ³		1,57		1,82		1,87

Territoire de l'ex syndicat Région de May-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	50,42	50,42	50,46	50,46	52,00	52,00
Part variable de 0 à 60 m ³	0,87	52,20	0,90	54,00	1,50	90,00
Part variable de 61 à 120 m ³	0,90	54,00	0,93	55,80	1,53	91,80
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable						
Abonnement						
Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		265,82		290,94		296,08
TVA	5,5 %	14,62	5,5 %	16,00	5,5 %	16,28
TOTAL TTC		280,44		306,94		312,36
Au m ³		2,34		2,56		2,60

Territoire de l'ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	30,74	30,74	30,77	30,77	34,00	34,00
Part variable de 1 à 100 m ³	0,97	97,00	1,00	100,00		
Part variable de 101 à 500 m ³	0,91	18,20	0,94	18,80		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,61	193,20
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable						
Abonnement						
Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		255,14		280,25		289,48
TVA	5,5 %	14,03	5,5 %	15,41	5,5 %	15,92
TOTAL TTC		269,17		295,66		305,40
Au m ³		2,24		2,46		2,55

Territoire de l'ex syndicat Démouville - Cuverville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	47,52	47,52	47,56	47,56	50,00	50,00
Part variable Distribution	0,43	51,60	0,48	57,60		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,10	132,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT						
TVA	5,5 %	11,46	5,5 %	12,97	5,5 %	13,44
TOTAL TTC						
Au m ³						

Commune de Biéville-Beuville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	52,78	52,78	52,82	52,82	56,00	56,00
Part variable Distribution	0,64	76,80	0,68	81,60		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,29	154,80
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT						
TVA	5,5 %	13,13	5,5 %	14,58	5,5 %	15,02
TOTAL TTC						
Au m ³						

Commune de Blainville-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	27,78	27,78	27,82	27,82	30,00	30,00
Part variable de 0 à 60 m ³	0,514	30,84	0,564	33,84	1,184	71,04
Part variable de 61 à 120 m ³	0,518	31,08	0,568	34,08	1,188	71,28
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		199,18		226,42		234,60
TVA	5,5 %	10,95	5,5 %	12,45	5,5 %	12,90
TOTAL TTC		209,84		238,87		247,50
Au m³		1,75		1,99		2,06

Commune de Fleury-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	43,18	43,18	43,20	43,20	44,00	44,00
Part variable Distribution	0,93	111,60	0,96	115,20		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,56	187,20
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		263,98		289,08		293,48
TVA	5,5 %	14,52	5,5 %	15,90	5,5 %	16,14
TOTAL TTC		278,50		304,98		309,62
Au m³		2,32		2,54		2,58

Commune d'Hérouville-Saint-Clair (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	17,62	17,62	17,66	17,66	22,60	22,60
Part variable Distribution	0,86	103,20	0,90	108,00		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,51	181,20
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		230,02		256,34		266,08
TVA	5,5 %	12,65	5,5 %	14,10	5,5 %	14,63
TOTAL TTC		242,67		270,44		280,71
Au m³		2,02		2,25		2,34

Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,58	21,58	21,62	21,62	22,00	22,00
Part variable Distribution	0,61	73,20	0,66	79,20		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,28	153,60
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		203,98		231,50		237,88
TVA	5,5 %	11,22	5,5 %	12,73	5,5 %	13,08
TOTAL TTC		215,20		244,23		250,96
Au m³		1,79		2,04		2,09

Commune de Sannerville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	22,06	22,06	22,10	22,10	23,00	23,00
Part variable Distribution	1,08	129,60	1,11	133,20		
Part Syndicale EBC Production	0,53	63,60	0,47	56,40		
Part variable unique Production / Distribution					1,71	205,20
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		260,86		285,98		290,48
TVA	5,5 %	14,35	5,5 %	15,73	5,5 %	15,98
TOTAL TTC		275,21		301,71		306,46
Au m³		2,29		2,51		2,55

Territoire de l'ex syndicat Région d'Evrecy (en €) *						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	25,50	25,50	25,50	25,50	76,00	76,00
Part variable de 1 à 50 m³	0,91	45,50	0,91	45,50	1,76	88,00
Part variable de 50 à 120 m³	1,15	80,50	1,15	80,50	2,19	153,30
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	49,75	49,75	49,82	49,82		
Part variable	0,86	103,04	0,8598	103,18		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		349,89		378,78		379,58
TVA	5,5 %	19,24	5,5 %	20,83	5,5 %	20,88
TOTAL TTC		369,13		399,61		400,46
Au m³		3,08		3,33		3,34

* La convention de DSP - Ex syndicat Région d'Evrecy est échue au 31 décembre 2025. Conformément aux dispositions juridiques applicables, son périmètre contractuel a intégré celui de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne au 1^{er} janvier 2026

4. Commune d'Epron

Commune d'Epron (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,52	9,52	9,56	9,56	10,00	10,00
Part variable Distribution	0,94	112,80	0,98	117,60		
Part Syndicale EBC Production	0,14	16,80	0,18	21,60		
Part variable unique Production / Distribution					1,30	156,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	23,64	23,64	24,08	24,08	24,45	24,45
Part variable Distribution	0,2099	25,19	0,2138	25,66	0,2172	26,06
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		233,55		272,78		278,79
TVA	5,5 %	12,85	5,5 %	15,00	5,5 %	15,33
TOTAL TTC		246,40		287,78		294,12
Au m³		2,05		2,40		2,45

5. Ex syndicat Ifs - Bourguébus

Territoire de l'ex syndicat Ifs - Bourguébus (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,28	12,28	12,32	12,32	13,00	13,00
Part variable Distribution	0,49	58,80	0,52	62,40		
Part Syndicale EBC Production	0,13	15,60	0,16	19,20		
Part variable unique Production / Distribution					0,81	97,20
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	43,51	43,51	44,36	44,36	44,71	44,71
Part variable	0,6698	80,38	0,6829	81,95	0,6883	82,60
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement			0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		256,17		294,51		299,79
TVA	5,5 %	14,09	5,5 %	16,20	5,5 %	16,49
TOTAL TTC		270,26		310,71		316,28
Au m³		2,25		2,59		2,64

6. Commune de Bénouville

Commune de Bénouville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	4,14	4,14	4,20	4,20	4,40	4,40
Part variable de 1 à 60 m ³	0,08	4,80	0,13	7,80	0,48	28,80
Part variable de 61 à 150 m ³	0,2	12,00	0,25	15,00	0,60	36,00
Part Syndicale EBC Production	0,15	18,00	0,20	24,00		
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	37,04	37,04	37,37	37,37	37,82	37,82
Part variable Importation	0,6851	82,21	0,4933	59,20	0,4922	59,06
Part variable Distribution	0,0521	6,25	0,0526	6,31	0,0532	6,38
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement	0,10	12,00	0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		222,04		228,16		234,74
TVA	5,5 %	12,21	5,5 %	12,55	5,5 %	12,91
TOTAL TTC		234,25		240,71		247,65
Au m³		1,95		2,01		2,06

7. Commune de Ouistreham

Commune de Ouistreham (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	1,06	1,06	1,10	1,10	1,14	1,14
Part variable Distribution	0,55	66,00	0,58	69,60		
Part Syndicale EBC Production	0,13	15,60	0,16	19,20		
Part variable unique Production / Distribution					0,87	104,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	37,38	37,38	37,94	37,94	38,59	38,59
Part variable Distribution	0,7628	91,54	0,7742	92,90	0,7875	94,50
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement	0,12	14,40	0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		271,58		295,02		300,91
TVA	5,5 %	14,94	5,5 %	16,23	5,5 %	16,55
TOTAL TTC		286,52		311,25		317,46
Au m³		2,39		2,59		2,65

8. Commune de Troarn

Commune de Troarn (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	11,54	11,54	11,58	11,58	12,00	12,00
Part variable Distribution	0,43	51,60	0,46	55,20		
Part Syndicale EBC Production	0,13	15,60	0,16	19,20		
Part variable unique Production / Distribution					0,75	90,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	34,30	34,30	29,54	29,54	29,70	29,70
Part variable	0,81	97,20	0,8355	100,26	109,98	109,98
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60				
Redevance consommation			0,46	55,20	0,34	40,80
Redevance performance			0,059	7,08	0,059	7,08
Redevance prélèvement	0,09	10,80	0,10	12,00	0,12	14,40
TOTAL HT		266,64		290,06		303,96
TVA	5,5 %	14,67	5,5 %	15,95	5,5 %	16,72
TOTAL TTC		281,31		306,01		320,68
Au m³		2,34		2,55		2,67

9. Autres territoires relevant de la compétence du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2026

A compter du 1^{er} janvier 2026, conformément aux dispositions d'un arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2025, le syndicat EBC dispose de la compétence « distribution de l'eau potable » sur les territoires suivants :

- Ex syndicat Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer,
- Ex syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin,
- Commune de Courseulles-sur-Mer.

Dans ce cadre, les prix TTC du service pour 120 m³ sont les suivants :

Ex syndicat Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	n.d*				30,18	30,18
Part variable unique Production / Distribution					0,43	51,60
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	n.d*				41,20	41,20
Part variable					106,22	106,22
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	n.d*					
Redevance consommation			n.d*		0,34	40,80
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement	n.d*				0,12	14,40
TOTAL HT	n.d*					291,48
TVA					5,5 %	16,03
TOTAL TTC						307,51
Au m³						2,56

* Donnée non disponible

Ex syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	n.d*				8,00	8,00
Part variable unique Production / Distribution					0,35	42,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	n.d*				46,38	46,38
Part variable					0,8279	99,35
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	n.d*					
Redevance consommation			n.d*		0,34	40,80
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement	n.d*				0,12	14,40
TOTAL HT	n.d*					258,01
TVA					5,5 %	14,19
TOTAL TTC						272,20
Au m³						2,27

* Donnée non disponible

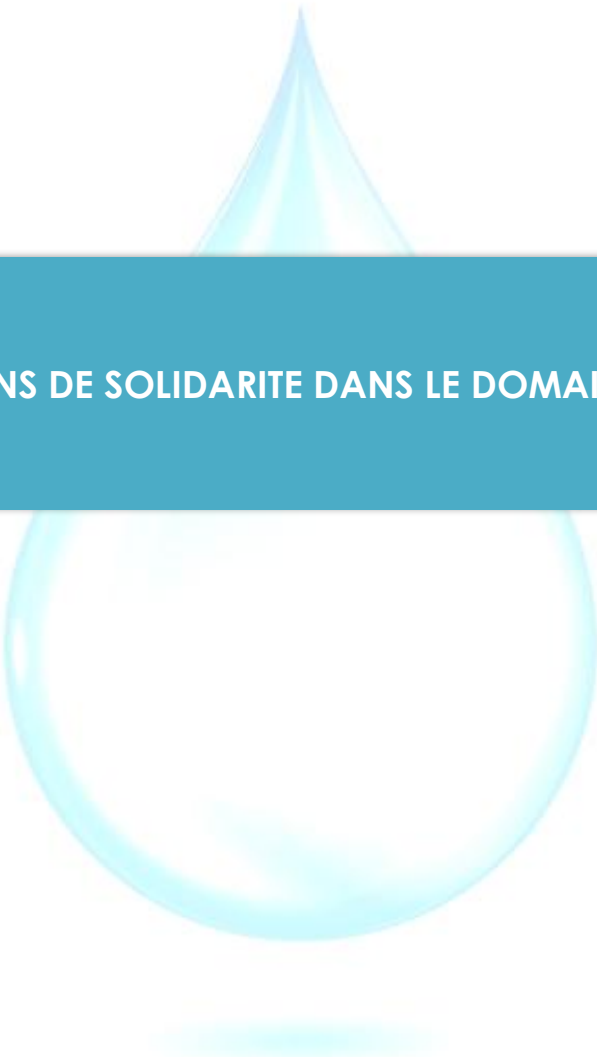
Commune de Courseulles-sur-Mer (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025		Au 1 ^{er} janvier 2026	
	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³	Unité	Sur 120 m³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	n.d*				22,00	22,00
Part variable unique Production / Distribution					0,21	25,20
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	n.d*				15,65	15,65
Part variable					0,4063	48,75
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	n.d*					
Redevance consommation			n.d*		0,34	40,80
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement	n.d*				0,12	14,40
TOTAL HT	n.d*					173,88
TVA					5,5 %	9,56
TOTAL TTC						183,44
Au m³						1,53

* Donnée non disponible

10. Synthèse des prix du service de l'eau potable au 1^{er} janvier 2026

La synthèse des prix TTC du service de l'eau potable, par ordre croissant, pour l'année considérée sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire concerné		Prix TTC du service de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2026	
		Unité - m ³	120 m ³
Secteur Littoral et Mue	Commune de Courseulles-sur-Mer	1,53 €	183,44 €
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Cornelles-le-Royal	1,87 €	224,38 €
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Blainville-sur-Orne	2,06 €	247,50 €
Commune de Bénouville		2,06 €	247,65 €
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	2,09 €	250,96 €
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat Démouville - Cuverville	2,15 €	257,72 €
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	2,27 €	272,20 €
Secteur Eaux de l'Orne	Commune d'Hérouville-Saint-Clair	2,34 €	280,71 €
Secteur Caennais	Commune de Caen	2,36 €	283,46 €
	Commune de Carpiquet		
	Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Biéville-Beuville	2,40 €	288,10 €
Commune d'Epron		2,45 €	294,12 €
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat de Caen Ouest	2,52 €	302,45 €
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat de Mondeville - Colombelles - Giberville	2,55 €	305,40 €
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Sannerville	2,55 €	306,46 €
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer	2,56 €	307,51 €
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat de Bretteville-l'Orgueilleuse	2,57 €	308,78 €
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Fleury-sur-Orne	2,58 €	309,62 €
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat de la Région de May-sur-Orne	2,60 €	312,36 €
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat de Cheux - Saint-Manvieu	2,62 €	314,26 €
Ex syndicat de Ifs - Bourguébus		2,64 €	316,28 €
Commune de Ouistreham		2,65 €	317,46 €
Commune de Troarn		2,67 €	320,68 €
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat de Colleville - Hermanville	2,74 €	328,61 €
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat Source de Thaon	2,76 €	331,57 €
Secteur Littoral et Mue	Commune de Lion-sur-Mer	2,77 €	332,83 €
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat Région de Louvigny	2,95 €	353,93 €
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat Région d'Evrecy	3,34 €	400,46 €
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat Val d'Odon	3,62 €	434,96 €



VI. LES ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Dans le cadre de la loi dite "Oudin" de 2005 (loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement - Article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales), les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ont la possibilité de subventionner, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées au budget de ces services, des actions de solidarité internationale (*actions de coopération ou d'aide au développement*) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les projets soutenus doivent concerner principalement les travaux de première nécessité pour l'accès à l'eau potable ainsi que les travaux de salubrité publique inhérents à l'assainissement des eaux usées.

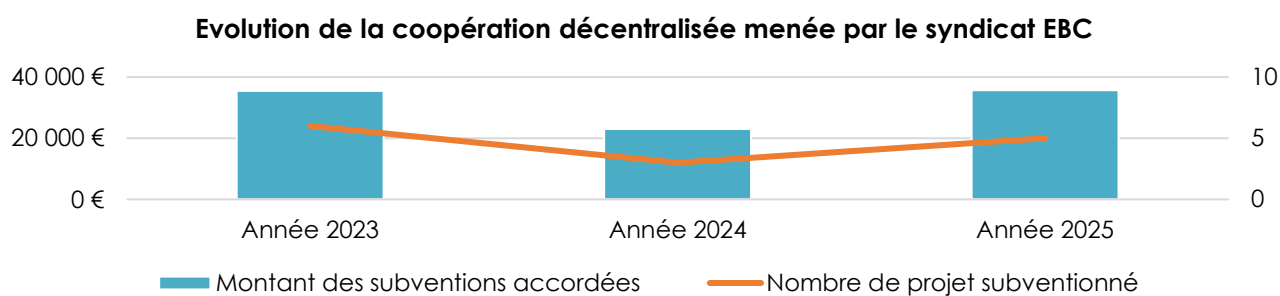
Le syndicat EBC s'est emparé, dès 2009, de ce dispositif, en choisissant de soutenir plusieurs associations installées sur son territoire et de subventionner leurs projets liés à l'accès à l'eau potable, notamment en Afrique.

Pour l'année 2025, lors d'une séance en date du 9 décembre, le comité syndical a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association concernée	Projet		Montant de la subvention accordée
	Localisation	Description	
COMITE DE JUMELAGE BRETTEVILLE-OUONCK <i>Bretteville-sur-Odon</i>	Commune de Ouonck / Casamance Villages de Djikoutang et Kigninding - Sénégal	Construction de deux (2) mini-forages	8 000 €
LIGUEY <i>Cuverville</i>	Village de Nabaji Civol Hameau Siriworo - Sénégal	Construction d'un mini forage avec pompe solaire (70 m), d'un château et d'un réservoir	8 000 €
AMITIÉ MADAGASCAR NORMANDIE 14 <i>Louvigny</i>	Village de Manjakazaza - Commune rurale d'Ambohitrambo - District d'Arivonimamo - Région Itasy - Province d'Antananarivo - Madagascar	Approvisionnement en eau potable par système gravitaire (captage source jaugée à 100m³/j, adduction gravitaire, dénivellation de 67 mètres entre source et village, réseau de distribution et cinq (5) bornes-fontaines publiques) - Sensibilisation au code de l'eau - Mise en place d'un comité de gestion de l'eau avec l'association des usagers de l'eau (AUE) pour pouvoir pérenniser les ouvrages	3 750 €
POMPIERS MISSIONS HUMANITAIRES <i>Ils</i>	Aide d'urgence aux populations victimes de catastrophes naturelles (tremblements de terre, tsunamis, cyclones...)	Achat d'une unité de potabilisation pour un accès à l'eau potable des populations sinistrées - Validation du projet par pS-Eau/ Programme Solidarité Eau qui soutient et conseille les acteurs locaux <i>Sous réserve de l'obtention du document budgétaire finalisé du fournisseur agréé</i>	8 000 €
ENTRAIDE MEDICALE INTERNATIONALE <i>Verson</i>	Village de Agnam Lidoubé - Sénégal	Creusement d'un forage de 100 mètres - Construction d'un château d'eau de 50 m³ - Equipements solaires - Pose de compteurs d'eau - Formation et sensibilisation <i>Sous réserve du bouclage financier du projet</i>	8 000 €
Montant total des subventions accordées			35 750 €

Depuis 2023, l'évolution de la coopération décentralisée menée par le syndicat EBC est la suivante :

	Nombre de projet subventionné	Montant total des subventions accordées
Année 2023	6	35 450 €
Année 2024	3	22 987 €
Année 2025	5	35 750 €





VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Thème	Code réglementaire	Libellé	Données 2024	Données 2025	Numéro de page
Indicateurs descriptifs					
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	313 368	317 519	p. 75
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	25 prix différents compris entre 218,01 € et 435,95 €	28 prix différents compris entre 183,44 € et 434,96 €	p. 133
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours ouvrés	2 jours ouvrés	p. 108
Indicateurs de performance					
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,5 %	82 %	p. 31
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,68 %	99,78 %	p. 98
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	75,33 %	90,10 %	p. 98
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	106/120	107/120	p. 80
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,00 %	87,54 %	p. 91
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,05 m ³ /j/km	5,09 m ³ /j/km	p. 94
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,57 m ³ /j/km	4,59 m ³ /j/km	p. 96
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,439 %	0,427 %	p. 106
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,29 pour 1 000 abonnés	2,63 pour 1 000 abonnés	p. 110
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,34 %	99,35 %	p. 108
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations	6,97 pour 1 000 abonnés	3,80 pour 1 000 abonnés	p. 111
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	343,90 €	20 463,44 €	p. 116
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,30 ans (production) 3,18 ans (distribution)	2,02 ans (production) 8,8 ans (distribution)	p. 68 et p. 130
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	11 taux différents compris entre 0,50 % et 3,39 %	9 taux différents compris entre 0,42 % et 6,02 %	p. 112

**VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN)
SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU
DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE
SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION**

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics
- (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/525PEA_video.mp4

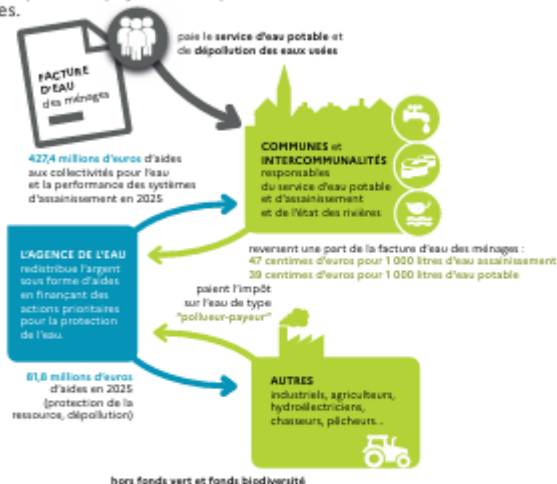
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu ou évolué. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y ajoute la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2026

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 656 millions d'euros dont plus de 229 millions d'euros en provenance de la facture d'eau.

2025

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau

Seine-Normandie en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Seine-Normandie.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2025

Plus de 545 millions d'euros d'aides financières ont été accordées pour soutenir 3 100 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une première année de démarrage dynamique de mise en œuvre du programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030. 68 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique.

EN 2025...



Pour en savoir plus :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/collectivites/aides-financieres-du-programme-eau-climat-biodiversite>

UN PROGRAMME QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU BASSIN ET DES COLLECTIVITÉS

À travers son programme « Eau, climat & biodiversité » 2025-2030, l'agence de l'eau apporte aux collectivités du bassin Seine-Normandie un soutien structurant pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques de l'eau. Elle assure un accompagnement technique et financier des collectivités, leur permettant de mettre en œuvre des projets d'assainissement, de réduction des pollutions, de préservation de la ressource en eau ou encore de restauration des milieux aquatiques. Les projets favorisant l'adaptation des territoires au changement climatique et la préservation de la biodiversité sont soutenus. L'agence de l'eau soutient également les stratégies territoriales développées dans différents domaines, les études de gouvernance ou encore l'animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Les projets répondant aux enjeux prioritaires pour le bassin peuvent bénéficier de taux de subvention majorés pouvant atteindre 80 %.

Collectivité, vous avez un projet ?

Avant toute demande, il est essentiel de contacter votre direction territoriale afin de vérifier l'éligibilité du projet et d'être accompagné dans le montage du dossier. La demande d'aide se dépose ensuite en ligne, impérativement avant le démarrage des travaux, avec un suivi assuré tout au long du projet.

Pour connaître les aides possibles :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

2025 : PREMIÈRE ANNÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES SUR LES FACTURES DE VOS ABONNÉS



La réforme de 2025 est entrée en vigueur sur les facturations mais ne verra son plein impact dans le budget de l'agence de l'eau qu'en 2026. En effet, les recettes de 2025 sont de façon transitoire constituées de la fin de la collecte des redevances domestiques (LEMA) et de la nouvelle redevance de consommation d'eau potable (réforme) encaissées pour les redevables supérieurs à 200 K€. La réforme des redevances aboutira en 2027. Des modulations de tarifs seront appliquées pour certaines redevances, en fonction : des pollutions constatées dans les différentes zones du bassin pour la redevance de pollution non domestique et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et garantir une bonne qualité des eaux ; de la sensibilité des zones de prélèvement de l'eau (eaux superficielles, eaux souterraines, zone de répartition des eaux) ; de la performance des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées (réseau d'assainissement et station d'épuration) ; de la performance de la distribution d'eau potable (gestion des fuites et approche patrimoniale).

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>





VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Eau du Bassin Caennais
Hôtel de la communauté urbaine Caen la mer
Direction du cycle de l'Eau
16, rue Rosa Parks - CS 52700
14027 Caen Cedex 9